Jacqueline Remy
& Anne Vidalie

# GRANDIR APRÈS

## Les enfants des faits-divers

**Comment se reconstruire après avoir vécu le pire ?**

DOCUMENT
Michel LAFON

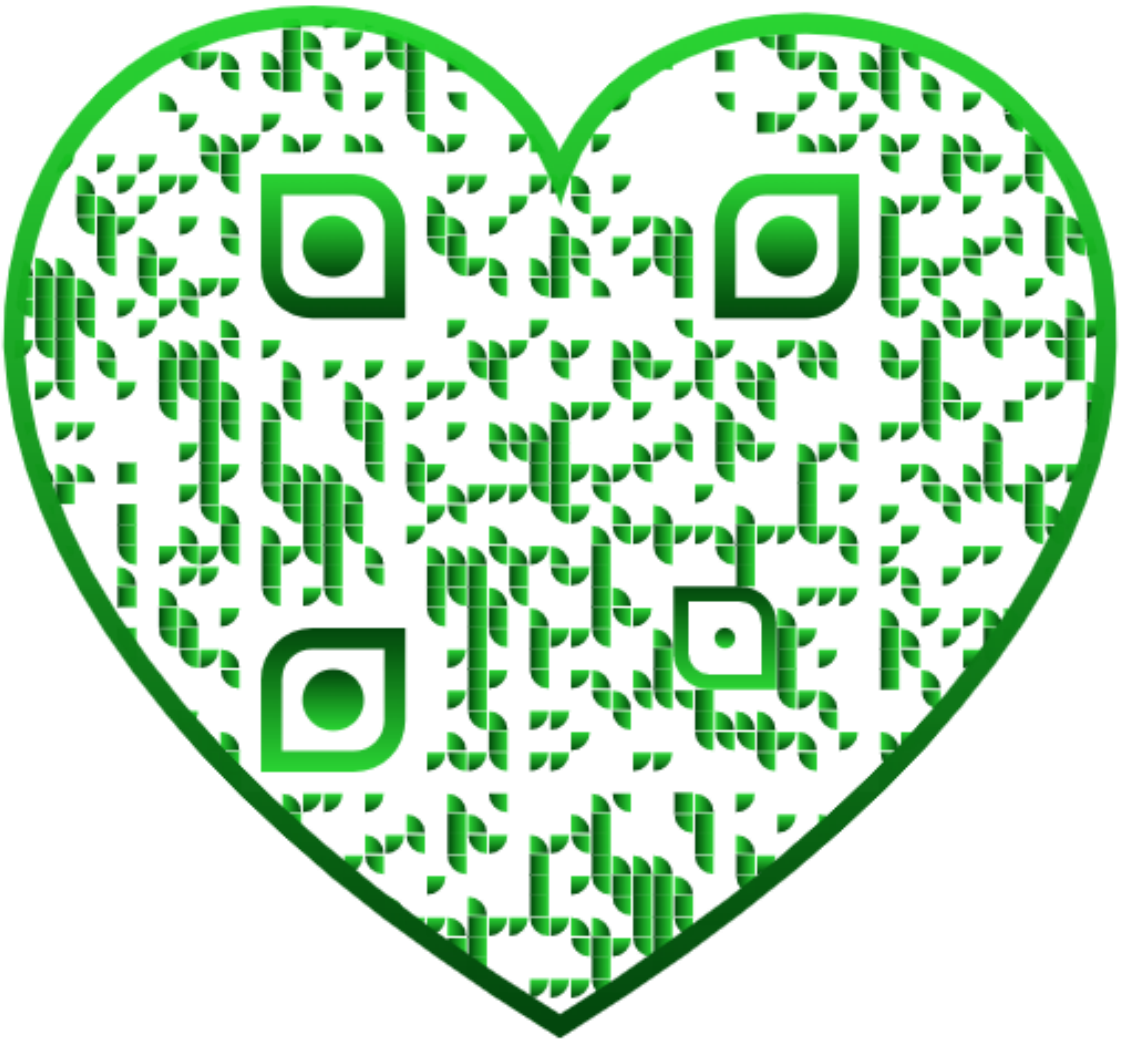

Jacqueline Remy
& Anne Vidalie

# GRANDIR APRÈS

## Les enfants des faits-divers

**Comment se reconstruire après avoir vécu le pire ?**

DOCUMENT

Michel LAFON

Jacqueline Remy et Anne Vidalie

# GRANDIR APRÈS

## Que deviennent les enfants des faits-divers ?

Michel
LAFON

*Ce livre est dédié à tous les adultes dont l'enfance*
*a été meurtrie par la violence d'un fait-divers.*

## Avant-propos

Que deviennent les enfants des faits-divers ?

Nous nous sommes souvent posé cette question au cours de notre carrière de journalistes. Comment vont-ils, dix, vingt ou trente ans plus tard, ces gamins touchés par un crime monstrueux, une catastrophe terrible, un accident tragique ? De quelle façon ces petites victimes de la folie des hommes ou de la cruauté du destin ont-elles repris le fil de leur existence, avec ou sans aide ? Qu'ont-ils fait de leur vie, ces garçons et ces filles lestés de ce passé ?

Nous sommes allées à leur rencontre pour recueillir leurs témoignages. Ce ne fut pas sans mal. D'abord, il nous a fallu les retrouver, alors que la lumière médiatique, un temps braquée sur leur histoire, s'est éteinte depuis longtemps, les replongeant dans l'obscurité de l'anonymat. Beaucoup n'en sortiraient à présent pour rien au monde. Ils ont effacé leurs traces, déménagé ou même changé de pays, demandé à leurs anciens avocats de ne rien dévoiler de leur nouvelle existence.

Certains vouent une haine féroce aux journalistes. On peut les comprendre : les médias se sont mal comportés avec eux et leurs familles, foulant aux pieds leur vie privée, volant des images ou même, parfois, s'immisçant dans leur intimité pour dérober des souvenirs de famille. D'autres préfèrent tenir à distance, le plus loin possible, ces événements sombres qu'ils taisent à leurs amis ou même à leurs enfants. D'autres encore refusent de voir leur nom et leur visage éternellement associés à un cauchemar qu'ils essaient de toutes leurs forces d'oublier.

Et pourtant, certains au contraire sont heureux de constater qu'on s'intéresse encore à leur existence et soulagés de pouvoir prendre la parole publiquement. Car ils ont des choses à dire.

Leur vie a commencé comme un roman noir. Victimes directes ou collatérales de l'une de ces tragédies qui font la une des journaux, ils sont très vite tombés dans les trous noirs de l'information, trop petits pour s'exprimer à voix haute, trop enfants pour maîtriser leur destin. On a parlé à leur place, on les a ignorés alors que, rescapés d'une catastrophe, témoins de l'assassinat d'un proche, victimes de la perversité d'adultes, ils savent mieux que d'autres ce qu'ils ont vécu. Eux n'ont rien oublié. Le silence dont on les a enveloppés, ou dans lequel ils se sont réfugiés, est aussi un carcan. Le rompre aujourd'hui, dix ans, vingt ans plus tard, leur permet de raconter avec leurs mots à eux l'épreuve qu'ils ont traversée, de se réapproprier leur histoire, et de révéler comment, peu à peu, on reconstruit sa vie avec au cœur un fardeau si lourd à porter. Et parfois, une amertume sourde contre ceux, juges ou proches, qui ne les ont pas écoutés, et contre ceux qui leur ont fait du mal, y compris les médias.

Nous nous sommes concentrées sur l'histoire de dix d'entre eux. Dramatiques, poignants, leurs itinéraires sont singuliers. Mais ils ont des points communs. Tous ensemble racontent la maladresse d'adultes qui, observe l'avocate de l'un d'eux, Murielle Bellier, ont tendance à s'adresser aux enfants en souffrance comme s'ils étaient « soit un peu débiles, soit beaucoup plus mûrs que leur âge ». Quelques-uns ont eu la chance d'être intelligemment accompagnés par les institutions qui se mobilisent de mieux en mieux pour les soutenir. Beaucoup se sont débrouillés comme ils ont pu. Tous ont affronté les mêmes tourments, les mêmes interrogations : comment encaisser le choc, vivre avec sa colère, pardonner si possible, réclamer justice, reprendre le cours de sa vie et affronter l'avenir ?

Ils sont donc dix, quatre femmes et six hommes, âgés de 25 à 57 ans, à avoir accepté de nous aider à reconstituer leur parcours. Ce livre n'est pas une enquête, ni une contre-enquête sur les drames qu'ils ont vécus. Nous avons fait le choix de respecter leur subjectivité, de livrer leur version des événements. À eux tous, nous disons merci. Merci de la confiance qu'ils ont placée en nous. Merci de leur sincérité qui nous a bouleversées. Merci des leçons de résilience qu'ils nous donnent.

## JULIEN

### *« Une faille en moi »*

*Il préfère ne pas savoir ce qui est arrivé à sa sœur, mystérieusement disparue depuis 1995.*

« Je sais que Tatiana n'est plus en vie. »

Julien Andujar, 36 ans, répète ces mots cruels comme pour s'en convaincre. « Tatiana n'est plus en vie. » Sa sœur chérie a disparu en septembre 1995, à Perpignan. Depuis vingt-sept ans, rien. « Plus aucun son, plus aucun souffle. » Pas de corps, pas d'indices, pas de coupable. Et plus guère d'espoir. La jeune fille de 17 ans s'est volatilisée. « Évaporée », préfère dire son frère. C'est le nom donné, au Japon, aux hommes et aux femmes qui, par milliers chaque année, choisissent de fuir leur vie.

Mais elle ne s'est sûrement pas envolée de son plein gré, « Tati » – avec l'accent bien appuyé sur la première syllabe, à l'espagnole. Julien ne veut pas imaginer ce qui a pu lui arriver. « La réalité est forcément moche, dégradante. » L'idée qu'on lui ait fait du mal lui est insupportable. Et accepter le deuil lui est impossible. « Au fond, j'ai une trouille d'enfer du jour où on me dira, ça y est, on sait ce qui lui est arrivé. J'aime mieux ne pas savoir. La penser disparue. Oui, évaporée. »

Il a onze ans, un samedi d'automne. Il voit encore Tatiana descendre l'escalier de leur maison de Llupia, un village des Pyrénées-Orientales. « C'est ma dernière image d'elle », dit-il. Sac de voyage à la main, l'adolescente est pressée. Elle part pour la montagne, à Font-Romeu, a-t-elle annoncé. Elle va fêter avec des amies l'anniversaire de l'une d'entre elles. Dans un mois, ce sera le sien, elle aura 18 ans.

Julien idolâtre sa grande sœur. Il est fasciné « par sa beauté, son charisme, son rire généreux, son tempérament de feu ». Il adore danser avec elle, farfouiller dans sa chambre quand elle n'est pas là, humer son parfum, Loulou Blue, de Cacharel. Il vénère son prénom, Tatiana, « incantation mystérieuse, abracadabra qui donne vie à tout un imaginaire avec ses sonorités étrangères, ses T qui frappent comme on frappe à la porte, ses A qui font entendre l'Espagne de nos parents ». Jamais il n'aurait pensé que ce mot si intime, si familier, si personnel, allait devenir public, imprimé sur des affichettes et dans des journaux.

Le dimanche 24 septembre 1995, vers 19 h 30, la jolie brune au sourire éclatant descend du train en gare de Perpignan et appelle ses parents, Marie-Josée Garcia et Martin Andujar, depuis une cabine téléphonique. Qu'ils ne s'inquiètent pas, elle va se débrouiller pour rentrer, elle a l'habitude, et Llupia n'est qu'à une quinzaine de kilomètres. Le lendemain, le lit de Tatiana n'est pas défait. Peut-être a-t-elle passé la nuit chez une copine, comme elle le fait souvent ? Mais le lundi soir, après les cours, elle n'est toujours pas là. Vérification faite, elle n'a pas mis les pieds au lycée Arago. Elle n'a pas non plus dormi chez une amie. Personne ne l'a croisée. L'angoisse étreint ses parents et gagne Julien et ses frères, Marc, le grand de 14 ans, et Alex, le petit dernier de 5 ans. « Il arrivait à Tatiana de sécher les cours. Elle avait travaillé l'été précédent à Port-Leucate, elle devenait plus indépendante. »

Cette fois, l'adolescente a osé un gros mensonge. Ses deux meilleures amies passent aux aveux. Non, Tati n'était pas avec elles à Font-Romeu, elle a filé à Toulouse, en compagnie d'autres copines. « Cela ne lui ressemblait pas de raconter des histoires, assure son frère. Dans notre famille, on se parlait beaucoup et on respectait notre père et notre mère. » Les Andujar se précipitent à la gendarmerie de Thuir, la petite ville voisine. « On leur a dit qu'il fallait attendre quarante-huit heures avant de déclarer une disparition et qu'ici, on n'était pas à Chicago… »

À la maison, Julien sent la terreur monter. « Les jours passaient, mes parents allaient tout le temps chez les gendarmes ou restaient pendus au téléphone. Il y a eu des battues. J'ai commencé à me dire que c'était vraiment grave. » Des affichettes sont postées un peu partout à Perpignan et aux alentours, sur les murs, les troncs des arbres, les vitrines des magasins. « Avis de recherche », est-il

écrit en majuscules au-dessus du visage rieur de sa sœur et du numéro de téléphone des enquêteurs. Le gamin se rassure en se disant que ses parents arrangent tout, toujours, que cette fois, ce sera pareil.

Un militaire, qui a bavardé avec Tatiana dans le train, est interrogé. Des témoins se manifestent, ils auraient vu la jeune fille monter dans une voiture. A-t-elle fait du stop ? Est-elle partie avec une connaissance ? A-t-elle fugué ? Sans images de vidéosurveillance et sans possibilité d'exploitation téléphonique, les enquêteurs tournent vite en rond. Une femme est arrêtée – elle se faisait passer pour l'adolescente. Des affabulateurs appellent la police ou les Andujar. « Le 24 décembre, le téléphone a sonné à la maison. Une voix féminine qui disait : "C'est Tatiana, je suis à un rond-point, venez vite me chercher sinon on m'emmène." » Les rumeurs courent les rues. « Il s'est dit que mes parents l'avaient assassinée… » Des hommes-grenouilles viennent sonder le puits du jardin de Llupia et interroger séparément Marie-Josée et Martin. « Jusqu'à ce que mon père dise qu'il était prêt à signer n'importe quoi, pourvu qu'on fiche la paix à sa femme et à ses fils. » Julien a l'impression qu'on lui a pris sa vie d'avant. « Comme si nous avions emprunté un chemin de traverse. Mais je croyais encore que nous allions retrouver la route. »

Chez les Andujar, tout a changé – même si on garde la chambre de « Tati », parce qu'elle va revenir, forcément. « Nous sommes passés d'une famille de six personnes à cinq individus à la fois solitaires et solidaires. Chacun de nous a un lien particulier avec les autres. Mes frères et moi, la disparition de notre grande sœur nous a soudés. Cela, on ne nous l'enlèvera jamais. » Tatiana n'est pas un sujet tabou. « On n'est pas du genre à mettre des bougies autour d'une photo ! » Dans l'épreuve, Martin et Marie-Josée font de leur mieux. « Nos parents ont toujours été là pour leurs trois garçons. Ils nous ont donné beaucoup d'amour, nous ont beaucoup parlé. Et ils nous ont vite envoyés voir des psys. Cela m'a aidé à comprendre que je pouvais quand même être acteur de mon histoire. »

Passé les premières semaines d'espoir, la tête et le cœur de Julien jouent au yo-yo. « Parfois, je me disais qu'elle était morte, mais je ne pouvais pas le dire à Papa et Maman puisque la chercher les tenait debout. À d'autres moments, je pensais que non, ce n'était pas possible, mais alors, si elle était vivante, où, dans quelles conditions ? Captive ? Prostituée ? » Pendant presque dix ans, il croira

reconnaître sa sœur au coin d'une rue, au milieu d'une foule. « Je me demande quel visage elle aurait aujourd'hui… »

Dix-huit mois après la disparition de Tatiana, la justice rend un non-lieu. L'enquête est au point mort, le dossier vide d'indices ou de pistes. Pour que l'on n'oublie pas leur fille, parce qu'ils ont « besoin de parler », les Andujar font « le choix de la médiatisation ». Ils impriment des affiches et des banderoles, créent une association dont Élie Kakou, l'humoriste décédé en 1999, accepte d'être le parrain, participent à des émissions de télévision, en France et en Espagne, où ils sont nés tous les deux, multiplient les appels à témoins et les messages à leur fille, au cas où… « Dire que certains ont cru que mes parents touchaient de l'argent pour cela ! »

C'est tout le contraire : Martin et Marie-Josée paient leur engagement au prix fort. « Une dégringolade sociale », résume Julien. Son père, architecte dans une agence de Perpignan, accepte de signer un faux contrat de travail à durée déterminée, en contrepartie du temps libre dont il a tant besoin. Licencié par son employeur indélicat, il lui faudra batailler pendant huit longues années pour obtenir gain de cause en justice. En attendant, il enchaîne les boulots pour survivre. Sa femme, quant à elle, cueille les fruits dans les vergers et fait les vendanges. « Ils n'avaient pas un rond, au point de devoir aller s'approvisionner au Secours populaire pour que nous ayons à manger. » Les Andujar se font violence. « Jamais la disparition de leur fille ne devait être un motif d'apitoiement ou une raison de quémander. » Heureusement, le couple peut compter sur une vraie « solidarité amicale ». Les copains se relaient pour garder les enfants et les emmener en vacances. En 2002, la famille déménage pour s'installer dans une « maison moins chère » au Soler, une autre commune de l'agglomération perpignanaise.

Malgré les fins de mois douloureuses, malgré les jours de désespoir, il arrive qu'on rigole chez les Andujar. « On a beaucoup d'humour », affirme Julien dont les yeux bleus se plissent quand il évoque la visite de cette journaliste d'une chaîne de télévision américaine venue réaliser une interview. « Elle s'est enfermée dans la salle de bains avec ses deux assistantes pour en ressortir, trente minutes plus tard, maquillée, laquée et parfumée. Nous étions ébahis ! » Il s'est bien amusé aussi dans la loge de l'émission « Perdu de vue », sur TF1, le jour où il a demandé à accompagner ses parents, et celui où sa mère a débarqué en

furie chez les gendarmes, coupables d'avoir retiré les avis de recherche : « Vous avez donc retrouvé ma fille ? »

À l'école, en revanche, Julien ne s'amuse pas. Il n'est plus que « le frère de Tatiana ». « Les premiers mois, il ne se passait pas une heure sans que quelqu'un n'évoque le sujet. » Ses profs du collège Moreto de Thuir, qui ont eu sa sœur dans leurs classes, lui demandent des nouvelles, cent fois, mille fois. Il finit par leur répondre : « Lisez les journaux ! » On lui en parle trop, il en souffre. « J'aurais aimé qu'on me foute la paix, que les gens arrêtent de mettre du drame dans ma vie. J'avais l'impression qu'un projecteur était braqué sur moi en permanence. » Et puis, il ne ressemble pas aux autres. « J'étais la risée de l'établissement, le garçon efféminé qui fait du théâtre et aime la danse. » Un jour, sa copine Elsa lui rapporte une méchanceté entendue dans la cour de récréation : « Ce n'est pas parce que sa sœur a disparu qu'il doit la remplacer. » Il n'a pas oublié.

Un dimanche soir de décembre, alors qu'il est en quatrième, le gamin éclate en sanglots dans la cuisine familiale. Il ne veut plus retourner à l'école, prendre le car scolaire, fréquenter la cantine. Il ne veut plus affronter le regard des autres, leurs moqueries. Même Elsa, son « pilier », son soutien indéfectible, ne peut rien pour lui. « Mes parents ont compris. Ils sont allés voir le proviseur pour lui expliquer, puis m'ont inscrit à Madame de Sévigné, un petit collège de Perpignan, à la rentrée de janvier. » Et là, « tout devient génial ». Julien « respire ». « C'était la liberté, personne ne connaissait mon histoire. » Il la confie juste à Jessica, son amie pour toujours.

Au début de l'hiver 1997, les policiers rouvrent le dossier « Tatiana Andujar ». Une autre jeune fille, Mokhtaria Chaïb, 19 ans, s'est volatilisée le 20 décembre, dans le quartier de la gare de Perpignan. Une belle brune de type méditerranéen, elle aussi. Le lendemain, son corps horriblement mutilé est découvert, pas très loin de l'endroit où « Tati » a été aperçue pour la dernière fois. Six mois plus tard, une troisième femme s'évapore : elle s'appelle Marie-Hélène Gonzales, elle a 22 ans, de longs cheveux bruns et un sourire lumineux. Le soir du 16 juin, elle descend du train à la gare de Perpignan, dîne dans une brasserie, puis fait du stop pour rentrer chez ses parents à Toulouges, à quelques kilomètres de Llupia. Sa dépouille est retrouvée dix jours après dans un terrain vague, amputée de la tête et des mains. Pour les enquêteurs, les

similitudes entre les trois affaires ne doivent rien au hasard, ils ont sûrement affaire à un tueur en série. Tatiana, Mokhtaria et Marie-Hélène deviennent « Les disparues de la gare de Perpignan », sujets d'un déluge de reportages et d'émissions. Les Andujar ne sont plus seuls dans leur combat. Ils font front avec les familles Chaïb et Gonzales et leur avocat commun, Étienne Nicolau.

Pendant ce temps, Julien largue les amarres. Direction un internat de Narbonne, dans l'Aude, à une soixantaine de kilomètres de chez lui, où il prépare un bac option théâtre. Depuis qu'il est petit, il est fasciné par la scène. Il a joué dans sa première pièce en CE2, puis a commencé les cours l'année suivante. Il rêve de faire du spectacle son métier. Ses parents le soutiennent, malgré leurs difficultés financières. « Ils m'ont dit qu'on trouverait des solutions, que je devais avancer dans cette voie si j'en avais envie. » À 15 ans, il commence à danser avec une troupe itinérante – « des filles, des plumes et un transformiste », décrit-il. Il adore « gesticuler sur les chorégraphies de Mylène Farmer ou de Michael Jackson, mettre une perruque ou un slip panthère et porter des chaussures compensées ». Question d'ADN, peut-être. Le père biologique de sa mère était danseur de salon. « Il a fait le tour du monde », précise son petit-fils qui a fait sa connaissance à 18 ans, au Brésil. Les tournées, pendant trois ans, paient son internat. Mieux : la danse le « tient d'aplomb et en mouvement », lui qui était si peu gracieux, petit. Après le lycée, en quête de maîtrise technique, il suit la formation à la danse contemporaine Coline, à Istres, dans les Bouches-du-Rhône, puis s'inscrit au Centre de développement chorégraphique de Toulouse. Quoi qu'il fasse, pourtant, Julien n'échappe pas totalement à l'empathie voyeuriste des autres. Ces vagues connaissances du collège qui prennent de ses nouvelles *via* Facebook. Ceux qui lui disent « J'ai vu ta mère à la télé. »

À Perpignan, l'enquête se poursuit, d'impasses en rebondissements, d'auditions en gardes à vue. Un médecin péruvien, un temps soupçonné du meurtre de Mokhtaria Chaïb, est relâché. Un autre suspect se suicide en prison. En février 2001, une quatrième jeune femme disparaît : Fatima Idrahou, 23 ans. Encore une belle brune. Toujours le quartier de la gare. Le *serial killer* catalan aurait-il à nouveau frappé ? Non. L'étudiante a été enlevée et tuée par un gérant de bar dont elle avait repoussé les avances. Dans son ordinateur, les enquêteurs dénichent l'ébauche d'un roman intitulé *Tatiana*, dont l'héroïne est

enlevée à proximité de la gare de Perpignan par… le rabatteur d'un tueur. Cela ne suffit pas, malgré tout, à faire de lui un coupable.

En mars 2006, un crâne décalotté est découvert au Boulou, près de la frontière franco-espagnole. D'après les experts scientifiques, c'est celui d'une « jeune fille en fin d'adolescence ». Mais l'ADN qu'ils parviennent à en extraire est trop partiel pour déterminer s'il s'agit de celui de Tatiana. Huit ans plus tard, l'enquête fait un bond de géant : la trace relevée sur une chaussure de Mokhtaria Chaïb « matche » avec le profil génétique d'un homme déjà condamné pour viol, Jacques Rançon, 54 ans. Le cariste-magasinier avoue le meurtre de la jeune femme et, quelques mois plus tard, celui de Marie-Hélène Gonzales. Il ne peut pas avoir enlevé « Tati », en revanche. Au moment de sa disparition, il se trouvait derrière les barreaux en Picardie.

Le procès de « Jacques l'Éventreur », condamné en 2018 à la prison à vie, a abîmé l'espoir de revoir Tatiana vivante. Parce qu'elle aurait pu subir le même sort que Mokhtaria et Marie-Hélène. Parce que le pire se produit parfois. « Après Rançon, ma mère a, pour la première fois, évoqué la possibilité de sa mort et prononcé les mots de sépulture, d'hommage, de cérémonie, se souvient Julien. En l'écoutant, j'ai fondu en larmes. Pourtant, j'ai senti que je lâchais quelque chose. On revenait à "Tati", ma sœur, sa fille, on ne parlait plus de l'enquête, du fait-divers, du thriller macabre. »

Depuis, Marie-Josée mène en solo sa bataille pour la vérité. Il ne reste plus qu'une « disparue de Perpignan » : Tatiana, sa fille. « Ma sœur était un fait-divers, elle est devenue une énigme policière », constate Julien. Leur avocat, Étienne Nicolau, a raccroché sa robe noire à 73 ans, fin 2018, après presque un demi-siècle de prétoire. Certes, il leur a promis de suivre l'enquête, de rester joignable. « Il dit que Tatiana est presque comme sa fille… On savait qu'il ne nous lâcherait pas, lui qui ne s'est jamais fait payer pour l'aide qu'il nous a apportée. Il nous a protégés, également. Sans lui, on aurait souffert davantage. » Le décès, en mai 2021, du violeur et tueur en série Michel Fourniret a accablé Marie-Josée. « Elle a dit qu'ils partaient tous, les juges, les avocats, les témoins, et même les meurtriers… »

Ces dernières années, les Andujar ont « retrouvé un peu de stabilité », dit leur fils. Mais chacun de son côté depuis leur séparation en 2004. Martin s'est installé à Limoges pour « prendre de la distance avec la disparition et la

médiatisation. Il veut vivre autrement qu'en tant que "père de". » Marie-Josée – « une battante née sous le signe du Taureau », selon son fils – habite désormais Rivesaltes et travaille dans un centre de formation pour adultes où elle est coordonnatrice. Pas question de quitter la région, ce serait abandonner sa fille, même si elle s'autorise enfin quelques jours d'escapade ailleurs.

Au fil des ans, Julien a beaucoup travaillé sur lui-même avec des experts de la psyché. « Grâce à eux, j'ai compris peu à peu la colère qui m'habitait depuis l'âge de 11 ans. Une kinésiologue m'a expliqué que j'avais dû me battre juste pour exister, pour être moi-même. » Il a lu les bouquins du psychiatre Boris Cyrulnik, le spécialiste de la résilience, « l'aptitude d'un individu, *dixit* le dictionnaire Larousse, à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques ». Depuis des années, il n'a pas remis les pieds à Llupia, cette « terre de malheur » où il est, qu'il le veuille ou non, l'artiste-qui-a-réussi-à-s'en-sortir. Il ressent le besoin viscéral de « s'ancrer dans le présent, d'éviter de gamberger ». Trop pénible d'imaginer un procès et l'inévitable médiatisation qui l'accompagnerait. Devenir père ? « J'adore les gamins, mais c'est trop dur de perdre un enfant. Et j'aurais peur de transmettre une sorte de malédiction. »

Tous les ans, le 24 septembre, jour anniversaire de la disparition de Tatiana, « cela repart pour un tour ». La perte, l'angoisse, le chagrin. Les Andujar n'ont rien « ritualisé ». Mais ils s'envoient des messages pour se soutenir. Marc, l'aîné des garçons, s'est fait tatouer le prénom de sa sœur sur l'avant-bras. Alex, le petit frère musicien et régisseur son, qui ne sait plus très bien si ses souvenirs de leur sœur sont réels ou fabriqués, a choisi la Santa Muerte, la Faucheuse version latina. Le soir de ses 18 ans, il a chanté l'une de ses premières compositions, « Vida de mierda » – « Vie de merde ». Elle parle d'une sœur qu'on cherche désespérément, d'un frère miné par la drogue qui vit dans la rue, d'un autre enfui à 15 ans pour apprendre à danser, de parents séparés.

Pour vivre près d'Alex, Julien s'est installé à Nantes. « Je suis très proche de lui et de ma mère. J'ai besoin de partager des choses fortes avec eux. On n'est pas immortels, je ne veux pas avoir de regrets… » À Noël, ils aiment se retrouver tous les trois, penser, ensemble, à leur « Tati ». D'elle, il a gardé un T-shirt – « mon vêtement fétiche », une valise, des objets et quelques livres, dont *J'irai cracher sur vos tombes*, de Boris Vian, le premier bouquin qu'il a lu. Aux

tatouages de ses frères, il préfère le grain de beauté en voie d'apparition sur le bout de son nez. « Comme celui de Tatiana. J'aime penser qu'elle s'incruste sur mon visage. »

Aujourd'hui, il est danseur, chorégraphe, comédien et réalisateur de courts-métrages. « Je ne sais pas qui je serais si elle était toujours là, avec nous. Ma vie s'est construite autour de sa disparition, de cette faille que je porterai toujours en moi. » Sa sœur lui a inspiré un court-métrage sur la mémoire et l'oubli, *Pappeske* (« La boîte en carton », en norvégien). Pour elle, pour sa famille, il s'est attelé à l'écriture d'un spectacle, *Tatiana*, dont Alex a composé le son. Un solo, alliage de danse, de théâtre, de musique et de chant, pour rendre « un bel hommage à ma sœur et aux miens. Je veux raconter comment nous l'avons attendue et nous l'attendons encore. Je souhaite que jaillisse la beauté de toutes les années vécues auprès de ceux qui la cherchent ». La première devrait avoir lieu en novembre 2022, au festival Born to be alive de Reims, en Champagne. « Ce ne sera pas triste, promet Julien. On va rire. »

## SYLVIE

### *« Plus à ma place en famille »*

*Rescapée d'un accident de car historique, Sylvie a encore du mal à se pardonner de devoir la vie à un échange de sièges.*

Cette année-là, la famille Martin a de la chance. Pour la première fois, la Caisse d'allocations familiales a accepté d'admettre quatre des six enfants à partir en vacances dans la colonie qu'elle organise. Même la petite de 6 ans est du voyage. D'habitude, il faut avoir 7 ans, mais pour cet été ça s'est bien arrangé. Le jour du départ, Sylvie, l'aînée, est donc particulièrement heureuse de s'asseoir à côté de sa sœur à l'avant de l'un des deux autocars qui vont les emmener à Saint-Jean-de-Maurienne, dans les Alpes. Elle a 15 ans. Les frères, de 9 et 12 ans, sont juste derrière. Bon, « ça a coûté » à son père maçon, ce départ rêvé, la grande en a bien conscience. Mais quel bonheur, ces vacances en Savoie, tous ensemble, les quatre de la fratrie, mais aussi neuf cousins ! En route pour le paradis !

Les cars s'ébranlent et quittent Crépy-en-Valois, une commune de l'Oise, à 20 heures. La petite pleurniche un peu. Elle voudrait tellement être assise à côté de sa copine. Bonne fille, Sylvie propose un échange de places et s'en va s'installer au fond du car, loin des siens, avec d'autres grands. Cinq heures et demie après, ce 31 juillet 1982, un bruit d'enfer la réveille en sursaut dans la nuit. Elle apprendra plus tard, bien plus tard, ce qui s'est précisément passé. Près de Merceuil, au sud de Beaune, en Bourgogne, deux voitures se sont rabattues précipitamment entre les cars au moment où l'autoroute A6 perd une voie et où la circulation bouchonne brusquement sous la pluie, provoquant un carambolage.

Le car s'embrase immédiatement. Tout le monde crie, c'est la panique. Impossible de sortir par l'avant, l'une des voitures s'y est encastrée. Le chauffeur a le réflexe de déverrouiller la porte arrière, avant de rendre son dernier souffle. Un animateur fait sortir les enfants installés au fond, quinze seulement. Sylvie est la dernière. Elle se retrouve hébétée au bord de l'autoroute A6. Quarante-quatre enfants vont mourir dans le car qui se consume sous ses yeux révulsés. Ses frères et sœurs, comme ses cousins, sont restés bloqués dans les flammes. Terrifiée, elle veut remonter les chercher, mais on lui affirme qu'ils se sont réfugiés dans l'autre car. Les petits rescapés échangent en silence des regards affolés. Sylvie comprend vite l'évidence. « Nous étions partis à treize de la même famille, murmure-t-elle aujourd'hui. Je suis rentrée seule. »

Son changement de place l'a sauvée. Mais il l'a minée toute sa vie. Depuis cette nuit d'horreur, elle a éprouvé à jamais le sentiment d'usurper une existence à laquelle elle n'avait pas droit. Un sentiment si intense, si violent, que pendant des décennies elle n'a raconté à personne qu'elle avait échangé son siège avec une petite fille qui en est morte. Personne, d'ailleurs, ne lui a jamais posé de question, ni sur sa chance d'être en vie, ni sur son chagrin d'avoir perdu Florence, Bruno, Frédéric et tous les cousins. On l'a abandonnée à sa peine.

Elle ne le dit pas avec ces mots-là, ce n'est pas son genre. Jamais elle ne se plaindrait. Elle nous reçoit avec le sourire, dans son pavillon à quelques kilomètres de Crépy-en-Valois. On sent qu'elle ne voudrait faire de mal à personne par ses propos. Elle n'a pas l'habitude de parler de ces choses-là, sur lesquelles, dans sa famille, pèse un silence pudique. Depuis 1982, elle n'assiste plus aux réunions familiales : « Je ne voulais pas, par rapport à mes parents, par rapport à mes tantes qui avaient perdu leurs enfants. » On ne fête plus l'anniversaire du père, né un 31 juillet, le même jour que l'accident. « Mes sœurs organisent celui de ma mère, je passe déposer mon cadeau, mais je ne reste pas. » Elle aime sa famille, mais c'est plus grave. « Depuis l'accident de Beaune, je n'ai plus jamais eu le sentiment d'être à ma place chez nous. »

L'été 1982, dans l'incrédulité consternée, relayée par les médias et le pays tout entier, personne n'a vraiment le temps ni l'envie de s'intéresser à ce qui peut se passer dans la tête d'une fille de 15 ans qui a eu bien de la veine

d'échapper au pire. L'accident de Beaune, alors le plus meurtrier de l'histoire de France avec cinquante-trois morts au total, provoque un immense débat national sur la sécurité des cars, leurs matériaux de construction, le temps de repos des chauffeurs, le danger des chassés-croisés sur les routes au moment des départs et retours de congés. Le village de Crépy-en-Valois est en deuil. Et la famille Martin souffre.

Dès qu'elle perçoit, en regardant le car brûler, qu'elle doit sa survie à son changement de place, Sylvie, sous le choc, est convaincue de ne pas avoir été à la hauteur de sa tâche. Pour ce voyage, elle était l'aînée de douze enfants de la famille, sous sa responsabilité. Et maintenant, elle n'est plus l'aînée de quiconque. Elle ressent douloureusement son impuissance, son inertie, ce qu'elle croit être sa faute.

Mais les événements se précipitent dans la nuit. Les pompiers et les gendarmes s'agitent. « La commune de Beaune a dû gérer dans l'urgence les médias et les rescapés, raconte Sylvie. Ces gens ne savaient pas quoi faire de nous. Finalement, on nous a emmenés dans un grand château, ouvert pour l'occasion. Il leur a fallu aussi trouver un endroit où placer les restes des morts, ce fut très compliqué. » Les petits survivants se rendent compte que la majorité de leurs copains ne reviendront plus. Ils ne connaissent aucun des adultes qui s'affairent, affolés, autour d'eux. L'animateur, âgé de 22 ans, est aussi perdu qu'eux. « On était désespérés, terrorisés, dépassés. On nous demandait plein de précisions, combien on était au départ, des noms, des prénoms pour établir la liste des morts. » Sylvie entend tous ces inconnus répéter : « On fait quoi de ces enfants ? On les met où ? »

Son grand-père parvient à joindre la mairie de Merceuil, on lui passe Sylvie : « J'ai dû lui annoncer qu'il avait perdu douze petits-enfants. Il a raccroché sans mot dire. » Les parents de Sylvie, quant à eux, sont prévenus par une amie, dont le mari boulanger écoute la radio à 3 heures du matin. Sa mère alerte la gendarmerie de Crépy, qui n'est pas au courant et promet d'appeler Beaune.

Quand le jour se lève, on annonce aux rescapés qu'ils vont reprendre la route. La commune de Beaune – dont dépend Merceuil – a décidé d'affréter un car et de les conduire en Savoie, leur destination de départ. « Ils avaient aussi les corps à gérer, on les encombrait, soupire Sylvie qui, déjà, se bat avec l'idée qu'elle est en trop. On nous a jetés dans un bus, il n'y a pas d'autre mot,

en nous ordonnant de continuer notre trajet. Mais pour nous c'était impensable de reprendre un bus. Ils avaient choisi la solution qui les arrangeait, mais qui était la pire pour nous. »

Les enfants se rebellent, ils refusent de monter dans le car. D'ailleurs, à part Sylvie, rongée par la culpabilité, la plupart n'ont qu'une envie – « énorme », dit-elle – voir leurs parents. Pendant des heures, ils s'insurgent contre la décision des adultes, réfutent leurs arguments. Puis, à midi, ils s'inclinent puisqu'on ne leur laisse pas le choix. Commence un voyage effroyable : « Nous étions crispés, angoissés, accrochés à nos sièges. On avait peur que ça arrive une seconde fois. Au moindre craquement, au moindre coup de frein, nous poussions des cris terrifiés. »

Ils arrivent à Saint-Jean-de-Maurienne à 21 heures. La colonie de vacances est tenue par des religieuses. « Nous n'avions plus rien, plus de vêtements, plus d'objets personnels. » Une chaîne de solidarité se forme, ça lui fait chaud au cœur. « On nous a isolés, raconte Sylvie, placés dans une sorte de bulle à l'abri des médias qui rôdaient par là. Les journalistes avaient été exclus du village dont tous les accès étaient coupés par les gendarmes. » Les adultes n'évoquent pas l'accident, ni leurs proches, comme s'il fallait tout effacer pour mieux résister aux vertiges du chagrin.

Le surlendemain, le père de Sylvie et son oncle surgissent. Ils tiennent à la ramener à Crépy-en-Valois. Pas un mot n'est prononcé entre eux à propos du malheur qui vient de les frapper. « Mon père n'est pas du genre à s'exprimer, je voyais qu'il n'était pas bien, et moi non plus. » Bref, assure Sylvie, « c'était impossible d'en parler, on n'en a rien dit jusque très longtemps après. » Comment, dans ces conditions, raconter qu'elle se sent coupable d'avoir changé de place ? Faute de pouvoir l'expliquer, cet échange devient son secret, qu'elle ressent comme un mensonge. Mais est-ce qu'on ment quand personne ne semble s'intéresser à votre vérité ?

Le retour à Crépy-en-Valois plonge brutalement Sylvie dans le tapage national suscité par l'accident de Beaune. « Quand je suis arrivée, je n'avais jamais vu la commune aussi vide d'enfants, j'avais l'impression d'être sur une autre planète. » Son père l'emmène chez ses grands-parents qui ont une grande maison où la famille s'est réunie, puis elle demande à voir sa mère. « On habitait un appartement au quatrième étage d'un immeuble HLM, il y avait

une foule de journalistes, des photographes à tous les étages. J'essayais de les éviter, c'était très pénible. »

C'est l'un des pires souvenirs qui lui restent, outre l'accident lui-même, ce sentiment d'être incomprise des journalistes qui, pas une seconde, ne semblent se mettre à la place des familles endeuillées. « Quelques jours plus tard, des reporters sont entrés chez ma grand-mère en se faisant passer pour des employés de mairie et ils lui ont volé les photos de ses petits-enfants. Oui, c'était vraiment affreux. » Le visage de Sylvie se ferme lorsqu'elle évoque la parution de *Charlie Hebdo* après le drame. Un titre barre la une de l'hebdomadaire : « Peut-on rire de la mort ? » Cabu a dessiné une grande faucheuse debout devant un gamin qui s'esclaffe : « Elle n'a pas de culotte ! » Fin août, évoquant les événements de l'été, le mensuel *Hara-Kiri* publiera un montage avec des parents devant des cercueils et cette bulle : « Une mère n'y reconnaîtrait pas ses veaux. » Dessous est dessinée une « esquisse d'un projet de monument pour Crépy-en-Valois », consistant en un barbecue sur lequel grillent des enfants. Le journal « bête et méchant » est condamné à occulter les deux pages insultantes. « C'était méprisant, honteux, atroce, s'indigne Sylvie, en rosissant. C'était une façon de dire que nous n'étions que de la viande, en fait. Si j'avais eu le journaliste en face de moi, il aurait passé un sale quart d'heure. » Elle se reprend : « Il ne voulait peut-être pas nous faire du mal, mais il l'a fait. »

Quatre jours après l'accident, le 3 août 1982, Sylvie a assisté à l'enterrement des enfants morts dans le car. Ce matin-là, elle est la seule des jeunes rescapés présente, les autres sont restés en Savoie. Le président de la République, François Mitterrand, et le Premier ministre, Pierre Mauroy, accompagnent la cérémonie, organisée dans la grande salle du gymnase transformée en chapelle. « L'église de Crépy est trop petite pour quarante-quatre cercueils », explique Sylvie. Placée au premier rang à côté de ses parents, l'ado gamberge. Elle ne peut s'empêcher de songer au contenu des boîtes blanches dont elle ne peut détacher les yeux. « Sur quarante-quatre victimes, il n'y a eu que quatre enfants identifiés. Vous imaginez ce qu'il restait des quarante autres ? Pour le bien-être des parents, l'État a mis à leur disposition quarante-quatre cercueils, mais je ne suis pas sûre que le médecin légiste y ait placé quarante-quatre corps. Pour moi, la plupart ne sont pas à Crépy. »

Lorsqu'une commémoration annuelle est lancée par la commune trois ans plus tard, Sylvie boudera la cérémonie. Non, vraiment, pour elle, les enfants de Beaune ne sont pas dans ce cimetière où l'on a enterré les cercueils. « J'ai mis au moins cinq ans de plus à me résoudre à y assister. » Elle attend aussi des années pour se rendre à l'hommage rendu chaque 31 juillet devant le mémorial érigé sur l'aire de repos du Curney, près du lieu de l'accident.

Mais nous n'en sommes pas là. Ce 3 août face aux cercueils, pendant la cérémonie, Sylvie tient une demi-heure dans le grand gymnase. Puis elle s'évanouit. On l'évacue. Les pompiers la transportent à la maison médicale. « Notre médecin traitant m'a shootée. Mes parents sont venus me récupérer tard le soir. Le docteur leur a dit qu'il ne fallait pas que je reste à Crépy, avec tous ces journalistes qui nous contraignaient à demeurer cloîtrés dans l'appartement. » On renvoie Sylvie par le train en Savoie, flanquée de son parrain et d'un accompagnateur de la Caisse d'allocations familiales. Cette fois encore, ni l'un ni l'autre des adultes ne lui posent de question sur ce qu'elle a vécu, personne ne lui demande comment « ça » s'est passé, nul ne pense nécessaire de sonder sa peine. L'époque n'y incite pas.

« Me retrouver en vacances m'a fait du bien, reconnaît-elle. Nous étions quinze rescapés soudés, quinze qui s'entendaient bien, des grands essentiellement. On a essayé de passer ce mois-là loin des médias. On leur en veut énormément de ne pas avoir pris de gants avec nos familles. Si nous étions restés à Crépy, ils nous auraient rendu la vie infernale. » Ensemble, les survivants parlent de l'accident. Pour éviter qu'ils ressassent, les moniteurs organisent activité sur activité. « Les quinze, nous sommes liés par ce passé. Beaucoup ont quitté la région depuis. Avec ceux qui sont restés, on se voit toujours. »

Septembre arrive, il faut bien rentrer, retrouver la famille, et ce sentiment terrible d'avoir perdu sa place en conservant la vie. La première année, Sylvie reprend le collège à Crépy, en classe de cinquième. « Une année très difficile. Les rapports avec mon père étaient tendus. Il adorait ma petite sœur. J'avais l'impression qu'il me reprochait d'être là. Il n'était plus attentionné comme il l'avait été avant. » Avec sa mère, c'est moins compliqué, les relations sont fluides, mais elles évitent le sujet de l'accident et de cette honte qui la plombe.

« Je ne veux pas les critiquer. Juste dire qu'à 15 ans, en pleine adolescence, c'était dur à supporter. »

Ses parents ont alors commencé à bâtir une maison à Betz, sur un terrain qu'ils avaient acheté à dix kilomètres de chez eux. La construction avait démarré avant l'accident, et les crédits calculés en fonction des aides au logement pour six enfants. Comme les parents de Sylvie ont perdu trois petits dans le car, la Caisse des allocations familiales leur explique que leurs subventions vont être revues à la baisse. « Devant les protestations de ma mère, l'assistante sociale, pourtant au fait de l'accident de Beaune, a osé lui répondre : "Vous n'aviez qu'à prévoir, Madame !" Ma mère s'est levée et lui a collé un aller-retour. » Le bureau prévient les gendarmes, qui déboulent, demandent à la mère de sortir. Puis ils téléphonent au préfet et, selon les souvenirs de Sylvie, lui suggèrent de muter l'employée. Ce qui fut fait.

À l'époque, le lycée professionnel commence en quatrième et le plus proche se trouve à Senlis. Cela tombe bien. Sylvie n'a qu'une obsession, fuir loin de sa famille, de Betz et de Crépy. « J'ai tout fait pour intégrer une école où il y avait un internat. Beaucoup de rescapés ont, comme moi, demandé à être internes. Certains sont partis à l'étranger avec leurs parents. » Elle s'en va donc préparer pendant trois ans un CAP d'employée technique de collectivité.

Personne ne semble songer qu'elle a besoin d'aide. « C'était tellement dur qu'on n'ait pas essayé de me faire parler. Le seul moyen que j'ai trouvé pour éviter de penser, c'était le sport. » Majorette, elle fait du twirling bâton le samedi et court les compétitions jusqu'à 18 ans, sous la houlette de sa mère qui s'occupe du club local, aujourd'hui encore. Ses petites sœurs enchaîneront. Une femme très dynamique, Marie-Andrée Martin, généreuse, ouverte, très déterminée à ne plus se laisser abattre. Après les obsèques du 3 août 1982, elle a participé activement à la création de l'Association des parents des victimes de Beaune qui s'est portée partie civile, et la préside toujours.

Assise près de la cheminée où trônent des bois de cerf, Sylvie choisit ses mots sans jamais en rajouter, ce qui la rend très touchante. Elle répond à nos questions assez brièvement, comme si elle avait du mal à développer, comme si la tristesse de ce passé devait être tenue en laisse. Elle répète encore et encore, à l'imparfait mais aussi au présent : « Je ne me sens pas à ma place en famille. » Comme si, en changeant de place dans le car, elle avait définitivement perdu le

droit de garder la sienne dans la tribu. Elle l'a cherchée ailleurs cette place, de façon presque fébrile. D'abord en réclamant l'internat, puis en tentant de se faire oublier des siens pour, elle-même, mieux oublier. « Je ne voulais plus être en famille, je me suis isolée, j'ai coupé les ponts. Je croyais lire dans les regards de mes tantes et de mes parents que j'aurais dû rester dans le car en feu et ne jamais revenir. Si j'avais été suivie par un psychologue, peut-être cela m'aurait-il évité ce sentiment. »

En classe, Sylvie a des difficultés. « J'ai une oreille sourde à 100 %. Mes parents n'avaient pas trop d'argent, j'ai fait abstraction de mon problème d'audition, décelé trop tard. » Trop en faute, elle n'a pas non plus droit à être soignée ou appareillée, croit-elle alors. Elle décroche un CAP d'employée technique de collectivité et choisit de travailler en milieu hospitalier, où elle est auxiliaire de vie en gériatrie. Comme une sorte de rédemption. « Ayant survécu à cet accident, j'avais besoin de me sentir utile, d'être disponible pour les autres, de les aider concrètement. J'ai l'impression que je suis en dette. Beaucoup de gens ont aidé ma famille après Beaune. Ils nous ont soutenus, rendu visite. Je leur rends un peu ce qu'ils nous ont donné. Je retrouve certaines de ces personnes en gériatrie. En général, elles se souviennent, malgré l'Alzheimer, ça m'aide de reparler de tout ça avec elles. »

Sylvie est encore au collège et n'a que 17 ans quand sa mère donne naissance en 1984 à un nouveau bébé, une fille prénommée Élodie. Atrocement atteinte par la perte de trois de ses enfants dans l'accident, sa mère ne s'en remet pas dans les premiers temps. Elle songeait au suicide quand le médecin lui a conseillé d'avoir un nouveau petit pour l'aider à remonter la pente. Deux ans après Élodie, Marie-Andrée met au monde son sixième enfant, une fille encore, Ludivine. Alors qu'elle ne supporte pas sans angoisse de prendre place à table aux côtés de ses deux sœurs nées avant l'accident, Sylvie fond devant ces deux nouvelles petites poupées. « Je suis très proche d'elles. Les autres, même maintenant, tant d'années après, je ne les fréquente pas, je ne me rends pas chez elles, j'évite de les croiser chez ma mère. »

À l'époque, au moment où sa mère tente de construire activement la suite de son existence, Sylvie est obsédée par l'idée de se faire une place à elle et « de sortir de ce cocon familial plein de trous », dit-elle. À 17 ans, elle prend un appartement avec sa première paie. À 20 ans, cinq ans après l'accident, elle se

met en couple, puis se marie et donne naissance à son premier enfant, un garçon. Cette femme qui parle toujours du « bus » quand elle évoque le car du malheur, est tombée amoureuse d'un homme qui se nomme Dubus, avec un « s » qu'elle prononce. Comble de coïncidence, son fiancé a pour métier de sillonner les routes de France. Il est chauffeur de poids lourds.

Ensemble, ils ont quatre enfants. Et voilà, c'est fait. Sylvie a trouvé sa place hors de sa famille en fondant la sienne. Elle égrène gaiement les âges, 30, 28, 23 et 20, deux filles, deux garçons, et déjà trois petites-filles à 54 ans. Ronde, très douce, elle s'est fabriqué un profil de mère douillette, accueillante, protectrice. On la sent heureuse dans ce rôle. Elle a eu tant de mal à continuer d'endosser son emploi de fille, après l'accident. Trop dur de faire face aux parents, trop dur de ravaler sa culpabilité d'exister face aux deux sœurs qu'elle ne parvient pas à côtoyer. Déjà nées en 1982, mais trop petites pour partir en colonie, elles n'ont pas compris pourquoi leur aînée est rentrée seule, sans les trois autres de la fratrie. C'est en tout cas la conviction de Sylvie qui, en tant que fille, ne peut s'empêcher de croire qu'elle aurait dû disparaître, mais qui revit en tant que mère.

Pourtant, la hantise du fait-divers n'a jamais cessé de la poursuivre. Quand son aîné a 8 ans, un séjour en classe de découvertes est programmé par l'école. Départ en car. Morte d'inquiétude, Sylvie raconte alors à son fils ce qui lui est arrivé et lui explique pourquoi elle ne peut le laisser partir sans précaution. « La pauvre maîtresse d'école a eu du mal. J'ai posé mille questions sur la sécurité du bus. » Quand sa fille, à son tour, part en classe de découvertes, Sylvie ne parvient pas à obtenir de la directrice d'école de garanties précises sur le même sujet. Elle fait comprendre à cette dernière que le voyage ne se fera pas si on ne lui donne pas de réponses claires et satisfaisantes. Rien n'arrive. Le jour du départ, elle accompagne sa fille flanquée des gendarmes, qui inspectent le car, testent le chauffeur, font vérifier les pneus, les horaires, les temps de repos. « Ma fille n'allait pas bien loin, mais je ne voulais pas prendre de risque. Je les ai tous fait tourner en bourrique, je l'avoue. »

Lorsque les enfants sont en âge de quitter l'école élémentaire, il leur faut prendre le car pour aller au collège. « Combien de fois j'ai suivi le conducteur du bus pour surveiller sa façon de conduire ! » Un jour, le maire de la commune appelle tous les parents pour les prévenir : « Le bus est en retard, ne

vous inquiétez pas, il y a eu un accident, rien de grave. » Le car avait accroché une voiture sous un pont. Sylvie se jette dans son auto et fonce. « Les gendarmes refusaient de me laisser passer. Je suis devenue hystérique, et j'ai récupéré mes enfants. » Elle les aurait bien privés de car à jamais, elle en sourit : « Je n'avais pas d'autre choix que de les laisser aller à l'école. »

Quand elle déroule le film de sa vie depuis l'accident, Sylvie Dubus relève que, jusqu'en 2020, personne ne lui a posé de question sur l'énorme chamboulement dont elle a été victime. Les policiers ne l'ont pas interrogée. « On a une fois été convoqués par le juge d'instruction au tribunal de Senlis. » Mais au fond, elle ne tenait pas non plus à s'exprimer. Ce qu'elle avait à dire était si pénible à formuler : « Je suis vivante parce que j'ai changé de place. » Pourtant, elle en convient aujourd'hui, quelques entretiens avec un psy après l'accident lui auraient peut-être permis d'accepter son statut de victime et de cesser de se vivre comme une meurtrière.

Un procès s'est tenu les 6 et 7 juin 1985. « J'ai refusé d'y assister. À vrai dire, on ne me l'a pas proposé. Tout le monde voulait absolument trouver un coupable, je ne voyais pas à quoi ça servait. » Elle voit d'autant moins qu'elle-même ne parvient pas à se penser innocente. Cette histoire de procès est trop pénible, songe-t-elle. Ça ne fera pas revenir ses deux frères et sa petite sœur, ni tous les autres enfants qui manquent cruellement à leurs familles et à la commune.

Son père, quant à lui, veut panser son chagrin autrement. Alors que son épouse se bat avec l'association des parents de victimes pour identifier et faire condamner par la justice les responsables de l'accident, il prend sa voiture et se rend armé au siège de la compagnie d'autobus en Savoie. Il a décidé de venger par le sang ses enfants morts. « Heureusement, ma mère avait pressenti qu'il allait faire une bêtise et prévenu les gendarmes de Saint-Jean-de-Maurienne qui, du coup, l'ont attendu là-bas. Ils lui ont expliqué gentiment que ce n'était pas la meilleure chose à faire… »

Le transporteur savoyard a été condamné à un an de prison avec sursis et 25 000 francs d'amende, le chauffeur à six mois avec sursis, 2 300 francs et un an de suspension de permis. Quand on évoque les peines prononcées, Sylvie ne confirme rien. « Je n'ai jamais cherché à savoir, ça ne m'intéresse pas. »

Mais elle admet que le procès a permis une prise de conscience. Au moment des débats, on découvre que le bus avait été acheté à un rebut allemand et qu'il avait six cent mille kilomètres au compteur. Le système de freinage de l'un des cars était défectueux. Une commission d'enquête recense dix-sept facteurs ayant conduit au drame. À la lecture de ces conclusions et du récit des débats lors du procès, le ministre des Transports, Charles Fiterman, renforce considérablement les règles de sécurité, concernant les voyages d'enfants en autocar. Leur circulation a été interdite lors des grands week-ends de chassés-croisés. Le temps de conduite des chauffeurs a été réduit. Les matériaux utilisés pour la construction des véhicules ont été revus. La vitesse maximale pour les cars a été baissée, et des limitateurs ont été imposés aux transporteurs. Bref, la sécurité routière a réagi.

Elle a aussi rendu obligatoires les ceintures de sécurité dans les autocars. Ce qui glace Sylvie. « Je suis contre, dit-elle. S'il y en avait eu au temps de l'accident en 1982, il y aurait eu encore plus de morts. Les enfants paniqués par les flammes n'auraient pas eu la présence d'esprit de détacher leur ceinture. » Elle souligne qu'aujourd'hui encore, un accompagnateur seulement pour soixante enfants est prévu dans les cars scolaires. « S'il lui faut aider les petits à détacher leur ceinture, comment voulez-vous qu'il y parvienne ? »

L'accident ne s'effacera pas de sa mémoire, Sylvie le sait. « Quand on subit un tel traumatisme, on s'attache aux choses importantes, on relativise tout, on se concentre sur l'essentiel, pour soi-même et pour les autres, mais on n'oublie rien. » Elle a juste très vite compris qu'elle devait miser sur sa propre peau. Elle a appris la solitude, veillé à tout prix à se débrouiller seule. Alors qu'elle était enceinte de son premier enfant, elle a essayé de passer son permis. Raté une fois. La deuxième fois aussi. « Quand l'inspecteur m'a annoncé qu'il n'allait pas me le donner, je lui ai expliqué que j'en avais un besoin urgent : « La priorité pour moi, c'est de pouvoir me rendre à la clinique sans dépendre de quelqu'un.

– Il y a les pompiers…

– Mais je veux pouvoir m'occuper de mon enfant après la naissance sans demander de l'aide ! » »

L'examinateur a accordé à Sylvie son permis de conduire. Cette indépendance à laquelle elle s'est tant accrochée pour mettre de la distance avec ses parents et ses sœurs lui pèse maintenant, avec le temps qui passe. « J'ai aussi

créé une distance entre ma mère et mes enfants, je m'en veux. Ne sachant pas comment gérer mon traumatisme, je n'ai peut-être pas agi au mieux. » Elle soupire, en y songeant : « La culpabilité m'a éloignée des miens, c'est dur de vivre avec un poids comme ça. »

À l'automne 2020, elle est passée à la télévision dans une émission d'après-midi. Pour la première fois, elle a raconté qu'elle doit la vie à un changement de place dans le bus. Ses sœurs, celles que Sylvie ne parvient pas à fréquenter, l'ont appelée : « On ne comprenait pas pourquoi tu étais si mal. » Ma fille, qui les voit volontiers, s'est exclamée : « Maintenant je saisis pourquoi tu t'en voulais ! » Sylvie a rendu visite à ses parents trois jours après l'émission : « Mon père ne dit jamais les choses. Il a juste observé : "Tiens, je t'ai vue à la télé." Ma mère n'a pas fait de commentaire. » Elle ajoute : « Ça n'a fâché personne, je crois. »

Pendant l'été 2021, l'une de ses sœurs déjà nées avant l'accident de Beaune s'est mariée. Sylvie a assisté à la cérémonie mais elle a esquivé le repas de noces. « Je n'ai pas pu, je n'y arrive pas, ce n'est pas ma place. » Elle répète ce mot – « place » – comme si elle n'y pouvait rien, tout en sachant, dit-elle, que cette absence délibérée peine ses parents.

Elle n'a pas non plus adhéré à l'association de parents de victimes créée par sa mère et d'autres. « Je finirai peut-être par reprendre derrière elle, pour que les commémorations perdurent. » On a l'impression qu'au fond c'est la seule chose qui compte : ne pas oublier. Dans l'entrée de son pavillon, les photos de ses frères et sœurs morts sont en bonne place. Depuis 1982, elle en garde d'autres, précieusement, dans son portefeuille.

« Maintenant, j'ai du recul, souffle Sylvie, je me suis construite. » Mais quand on lui demande si elle se sent toujours coupable, quatre décennies après l'accident, elle répond sans hésiter : « Oui, malgré le temps qui a passé. » Et lorsque l'on suggère qu'un psy, peut-être, pourrait l'aider à tourner la page, à retrouver sa famille, elle balaie l'argument d'une phrase : « Non, je ne préfère pas. » Puis elle souffle : « Peut-être que c'est une façon de me punir, de rester avec ma culpabilité. » Car elle souffre de cette situation, Sylvie. Mais au fond d'elle-même sourd une vague d'indignation lorsqu'elle songe à en sortir. Comme si elle devait cette souffrance à ces trois enfants dont la vie s'est arrêtée une nuit de juillet sur l'autoroute A6. Comme si elle laissait sa place vide

autour de la table familiale par solidarité avec eux, que la mort a privés de leur assiette et de leurs couverts. Comme si elle n'avait pas trouvé d'autre moyen de leur rester fidèle. Elle s'en veut de les avoir « laissés » dans le car. Elle ne les abandonnera pas une seconde fois. « Voilà, conclut-elle, toute ma vie j'ai eu le sentiment de ne pas être à ma place, et maintenant je me dis que c'était ma destinée. »

## PIERRE-LOUIS

### *« Isolé dans cette tragédie »*

*Il se bat pour que l'assassin de sa mère, Sophie Toscan du Plantier, purge enfin sa peine.*

Pour les autres, elle est le visage d'un fait-divers sanglant, le nom inscrit sur un dossier criminel : Sophie Toscan du Plantier, 39 ans, assassinée en Irlande une nuit de l'hiver 1996. Elle est aussi l'héroïne de six livres, d'une série documentaire produite par Netflix, en trois épisodes, et d'un podcast Amazon de huit heures. Pour lui, son fils unique né de son premier mariage, elle est simplement, éternellement, « Maman ».

Pierre-Louis Baudey-Vignaud aimerait que l'on se souvienne d'elle comme d'une « femme libre, joyeuse, dynamique, qui adorait la littérature, la peinture et la poésie » – pas comme d'une victime. Qu'on évoque, pourquoi pas, ce chapeau bleu qu'elle portait le jour du baptême de son fils, qu'on lui demande s'il l'a encore.

Surtout, il voudrait ne plus jamais entendre parler de Ian Bailey, cet Anglais que la justice française a condamné à vingt-cinq ans de prison pour le meurtre de sa mère en mai 2019. Qu'il purge sa peine, enfin. Mais non. L'ancien journaliste, poète à ses heures et marchand occasionnel de pizzas sur les marchés, vit en homme libre dans le sud de l'île, car la Haute Cour de Dublin a refusé de l'extrader vers la France en octobre 2020. Pierre-Louis s'est fait une promesse : ne pas lâcher, ne pas laisser tomber, tout faire pour que Bailey « paie le prix de ses actes ». Il insiste : « Tout montre que c'est lui qui a tué ma mère. »

Quelques jours avant Noël 1996, Sophie, l'épouse du flamboyant producteur Daniel Toscan du Plantier, s'est réfugiée dans son cottage irlandais accroché entre les rochers et la lande, près du village de Schull et de ses façades

pastel. Seule. Son fils de 15 ans est en vacances chez ses grands-parents paternels, en Sologne. Dans quelques jours, en compagnie de Daniel, ils s'envoleront tous ensemble pour le Sénégal où la philosophe Catherine Clément, la femme de l'ambassadeur de France, les a invités à fêter le Nouvel An.

Sophie Toscan du Plantier adore ce coin d'Irlande cinglé par les vents d'ouest, ses habitants taiseux, si accueillants avec les nouveaux venus qu'ils appellent les *« blow-ins »*, ceux que le vent a déposés là. Cette île où, jeune fille au pair, elle a passé l'été de ses 17 ans lui rappelle les paysages sauvages de Lozère, le berceau de sa famille. Ici, elle n'est pas Madame Toscan du Plantier, réalisatrice de documentaires et figure familière des premières de cinéma. Elle est simplement « Sophie », la blonde française, discrète et souriante, qui fait ses courses à la supérette et prend le thé au pub, en bottes et duffle-coat. Sa maison blanche aux cinq lucarnes est son refuge, son oxygène, loin des mondanités, de sa vie parisienne, des tapis rouges, des robes longues et des nœuds papillon. « Elle avait besoin de s'évader de cet univers très *people* », précise son fils. De sa chambre, elle voit clignoter au loin le phare du Fastnet, qui toise les flots de la mer Celtique. Elle se sent bien dans cette enfilade de petites pièces aux murs blanchis à la chaux et aux fenêtres nues. Un chemin serpente jusqu'à une barrière de métal gris, en contrebas.

C'est là que, le matin du 23 décembre, une voisine découvre son corps sans vie, le visage et les cheveux maculés de sang, le crâne fracassé, les bras et les jambes éraflés par les ronces qui tapissent les alentours. Son assaillant s'est acharné sur elle à coups de parpaing. Le comté de West Cork est sous le choc : aucun meurtre n'a été commis sur cette terre depuis un siècle. La veille de Noël, Pierre-Louis est réveillé par son père qui le serre dans ses bras. Très fort, trop fort. Il lui dit que plus rien ne sera pareil, que sa Maman est morte.

Cette nuit-là, l'insouciance d'une enfance choyée a volé en éclats. Mais chez les Baudey-Vignaud, une « famille d'introvertis », on ne se laisse pas submerger par le chagrin et la colère. On avance. On fait front. On se relève quand on chute. Alors, « le lendemain matin, on a nettoyé les box des chevaux et on les a montés », se souvient le fils de Sophie. Pourtant, celui-ci verse en silence dans un « chaos psychologique ».

Il l'analyse aujourd'hui : « J'assimile ce décès à un accident qui provoque un handicap physique. Perdre sa mère, c'est comme perdre une jambe. On est brutalement privé de son équilibre. Et on apprend à marcher différemment. » Néanmoins, chaque fois qu'on lui rappelle ce membre perdu, il se sent de nouveau infirme. « Cela ne s'arrête jamais. »

D'une jolie phrase, il résume sa relation fusionnelle avec sa mère : « J'étais le fils unique de ma Maman unique. » Elle a divorcé quand il n'avait que 1 an, puis ils ont vécu en tête à tête jusqu'à ce qu'elle se remarie avec Daniel Toscan du Plantier, volubile et infatigable mousquetaire du cinéma français, en 1990. Sur les photos des jours heureux, la mère et le fils se ressemblent, avec leurs visages criblés de taches de rousseur et leurs yeux pétillants de malice. Jusqu'à l'âge de 6 ans, il dort dans son lit, petit garçon perpétuellement en quête de tendresse maternelle. Après l'irruption dans leurs vies de « Toscan », comme il l'appelle, il a perdu l'exclusivité, dit-il dans un sourire. « Malgré tout, Maman restait l'arbre contre lequel je m'appuyais. » Avec son beau-père, les relations sont très bonnes. « J'ai passé sept années auprès de lui, donc plus de temps que ses cinq enfants biologiques. » À l'époque, le producteur a déjà trois enfants issus de ses unions précédentes. Il en aura deux autres, encore bambins lorsqu'il décède en 2003, sept ans après la mort de Sophie.

Aux côtés de « Toscan » et de sa mère, Pierre-Louis monte les marches du Palais des Festivals de Cannes, ado au long cou dans un col de chemise trop large. Il ne goûte guère les paillettes pourtant, ni le quotidien dans la grande maison parisienne, en haut de la rue des Martyrs, où il se sent parfois bien seul. Les aînés de « Toscan » sont déjà adultes. Carlo, le fils de la cinéaste italienne Francesca Comencini, habite chez sa mère. La sienne fuit autant que possible les flashes des paparazzi, mais elle remplit impeccablement ses obligations sociales. Le couple sort beaucoup, voyage, reçoit le Tout-Paris du septième art – les réalisateurs Costa-Gavras, Claude Chabrol et Maurice Pialat, l'actrice Isabelle Huppert. « Être Madame Toscan était un job à temps plein », observe son fils. À partir de la troisième, il est pensionnaire à Saint-Charles, une institution catholique d'Athis-Mons, au bout des pistes de l'aéroport d'Orly. « Ma mère voulait que je connaisse un monde moins parisien, moins aisé financièrement. Et puis, j'avais de mauvaises notes. » Au début, il a eu du mal à s'acclimater. Il s'y est fait, car « on se fait à tout ».

Après les obsèques, le 30 décembre, il renoue avec le train-train de sa pension. « Une chance, car mon quotidien ne changeait pas », assure-t-il. Il veut vivre « comme avant ». D'ailleurs, on ne lui parle pas de sa mère, du meurtre, de ce trou béant dans sa vie et dans son cœur. Ni à l'école, ni dans sa famille. « Ils voulaient éviter de me faire mal en appuyant sur la plaie. Pour moi, c'était dur, car je ne trouvais pas de miroir, d'écho, à mes émotions, j'étais isolé dans cette tragédie. Je pense que j'avais besoin de parler, d'évacuer, même si je n'en étais pas conscient alors. »

On ne l'envoie pas chez le psy. Un truc de dépressif, estime sa grand-mère paternelle, brillant médecin et professeure de neuroradiologie. Son petit-fils se porte bien, il n'en a pas besoin. À défaut, ses grands-mères, « figures maternelles de substitution », ses grands-pères et ses oncles et tantes l'enveloppent de leur amour. « Du vrai, souligne-t-il, avec un grand A. Pas de la compassion ou de la pitié. »

Un week-end sur deux, il est avec son père. L'autre, avec « Toscan ». Cet équilibre ne résiste pas à l'arrivée de Melita Nikolic, la nouvelle passion du réalisateur. Melita, qui le « dégage » dès qu'elle est enceinte. Les mots sont crus, le ressentiment encore à fleur de peau, toutes ces années après. C'était en août 1997, dans la propriété de Toscan à Ambax, dans le Sud-Ouest. « Aussitôt après avoir fait le test qui a confirmé sa grossesse, elle est venue me trouver à la piscine pour me demander de partir vite. Je représentais la vie d'avant, m'a-t-elle expliqué sans équivoque, il fallait que je lui laisse la place à elle, la nouvelle femme de Toscan. »

Loin de s'opposer à ce bannissement, son beau-père lui glisse que c'est mieux ainsi, Pierre-Louis et lui se verront après, ailleurs. Le garçon ira finir les vacances chez de vieux amis à lui, Nicolas Seydoux, le patron du groupe Gaumont, et sa femme Anne-Marie. Leur chauffeur va venir le prendre. « Voilà de quelle manière j'ai été viré en moins de vingt-quatre heures. Et comment elle a bâti une muraille autour d'elle et lui. Peut-être avait-il besoin de passer à autre chose pour se reconstruire. Ce n'était pas un homme de famille, mais un intellectuel brillantissime, passionné par son art, avec de belles qualités et aussi plein de défauts, dont la lâcheté. » Les liens ne sont pas rompus pour autant. Pierre-Louis déjeune avec lui tous les deux ou trois mois. « Deux heures, même

s'il en passait une pendu au téléphone, c'était déjà beaucoup dans son emploi du temps… »

Moins magnanime, la famille de Sophie en veut à Daniel Toscan du Plantier. D'avoir délaissé Pierre-Louis. De ne pas s'être joint aux parents de Sophie, Marguerite et Georges Bouniol, et à son frère Bertrand pour aller, en Irlande, reconnaître le corps de la jeune femme et embrasser une dernière fois son visage défiguré par les coups. De se tenir aussi loin que possible de l'enquête policière. D'avoir vendu les bijoux de la défunte. « Il ne m'a même pas demandé si je voulais garder quelque chose d'elle », regrette Pierre-Louis.

« Il est l'homme que ta Maman aimait, lui rétorque son père. Tu ne vas pas te fâcher avec lui pour des raisons futiles… » Cet homme jusqu'alors « très dur », absorbé par son travail, qu'il voyait peu, devient, dit-il, « Papa, Maman et mon meilleur ami à la fois ». Pierre-Jean emmène son fils en Irlande, dans le cottage près de Schull, pendant les vacances de Pâques 1998. « Tout le monde voulait qu'on s'en sépare, lui a tenu à ce que nous y allions ensemble avant de prendre une décision. » L'adolescent se sent chez lui entre ces murs. « C'était l'unique endroit où j'allais seul avec ma mère. »

Rien n'a changé depuis décembre 1996. Le manteau de Sophie est toujours accroché à une patère, dans l'entrée. Son père le rassure : « On garde la maison, je financerai l'entretien. » Tous deux travaillent aujourd'hui côte à côte dans leur société d'acquisition et de gestion de commerces. « Pour nous qui sommes dans l'immobilier, le toit a beaucoup d'importance. » Ensemble, ils n'évoquent jamais l'affaire judiciaire. « C'est sa façon de se protéger et de me protéger. »

Pendant les années qui suivent le crime, Pierre-Louis ne s'intéresse pas au travail des enquêteurs irlandais, ne lit pas les comptes-rendus dans la presse. Aux « grands » de s'en occuper, pense-t-il. « Très vite, on m'a dit "on sait qui l'a tuée". Il me semblait inutile de savoir pourquoi ou comment. Elle était morte, point. » Les investigations ont démarré sur les chapeaux de roues. Dès les premiers jours de février 1997, les limiers de la Garda Síochána, la police locale, sont sûrs de tenir leur coupable : Ian Bailey, un colosse anglais d'un mètre quatre-vingt-dix, journaliste porté sur la bouteille et la violence domestique, qui vit chez sa compagne Jules Thomas, à quelques kilomètres de la maison de Sophie. L'homme a bien du mal à expliquer son emploi du temps de cette nuit-là, les égratignures, le lendemain, sur ses mains et son front, sa

connaissance étonnante des circonstances du crime et les raisons qui l'ont poussé à brûler des vêtements dans son jardin. Devant plusieurs témoins, il affirme même être le meurtrier. « Je suis allé chez elle avec un caillou, une nuit, et j'ai explosé sa putain de cervelle », lâche-t-il, un soir qu'il a trop bu, à un garçon du village. Un autre jour, il accuse l'un de ses amis du meurtre, comme s'il plaquait sur celui-ci ses actes à lui : « C'est toi qui l'as tuée ! Tu l'as vue au Spar avec son beau petit cul, tu es allé chez elle vers 2 heures du matin pour voir ce que tu pouvais en tirer et tu l'as effrayée. Pour la calmer, tu lui as donné un coup, et c'est allé trop loin… »

Le 10 février 1997, Bailey est placé en garde à vue. Néanmoins, le Director of Public Prosecutions (DPP), le procureur général de la République d'Irlande, juge insuffisants les éléments accumulés contre lui. Faute de preuve scientifique, de témoin ou d'aveux, l'Anglais est finalement relâché. En janvier 1998, nouvelle garde à vue. Et nouvelle libération. Cinq ans plus tard, il porte plainte pour diffamation contre huit journaux irlandais et britanniques qu'il accuse de l'avoir présenté comme le meurtrier. À la barre, les témoins l'accablent. Il perd son procès, mais le DPP ne se laisse pas ébranler : « Les éléments de preuves ne permettent pas de renvoyer Ian Bailey devant la juridiction de jugement. »

En France, les proches de Sophie rongent leur frein. Le droit irlandais ne reconnaissant pas les parties civiles, ils doivent se satisfaire des bribes d'informations que la Garda veut bien leur lâcher. Quant à l'information judiciaire ouverte à Paris, elle n'avance pas d'un pouce, car la justice irlandaise se montre très peu coopérative.

De cette frustration naît l'Association pour la vérité sur l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier, en décembre 2007. Plus qu'un simple collectif, l'Assoph est une histoire de fidélité et de solidarité. Parents, amis et collègues, rejoints par des inconnus, décident d'unir leurs efforts pour que le coupable soit jugé et condamné. Au comité de parrainage figurent quelques poids lourds de la culture : les anciens ministres Jacques Toubon et Jean-Jacques Aillagon, l'ex-président de la chaîne Arte, Jérôme Clément, et Gilles Jacob, patron du Festival de Cannes jusqu'en 2014 et grand ami du couple Toscan du Plantier.

Pierre-Louis Baudey-Vignaud ne participe pas aux premières assemblées générales. Après deux ans de fac à Jussieu et une école de commerce, il a tâté de

l'audit, puis du conseil en immobilier d'entreprise. « J'étais dans cette tranche de vie où on travaille beaucoup, où on s'amuse aussi. » Il vient de rencontrer Aurélia, sa future femme. Trois fois l'an, au printemps, en été et à l'automne, il part avec des copains dans la maison de Schull. « J'étais presque dans le déni total de ce qui s'y était passé, à l'époque. Et puis, à 35 ans, j'ai enfin vu les photos du sang de ma mère sur la porte d'entrée. Cette porte, je ne pouvais plus la regarder de la même façon après… »

L'association se retrousse les manches. Reconstitue minutieusement le fil des événements. Explore les arcanes du droit irlandais. Rencontre les enquêteurs, témoins et journalistes locaux. En décembre 2008, le police de l'île se décide à transmettre le dossier Toscan du Plantier à la justice française : dix cartons renfermant des dizaines de milliers de pages dont le seul classement nécessite des mois de travail.

Pour le magistrat français chargé de l'affaire, les indices patiemment rassemblés désignent bien Ian Bailey comme le suspect numéro un. Un mandat d'arrêt européen est lancé contre lui en février 2010. Mais la Cour suprême d'Irlande refuse l'extradition du Britannique au nom du principe de non-réciprocité : si une Irlandaise était tuée par un Anglais en France, la justice de l'île ne pourrait pas le poursuivre puisqu'elle est compétente au-delà de ses frontières dans le seul cas où le suspect est irlandais.

À partir de 2012, Pierre-Louis « reprend le flambeau », comme il dit. Ses grands-parents maternels se font vieux. Et il est devenu père – « La paternité m'a rendu adulte. » Sa fille s'appelle Sophie, un prénom qu'il n'avait pas choisi. Un « quiproquo ». Sur le chemin de la maternité, il a raconté à Aurélia ce que Gilles Jacob a écrit à sa grand-mère : « Si c'est une petite fille, ce sera une nouvelle Sophie. » Quand l'infirmière pose le bébé contre lui, quelques heures plus tard, elle murmure : « Je vous présente votre fille, Sophie. » Sa femme lui explique que l'évidence s'est imposée dès que l'enfant est née. « C'était Sophie. » La fillette en est très fière, paraît-il.

Dans la préface d'un livre publié en 2014 par deux membres de l'Assoph[1], Pierre-Louis raconte l'un de ses rêves. C'est l'hiver et, devant un feu de cheminée, sa fille l'interroge : « Papa, pourquoi tu ne parles jamais de ta maman ? » La question à laquelle il se prépare depuis longtemps le met mal à l'aise : « Je ne me suis jamais senti aussi nu […]. Là, je suis abasourdi. » Lui qui

fuyait les médias s'oblige à répondre aux journalistes. Le trentenaire réservé et pudique, un peu distant, un brin méfiant, se fait violence pour évoquer ses souvenirs, décrire ses sentiments. Ce n'est pas dans sa nature, ni dans son éducation.

En juillet 2016, vingt ans après la mort de Sophie Toscan du Plantier, la justice française décide de juger Ian Bailey. De pourvoi en recours, le procès ne s'ouvre que trois ans plus tard, en mai 2019, devant la cour d'assises de Paris. Sans Bailey, car le second mandat d'arrêt européen reste lettre morte. Sans ses avocats, qui dénoncent par avance une « erreur judiciaire ». Sans jurés. Quelques semaines avant, Pierre-Louis se plonge dans la lecture des procès-verbaux et des auditions des témoins. Il sait déjà beaucoup de choses, il en apprend d'autres. Comme ces paroles de Bailey : le soir du meurtre, il a confié à sa compagne avoir pressenti, en regardant la maison de Sophie, qu'il allait se passer « quelque chose de dramatique ». Était-ce un acte prémédité ? Ou bien le résultat d'un engrenage ? Pierre-Louis n'en sait rien. « En tout cas, tout ce que j'ai découvert dans le dossier judiciaire allait dans le sens de sa culpabilité. » Il parcourt aussi le rapport d'autopsie truffé de mots qui font mal – « lacérations », « amas de contusions », « lésions multiples ». À ses enfants, Sophie, 6 ans alors, et son petit frère Louis, 5 ans, il explique que leur grand-mère a été tuée, que lui, leur père, travaille pour que le coupable aille en prison.

Avant le procès, il se rend en Irlande, à l'église de Goleen où, chaque année, ses grands-parents font dire une messe en souvenir de leur fille. Cette fois, il prend la parole, silhouette longiligne un peu raide dans son costume-cravate : « En France, dans deux semaines, se joue notre histoire, celle de la mort de ma mère et celle d'une femme qui avait tant besoin de vous pour se ressourcer. […] Nous devons vous et moi, elle, vous et moi, refuser de voir sombrer ces collines dans la pire des tragédies et des injustices. Vous savez, je sais, qui a tué ma mère. Et j'avais besoin de vous dire, à quelques jours de ce procès, que ce rendez-vous est le mien autant que le vôtre. Cette terre doit retrouver la paix. Cette terre doit tirer un trait sur ce crime qui n'est ni un mystère, ni une légende. Ma mère, Sophie, n'est pas un fantôme : elle est une victime de la barbarie humaine qui n'a pas de place ici. »

Quand il se tait, le silence se fait. Puis les applaudissements retentissent sous la nef. « Beaucoup de gens sont venus me remercier, j'ai mis vingt-cinq minutes

à sortir de l'église. » Certains lui reprochent d'avoir utilisé un lieu de culte pour faire passer son message. Lui s'en fiche. Il a dit ce qui lui tenait à cœur : ce combat, son combat, est aussi le leur. Malgré ses efforts, sur la vingtaine d'Irlandais cités à comparaître, seuls deux se présentent devant les magistrats parisiens, quelques jours plus tard. Les autres n'ont plus envie de remuer le passé, de dire encore ce qu'ils ont répété tant de fois. Pas envie non plus d'avancer les frais du voyage à Paris. C'est la présidente de la cour qui se charge de lire leurs interrogatoires.

Le 31 mai 2019, sur les marches du palais de justice, face aux micros et aux caméras, Pierre-Louis prononce enfin les mots qu'il rêvait de dire : « Après vingt-deux ans d'attente, vingt-deux ans de souffrance, vingt-deux ans de questions, les juges ont condamné Ian Bailey, qui a tué ma mère il y a plus de vingt-deux ans, à vingt-cinq ans de prison. » Comme un écho à ce vers du poète irlandais William Butler Yeats, l'un des auteurs préférés de Sophie, que l'avocat général a cité dans son réquisitoire : « L'innocence et la beauté n'ont d'ennemi que le temps. »

Le combat n'est pas fini, pourtant, car Dublin refuse obstinément d'extrader le condamné vers la France où, le cas échéant, il devrait être de nouveau jugé, par un jury populaire cette fois. La commission européenne s'en est mêlée, ouvrant une procédure de manquement contre l'Irlande. « On est dans une impasse », reconnaît Pierre-Louis. Pour « rebattre les cartes, relancer l'affaire là-bas », il accepte de participer au documentaire de Netflix diffusé en juin 2021, *Sophie : A murder in West Cork*. Pour cette mini-série, il témoigne face à la caméra et fournit même quelques images d'autrefois.

L'été qui suit le procès, il ne retourne pas à Schull. « Mon avocate et mon épouse m'ont conseillé d'attendre un peu que la poussière retombe. Une partie de l'opinion publique irlandaise et des médias accuse la France d'avoir fait de Bailey le coupable idéal et s'agace que nous mettions le nez dans leurs affaires. Mais la plupart en ont surtout ras-le-bol de cette affaire qui a mis en évidence les mauvaises relations entre la police et la justice de leur pays. » L'année d'après, en 2020, c'est la pandémie de Covid qui l'a privé de voyage en Irlande.

En 2021, enfin, il retrouve son cottage du comté de West Cork, les enfants réinvestissent leurs chambres. « Ce n'est pas un mausolée, insiste-t-il. Y aller, c'est rendre visite à Maman. Ce lieu fait partie de moi, c'est un lien qui m'unit

à elle, alors que le temps a effacé le timbre de sa voix et le souvenir de nos conversations. » Là-bas, il lui est arrivé de croiser Ian Bailey dans les rues du village. Raison de plus pour cultiver son attachement viscéral à cette terre. « L'homme qui m'a pris ma mère ne me prendra pas ma maison, ni ma liberté de retourner à Schull. »

Le 3 septembre 2021, Pierre-Louis est la vedette de « The Late Late Show », l'inusable talk-show du vendredi sur la chaîne publique irlandaise RTÉ One. Vingt minutes d'interview consacrée à sa mère et à sa soif de justice. De nouveaux témoins se seraient manifestés après la diffusion de la série Netflix, très regardée sur l'île. Alors, près de vingt-cinq ans après le meurtre de Sophie Toscan du Plantier, son fils s'adresse, une fois encore, aux Irlandais : « Pour moi, pour ma mère, pour les femmes de ce pays, nous devons mettre un point final à cette affaire. S'il vous plaît, appelez-moi, envoyez-moi un courriel ou appelez la police. Quelqu'un sait forcément quelque chose. »

1. Julien Cros et Jean-Antoine Bloc, *L'Affaire Sophie Toscan du Plantier : un déni de justice*, Max Milo, 2014.

## AURÉLIE

***«Et toi, tu n'as pas été abusée ? »***

*Nièce du chirurgien Joël Le Scouarnec, pédo-criminel en série, elle s'est battue en vain depuis l'enfance pour l'empêcher de nuire.*

Enfant, Aurélie n'aurait jamais imaginé qu'on parlerait un jour de « Tonton » dans toute la presse nationale, et au-delà. Le frère de sa mère est alors un chirurgien respecté, amateur de photographie. Pendant les vacances en Touraine, il actionne son appareil toute la journée, fait admirer ses diapos à la famille. Mais la nuit, il pénètre dans la chambre de ses nièces et prend des photos d'elles, des photos qu'on ne peut pas montrer.

De ces moments étranges, Aurélie n'a eu pendant longtemps aucun souvenir, ou juste une image floue. Une nuit, elle voit des éclairs et se dit : « Réveille-toi, Aurélie, réveille-toi ! » Mais elle se rendort en songeant que c'est peut-être Tonton qui prend des photos, comme d'habitude. Le lendemain, elle va voir sa mère : « Il y a eu de l'orage, cette nuit ? » Non, c'était calme. « Je comprends que ce n'étaient pas des éclairs, raconte-t-elle, mais bien des flashes. »

Aurélie est l'une des deux nièces de Joël Le Scouarnec, ce pédophile obsessionnel et compulsif que la justice suspecte aujourd'hui d'avoir abusé de 349 enfants, au vu des carnets où il a minutieusement consigné leurs noms et ses aveux pendant trente ans. À la date du 14 avril 2004, on trouve ainsi écrit de sa main : « Tout en fumant ma cigarette dans l'hôpital de Lorient, je réfléchissais au fait que je suis un grand pervers, je suis à la fois exhibitionniste, voyeur, sadique, masochiste, scatologique, fétichiste, pédophile. Et j'en suis très heureux. »

Le 3 décembre 2020, avant de comparaître pour les multiples affaires qui l'attendent, l'oncle d'Aurélie a été condamné à quinze ans de réclusion, trois ans de suivi socio-judiciaire et une injonction de soins pour les viols et agressions sexuelles commis sur quatre victimes, dont elle et sa sœur. Le procès s'est tenu à huis clos. La jeune femme ne tient pas à ce que cette histoire la poursuive publiquement toute sa vie. C'est elle qui, pour ce livre, a choisi ce prénom d'Aurélie. Appelons sa sœur Paloma.

Ce procès de l'automne 2020 clôt une histoire très ancienne dans laquelle la petite Aurélie, qui ne se savait pas victime, s'est longtemps crue coupable de n'avoir pas su protéger sa petite sœur de la perversité de leur oncle. Coupable d'avoir refoulé les faits qui la concernent. Coupable de ne pas avoir su dynamiter l'omerta familiale. Comme beaucoup d'enfants qui se sont retrouvés au cœur de gravissimes faits-divers, confrontée au manque de réaction des adultes, elle doit maintenant gérer une fureur qui, s'excuse-t-elle presque, ne la « grandit » pas : « Ce n'est pas ainsi qu'on se reconstruit. »

Pour comprendre cette colère, il faut revenir à son enfance, à la fin des années 1990. Les deux sœurs ont perdu leur père il y a peu. Aurélie a 13 ans, sa petite sœur 8 ans. Un soir, il est prévu de dîner en famille au restaurant. Il y aura les grands-parents maternels et, de retour de voyage, l'oncle Joël, sa femme et leurs enfants. Avant le départ, Paloma glisse à sa sœur qu'elle n'a pas envie d'y aller. Aurélie s'étonne. « Je ne veux pas voir Tonton, souffle la petite. Mais pourquoi ? « Des fois, il fait des choses qui me gênent. »

Au moment où nous la rencontrons, en février 2021, Aurélie explique qu'elle a du mal à se souvenir précisément des mots de sa sœur. « À la fois, je ne comprends rien à ses propos et je me dis que c'est super grave. » Elle n'hésite pas : « Il faut qu'on en parle à Maman. » Elles vont tout de suite voir leur mère. L'aînée presse sa sœur : « Raconte à Maman ce que tu m'as dit. » Paloma balbutie que Tonton la prend en photo et… « Je ne sais plus », murmure Aurélie, pendant notre entretien. Les détails relèvent de la justice qui a trouvé les mots. L'enfant a été violée. « Ma mère comprend tout de suite et semble très choquée. Il s'agit de son frère… » Elle se tourne vers Aurélie : « Et toi ? » L'adolescente rapporte que son oncle lui a aussi mis la main dans la culotte, lui a caressé les fesses, qu'il est venu les prendre en photo la nuit. Des choses qui la mettaient mal à l'aise, qui relevaient, voulait-elle croire, d'une affectivité

débordante. « Il n'était pas violent, il était médecin, c'était notre oncle, je ne savais trop quoi penser. Quand ma sœur a dit ce qu'il faisait, j'ai compris que, moi aussi, j'avais subi des gestes inappropriés. »

« Est-ce que tu veux qu'on porte plainte ? demande sa mère à Paloma. Punir Tonton pour ce qu'il a fait, l'envoyer en prison ? » La petite fille effrayée dit non, elle ne veut pas envoyer son oncle en prison. Cet homme de 48 ans est un demi-dieu dans la famille, celui qui a réussi mieux que tous, alors que ses parents étaient ouvriers. Puis elles vont comme prévu au restaurant. Aurélie : « Pendant tout le dîner, nous sommes restées collées l'une à l'autre. »

Le lendemain, la mère des deux petites accompagne son frère à la gare et lui parle : « Est-ce que c'est vrai ce que racontent les filles ? » Joël Le Scouarnec acquiesce. Oui, Paloma dit la vérité. Il précise que son épouse est au courant de son attirance pour les petites filles. Sa sœur l'exhorte à ne pas s'abandonner à ses penchants : « Je ne porterai pas plainte, mais tu dois te faire soigner. » Voilà en tout cas la conversation qu'elle a relatée à ses filles, à son retour de la gare. « Maman n'a jamais mis en doute notre parole », assure Aurélie.

Quelques semaines plus tard, la mère inquiète aborde le sujet avec sa belle-sœur, puis fait part à ses filles de leur échange. La femme de Joël Le Scouarnec s'est montrée atterrée, terriblement triste. « Mais pas si surprise, dit Aurélie, comme si elle avait déjà eu des échos de ce genre de pratiques. Ma mère nous a dit avoir incité sa belle-sœur à pousser le chirurgien à se faire soigner. »

Dans les mois et les années qui suivent, la mère et les filles reparlent sans fard de cet épisode et revisitent le passé. « Ça n'a jamais été tabou à la maison. » Aurélie avance dans la vie avec un sentiment lourd de culpabilité face à la souffrance de Paloma. « J'étais la grande sœur, je m'en suis voulu de n'avoir rien vu. »

Elle se reproche en particulier d'avoir un jour, en Bretagne, laissée seule la petite rivée à ses jeux vidéo, pendant que leur mère, leur tante et elle étaient sorties faire les courses. « Paloma devait avoir 6 ou 7 ans. Ces trois ou quatre heures ont été un cauchemar pour elle, son souvenir le plus aigu. Ce jour-là, quand elle a vu la porte s'ouvrir et Tonton entrer, elle s'est dit qu'elle aurait dû aller avec nous. » Aurélie répète : « J'ai grandi avec l'idée que si j'étais toujours restée près de ma petite sœur, il ne lui serait rien arrivé. »

Longtemps donc, elle se pense en faute. Un sentiment pénible de responsabilité qui, en principe, « n'appartient qu'aux parents ». Elle étouffe dans le silence qui, peu à peu, retombe sur les agissements de son oncle. « Ma mère avait conscience du mal-être de ma sœur, mais elle ne savait quelle attitude adopter. » Un jour, vers l'âge de 11 ou 12 ans, lors d'un repas de famille, Paloma remue un peu trop « pour je ne sais plus quelle raison », raconte son aînée. Tout le monde la critique. On lui reproche d'être agitée et turbulente. La petite fille sort de la pièce, furieuse. Aurélie, qui a 16 ou 17 ans, ne supporte pas d'entendre éreinter sa sœur. « Soit tu dis ce qui s'est passé, soit c'est moi qui le fait », glisse-t-elle à sa mère qui ne bronche pas. Alors, elle s'énerve, se lève pour prendre la parole. Sa mère l'arrête : « C'est bon, je vais leur dire. »

La grand-mère maternelle fond en larmes. Mais Aurélie assure qu'elle ne lui a paru ni vraiment stupéfaite, ni choquée. Sa réaction la fait penser à celle de sa tante, la femme de Joël. « Est-ce que quelque part, au fond d'elle-même, elle savait ? » s'interroge-t-elle aujourd'hui. Le grand-père, quant à lui, réagit bizarrement. Il redoute à haute voix que ces révélations ne « détruisent la famille ». Il assène : « Ce n'est pas un crime, il n'y a pas mort d'homme ! » Aurélie est outrée. Elle ne s'explique pas cette attitude et ne la digérera jamais : « En réalité, si, c'est un crime ! »

En 2004, Tonton est arrêté dans le cadre d'une grosse rafle de pédophiles par Interpol, l'agence internationale de coopération policière. Il est condamné en 2005 par le tribunal correctionnel de Vannes (Morbihan) à quatre mois de réclusion avec sursis pour détention d'images pédopornographiques. Aurélie a 20 ans. Les ennuis judiciaires de son oncle la confortent dans l'idée qu'il se contente de sexe virtuel et que sa sœur est sa seule vraie victime. Le docteur Le Scouarnec continue d'exercer à l'hôpital.

De nouveau, la famille fait le gros dos. « On a souvent parlé des penchants de notre oncle, mais il n'y a jamais eu de réponse. Et nous, les enfants, nous nous reposions sur les adultes. » Les deux sœurs ne retournent plus jamais en vacances chez Joël Le Scouarnec. Mais le chirurgien reste convié aux repas familiaux.

Ce sont les filles qui, un jour, décident d'arrêter les frais. Adieu, le cercle de famille. Elles ont 25 et 20 ans. Ces deux-là sont désormais soudées. « Je

n'aurais pas pu grandir sans ma petite sœur, affirme Aurélie, on s'est appuyées l'une sur l'autre. »

Avec qui d'autre partager ce secret accablant ? « J'ai dû en parler à ma meilleure amie au collège, puis à mon premier petit ami, personne d'autre. Il n'y a pas de quoi être fière. Au contraire, on a honte de ce qui nous est arrivé, honte des réactions nulles de la famille. » Elle ajoute : « S'il y avait eu des suites judiciaires, on aurait sans doute eu honte aussi. On n'apprend pas aux enfants à se protéger, on ne leur apprend pas à ne pas avoir honte. »

À 25 ans, Aurélie éprouve le besoin de commencer une psychothérapie. Elle ne se remet pas de la mort de son père, décédé bien trop tôt d'une crise cardiaque. Elle est en manque, une douleur infinie. « Je veux sortir la colère que j'éprouve contre mon père qui nous abandonnées. Mais, en réalité, c'est la colère contre ma mère qui s'exprime brutalement. » Soudain, la jeune femme perçoit qu'à sa place elle n'aurait pas réagi comme elle. « Si mon enfant avait subi ça, j'aurais porté plainte. » Devenue adulte, elle ne comprend plus cette famille.

Joël Le Scouarnec et sa femme se séparent, « soi-disant à cause du travail de mon oncle ». Aurélie le subodore : ils ne s'interdisent de divorcer que pour éviter de heurter « ce monde d'apparences ». C'est en 2016 qu'un voile se déchire sur une information scellée par les siens : le père de sa mère et de l'oncle Joël était pédophile, lui aussi. Plus dramatique encore, Aurélie apprend que l'un de ses cousins, fils de Joël, aurait été abusé par leur grand-père. Là, c'est trop. Aurélie n'en peut plus. Elle aboie : « Et toi, Maman, tu n'as pas été abusée ? Et tes frères ? »

Sa mère assure que non. « Moi, avec le recul, je sais à quel point le refoulement peut protéger », soupire Aurélie. La jeune femme a alors 30 ans et elle est très irritée. « Grâce à mon travail en psychothérapie, j'ai pris peu à peu conscience de l'omerta familiale, des conséquences qu'elle a eues sur nos vies. Les adultes ne nous ont pas écoutées, alors que nous avions confiance en eux. » Aurélie ne veut pas croire que seul son cousin a été victime de leur grand-père. « Ma mère a posé la question à son père, il a nié. » Mais l'aïeul aurait rétorqué : « Je ne vois pas de quoi tu parles, en tout cas moi, quand j'étais petit, j'ai été abusé. » Le non-dit s'épaissit. « Tout un système, soupire Aurélie. Dès lors, j'essaie de briser la glace, il n'y a pas vraiment de répondant. »

Quelques années plus tôt, à 26 ans, Aurélie avait pris conscience de la nécessité de porter plainte. Sa sœur avait refusé : « Non, c'est trop tard. » À l'époque, Paloma ne veut pas bousculer l'équilibre familial, devenu fragile. Elle redoute de jouer de nouveau le rôle de celle qui dérange. Sur une suggestion de sa psy, Aurélie songe à porter plainte à sa place, à dénoncer les viols subis par sa sœur. Elle veut protéger le bébé qui s'annonce dans la famille, une première petite-fille pour Joël Le Scouarnec. « Ma psy suggère que moi aussi j'ai été victime, mais je ne veux pas l'entendre. »

En avril 2017, une enfant de 6 ans fait tomber Joël Le Scouarnec. Elle habite la maison d'à côté, à Jonzac (Charente-Maritime). Ses parents scandalisés l'entendent raconter que le voisin s'est exhibé et l'a touchée. Ils foncent à la gendarmerie. Aurélie est soulagée. « Lorsque j'apprends l'incarcération de mon oncle, le 2 mai 2017, jour anniversaire de mes 32 ans, je réagis en trois temps, raconte-t-elle. 1. Il a recommencé alors que ma tante le disait soigné. 2. Il y a des parents qui ont su protéger leur enfant en portant plainte. 3. Il est en prison, enfin. »

Deux mois plus tard, en juin 2017, les gendarmes la contactent. Au cours de leur perquisition au domicile du chirurgien, ils ont trouvé tout un matériel pédocriminel, dont des poupées, des godemichets, des perruques, des photos et ces fameux carnets listant ses victimes. Les prénoms de ses nièces y figurent. Face aux gendarmes, Aurélie révèle tout ce qu'elle sait, en songeant : « Ah, ça fait du bien d'être entendue des forces de l'ordre ! Toute la reconnaissance que je n'ai pas obtenue de la part de ma famille, je l'attends dès lors de la justice. »

Paloma lui lance à l'époque : « Tu vois, toi aussi tu as été victime ! » Mais non, Aurélie ne s'en souvient pas. Elle se rappelle surtout ce que sa sœur a subi. « Me concernant, on a retrouvé des photos sur lesquelles on me voit dormir. » Elle se demande comment son oncle a pu impunément se balader la nuit dans la maison sans réveiller ses parents et, plus invraisemblable encore, réaliser autant de photos au flash sans les réveiller, elle et sa sœur. « Et s'il nous avait endormies ? » Elles déposent une plainte sur les conseils des gendarmes, Paloma pour viol, Aurélie pour agression sexuelle. On leur recommande de se porter parties civiles. Elles ne le font pas, pensant qu'elles vont recevoir des papiers officiels. « L'affaire, croyons-nous alors, ne nous concernent que toutes les deux, outre la petite voisine et deux autres personnes. »

Les deux nièces de Joël Le Scouarnec restent, deux années durant, seules avec leurs interrogations. « Il ne s'est rien passé jusqu'en juin 2019 », relate Aurélie. La gendarmerie leur demande si elles se sont bien portées parties civiles car l'instruction est terminée. « Nous sommes surprises ma sœur et moi. Nous n'avons même pas été entendues par le juge d'instruction qui avait accès aux photos et aux carnets où les agissements de notre oncle étaient décrits. » Les deux sœurs contactent alors une avocate, Delphine Driguez, pour savoir pourquoi le magistrat n'a pris la peine de les auditionner.

En août 2019, c'est dans la presse qu'Aurélie et Paloma découvrent bouleversées que leur oncle a fait bien d'autres victimes. Les chiffres sont effarants. Des centaines d'enfants agressés ou violés pendant trente ans, la plupart à l'hôpital, éventuellement pendant leur sommeil ou même sous anesthésie. Brusquement, les deux nièces se retrouvent au cœur d'une histoire monstrueuse, à laquelle elles ne veulent « absolument pas appartenir, soupire Aurélie. Apprendre que le plus grand des pédocriminels de l'histoire de France est notre oncle nous pétrifie. On se sent honteuses, coupables, hors de nous. »

Elles prennent conscience du fait que depuis le récit de Paloma, à l'âge de 8 ans, avant le dîner au restaurant, leur oncle n'a jamais cessé de se livrer à sa perversion, narguant impunément, et en douce, les recommandations de sa sœur et les accusations de ses nièces. « La famille n'aurait jamais dû laisser passer ce qu'il avait fait à ma sœur, ça l'aurait empêché de s'attaquer à d'autres enfants », se répète Aurélie, traumatisée. Un choc psychologique aggravé par les médias qui, à partir de cette date, les harcèlent, souligne-t-elle. « Quelqu'un leur a vendu ou donné le dossier. Dès lors, les journalistes disposent de mon nom, ils me retrouvent. »

Parallèlement, grâce aux révélations de ces mêmes médias et au dossier auquel elles ont désormais accès, les deux sœurs sont contraintes d'encaisser des vérités insoutenables. « On ne pouvait plus se dire que c'était juste un fait-divers, que ça n'avait rien à voir avec notre histoire. Il fallait intégrer psychiquement l'idée qu'on faisait partie d'un grand nombre de victimes, que ces atrocités nous concernaient. » Aurélie mesure alors à quel point le silence de la famille a offert un boulevard aux turpitudes de ce tonton qui lui fait honte.

Fin novembre 2019, leur avocate les invite à venir la voir. Aurélie est enceinte, à treize jours d'accoucher de son second enfant. Quand elle pénètre

dans le cabinet de Delphine Driguez, sa sœur est déjà là, blême. Aurélie pressent que le dossier est épouvantable à lire. « Je pensais que Paloma avait vu d'horribles photos d'elle-même. » Mais sa sœur lui prend la main, comme pour la préparer. L'avocate avance avec précaution : « Aurélie, vous êtes sûre que vous êtes prête ? C'est très important que vous sachiez. » Puis elle lui tend des photos.

Là, Aurélie découvre l'innommable. « Des photos de moi endormie, surtout vers l'âge de 8 ans. Il se masturbait dans ma main, mettait son sexe dans ma bouche. Il y avait des photos de moi nue, dans toutes les positions, toujours endormie. » Cette fois, la jeune femme est contrainte d'admettre que, comme sa sœur, elle a été violée par son oncle. Puisqu'il s'en vante dans ses carnets, puisqu'il y a ces photos.

Au procès qui s'ouvre en novembre 2020, Joël Le Scouarnec reconnaît avoir touché Aurélie et Paloma, une nièce de sa femme, la petite voisine, une patiente et deux amies de la famille. Affaires prescrites dans trois cas sur sept. L'avocate des deux sœurs réitère la demande qu'elle a déjà formulée, en amont, auprès du procureur et du président de la cour : requalifier les faits concernant Aurélie qui a porté plainte pour agression sexuelle, faute d'avoir eu conscience ou souvenir d'avoir été violée, faute surtout d'avoir eu accès au dossier avant l'ordonnance de mise en accusation. On lui avait répondu que ce serait une question subsidiaire à poser lors du procès.

On y est. Mais la cour refuse de passer outre les termes de la mise en accusation. Aurélie ne supporte pas ce qu'elle vit comme une violence d'une justice dont elle attend autant, dont elle espérait qu'elle assure le relais de proches défaillants. S'estimant trahie, elle prend la parole pour protester devant les jurés en s'adressant aux magistrats : « On reproche à ma famille d'avoir pratiqué l'omerta, mais vous jouez le même jeu. Vous disposez des preuves et des aveux, et vous n'allez rien faire alors qu'il y a eu viol ? »

Elle ne comprend pas non plus que sa tante ne soit pas poursuivie pour complicité ou non-assistance à personne en danger. À l'époque où le fils aîné du chirurgien pédophile venait d'avoir un bébé, une petite fille, Aurélie se souvient d'avoir confié à sa propre mère qu'elle allait téléphoner à son cousin pour le prévenir des transgressions paternelles. Sa mère s'en était ouverte à sa belle-sœur qui l'avait rassurée – « Aurélie a raison, je vais le lui dire lui-même. »

Puis elle lui avait confirmé qu'elle avait fait passer l'information à son fils. Dans les carnets, on trouve cette phrase rédigée par Le Scouarnec à peu près en ces termes : « Ma femme vient de m'appeler car Aurélie menace de tout révéler à mon aîné, j'espère que ça n'ira pas plus loin. » Depuis que l'affaire a éclaté, l'épouse de Joël Le Scouarnec n'a cessé de répéter qu'elle n'était au courant de rien. Aurélie assure que sa tante a fait mine de s'étonner auprès de sa mère : « Pourquoi tu ne m'as rien dit ? »

Au procès, Aurélie s'est tournée vers son oncle : « Tu vas arrêter de nous mentir et tu vas admettre que ta femme savait malgré le baratin qu'elle nous a servi. »

Elle lui lance aussi :

« Tu savais que je dérangeais tout le monde car j'ouvrais la bouche et je parlais.

– Oui, tu parlais beaucoup. »

Pendant les débats, lorsque des photos ou des vidéos sont montrées à la cour, Aurélie regarde l'accusé : « Il avait du plaisir à les regarder, il se tortillait les cheveux d'un air incontrôlable. Il disait qu'il avait changé, mais non, il n'a pas changé. » Au lendemain du verdict, Joël Le Scouarnec a annoncé qu'il faisait appel. De quoi exaspérer les sœurs.

« Pourquoi fait-il appel ? lançait Aurélie en février 2021. Est-ce que la peine ne lui convient pas ? Est-ce qu'il a pris tant de plaisir à voir tourner les débats autour de lui qu'il veut recommencer ? Avec un personnage d'une telle perversité, tout est possible. » Cet homme né en 1950 aura d'autres occasions de savourer sa déviance puisqu'il doit être jugé à Lorient pour des viols et agressions concernant 312 victimes.

Finalement, après sept mois de réflexion, Joël Le Scouarnec s'est désisté de son appel, au grand soulagement d'Aurélie : « On n'est pas très bien quand on entre dans une cour d'assises, puis on en sort très abîmé. Les victimes présentes à ce procès de Saintes en sont toutes revenues meurtries. » Avant de tourner la page définitivement, comme elle le souhaite, il reste à Aurélie une décision à prendre. La justice ne requalifiera les actes commis à son encontre par son oncle que si elle porte plainte, dit-elle. « Est-ce qu'on peut porter plainte contre un juge d'instruction qui a mal fait son travail ? »

## SANDRA

***« Mon cerveau s'est mis en pause »***

*Il lui a fallu quatorze ans pour parvenir à pleurer ses parents assassinés dans leur bar-restaurant.*

C'est une vidéo terrifiante de quelques secondes, tournée par un témoin depuis son balcon. Deux hommes en noir ouvrent le feu sur un policier, puis l'achèvent d'une balle dans la tête sur un trottoir parisien. Ce 7 janvier 2015, les frères Kouachi viennent d'abattre Ahmed Merabet, un gardien de la paix de 40 ans, après avoir décimé la rédaction de *Charlie Hebdo*. Sandra Alves, 22 ans à l'époque, découvre ces images insoutenables au journal télévisé de 20 heures.

Et voilà qu'elle vacille, happée par son propre passé qui rejaillit soudain. Submergée par la douleur, engloutie par le chagrin, elle perd pied. Elle a de nouveau 9 ans, et on vient de lui arracher ses parents. « Le deuil m'est tombé dessus ce soir-là », dit-elle. Quatorze ans après le drame qui a anéanti sa famille et crucifié son enfance.

Le 6 octobre 2001 était un samedi, elle s'en souvient parfaitement. D'ailleurs, elle se souvient de tout. Chaque image, chaque détail est gravé dans sa mémoire à jamais.

« Leurs visages et leurs voix se sont peu à peu effacés, pas les événements de cette nuit-là. Je peux les raconter comme si c'était hier. » Elle a passé la journée chez sa grand-mère paternelle, sa « deuxième maison ». Elle y a vécu bébé, avec ses parents. Et Mamie Mercês les garde souvent, elle et David, 5 ans. Il se fait tard. Son petit frère passe la nuit chez l'oncle Ernesto. Sandra, elle, rentre au Fontenoy, le bar-restaurant parental, qui vend aussi du tabac et des journaux, à Athis-Mons, au sud de Paris. Les Alves vivent et travaillent là, en bordure de la nationale 7. À l'étage se trouvent les trois chambres et la salle de jeux. Le tout

petit salon familial, avec son canapé et sa télé, est au rez-de-chaussée, derrière une porte coulissante qui donne sur le bar. Leur cuisine-salle à manger, c'est le restaurant.

Sandra et David sont chez eux parmi les habitués. Souvent, Mamie Mercês donne un coup de main à son fils et à sa belle-fille. Au Fontenoy, le jour de l'an, on organise un grand karaoké avec les oncles, les tantes et les cousins. Pour les anniversaires, on y invite les copains. Au mur, une large fresque représente un port sur la mer. Évocation du Portugal que Gildo, le père, 37 ans, et Maria-Luisa, la mère, 34 ans, ont quitté à l'adolescence. Ils ont francisé leurs prénoms, s'appellent Gilles et Marie, mais rêvent de retourner un jour au pays. Du moins, des proches l'ont-ils affirmé à leur fille. Par fidélité à leur mémoire, par « respect de leur choix », Sandra s'est toujours refusé à demander la nationalité française.

Les Alves travaillent dur pour faire tourner ce commerce. Ensemble, ils l'ont monté. Ensemble, ils en ont fignolé le décor. Les affaires marchent bien, les clients sont fidèles. « J'ai le souvenir de parents très aimants, même s'ils étaient envahis par leur boulot et nous confiaient fréquemment à notre grand-mère le week-end, ou nous envoyaient en colonie de vacances pendant les congés scolaires. C'étaient des bons vivants, ouverts, bienveillants. J'entends encore leurs rires. Mon père était vraiment drôle. »

Ce soir d'automne 2001, le regard de Sandra s'arrête sur un homme vêtu d'une chasuble de chantier jaune fluo, accoudé tout au bout du zinc – tiens, celui-là n'est pas un habitué, elle ne le connaît pas. Elle se douche, enfile son pyjama, et rejoint sa mère qui regarde la télé malgré sa migraine. C'est l'heure de la météo, après le journal du soir. Il est environ 20 h 40 et Gilles Alves a baissé le rideau du bar, comme il a l'habitude de le faire lorsqu'il ne reste plus qu'un ou deux retardataires. Alertée par un bruit inhabituel, Marie quitte la pièce en ordonnant : « Ne bouge pas ! »

Quelques instants plus tard, un homme entre dans le salon. Il est jeune, une cicatrice barre son visage. Un réparateur télé, pense l'enfant. Non. L'intrus pointe une arme sur elle. « Le canon était long, c'était peut-être un silencieux. » Il l'empoigne par le bras et l'entraîne. « C'est allé très vite. J'ai juste eu le temps de tourner la tête et d'apercevoir mon père, en compagnie d'un deuxième type qui portait une cagoule, dans le réduit où se trouvait la caisse. Ils parlaient

fort. » Dans les toilettes du restaurant où la conduit le balafré, la petite fille retrouve sa mère et deux autres femmes : Virginie Espada, 22 ans, la serveuse occasionnelle du restaurant, qui doit se marier bientôt, et Albertina Sousa Santos, 34 ans, la femme de ménage, qui a laissé ses trois filles au Cap-Vert pour venir travailler en France. Elles ont peur, Sandra le sent. Marie demande ce qui arrive, presse de questions leur geôlier. L'homme est armé, mais paraît « gentil » à l'enfant. Ni violent, ni agressif. Il les rassure : « Tout va bien se passer. » Gilles Alves leur doit de l'argent, rien de plus.

Sandra l'interroge. Est-ce que son pistolet est un vrai ? « Il m'a dit que non, que tout ça était un jeu, qu'il m'emmènerait à Disneyland plus tard. Quand j'ai demandé à boire, il est allé me chercher un verre d'eau. » La petite fille le sait bien, personne ne joue. « Mon instinct de survie m'a commandé de faire l'enfant qui ne comprend rien. Je me sentais presque détachée du réel, propulsée hors de l'espace-temps. J'étais centrée sur moi-même, je n'entendais plus ce qui se passait autour de moi, je ne pensais pas à mon père, dans la pièce d'à côté. » L'homme leur ordonne d'enlever leurs bijoux. Pourtant, lorsque Sandra s'apprête à retirer la bague aux sept anneaux d'or que sa maman lui a offerte, il lui glisse : « Garde-la ».

L'homme à la cicatrice attache les mains de ses otages avec des fils électriques et les bâillonne. Il emmène les trois femmes, l'une après l'autre. À Marie, il dit d'embrasser sa fille « très fort ». « Elle m'a donné un baiser, et il a répété : « Embrassez-la très, très fort. » Elle l'a fait en pleurant. Et moi, je ne lui ai même pas dit au revoir… Je n'aurais pas dû la lâcher, j'aurais dû faire quelque chose. » Sandra reste seule, attachée sur une chaise, face au mur, les yeux bandés. Le porteur de cagoule lui glisse son petit chien Bobby dans les bras et propose un jeu. Ses parents sont cachés, elle ne doit pas bouger jusqu'à ce qu'ils viennent la chercher.

Combien de temps est-elle restée assise ? Elle n'en a plus aucune idée. Mais à force de gigoter, elle a fini par desserrer ses liens. Le bar-restaurant est sens dessus-dessous, le sol jonché de pièces de monnaie. Sandra croit entendre un son qui monte du sous-sol. « Comme si quelqu'un essayait de scier quelque chose. » Les adultes doivent être en bas, en train d'essayer de se libérer, eux aussi. Il faut qu'elle les secoure. Elle descend l'escalier qui mène à la cave. En bas des marches gisent les corps des trois femmes, abattues d'une balle en

pleine tête. Son père est plus loin, dans la chambre froide. Touché deux fois, au crâne et au ventre. Mort lui aussi. Partout, du sang. Leur sang.

Mécaniquement, Sandra monte à l'étage. Allume la télé de la salle de jeux. Regarde fixement l'écran. Jusqu'à ce qu'elle entende ses voisins, qui rentrent chez eux. Depuis la fenêtre, elle les supplie : « Mes parents sont morts, il faut appeler la police ! »

L'image suivante, dans ses souvenirs, c'est celle des uniformes bleu marine qui investissent le Fontenoy. On la fait monter dans une voiture, puis on l'emmène au commissariat où un homme assis derrière un ordinateur lui demande de raconter sa soirée en enfer. Quelques policiers apitoyés lui font de petits cadeaux – des figurines Diddl®, des cartes postales. Au milieu de la nuit, elle rejoint son frère chez l'oncle Ernesto. Tout le monde est là, éploré : sa grand-mère paternelle, les frères de ses parents, sa marraine. « Ce soir-là, j'ai eu l'impression que mon cerveau se mettait sur pause. »

Des agents montent la garde aux portes et aux fenêtres. Il faut la protéger. Les tueurs courent toujours, et la petite est la seule à les avoir vus. Elle ne va plus à l'école, vit chez un autre oncle, José, celui dont le domicile est le plus éloigné d'Athis-Mons, n'en sort que sous protection policière et avec un manteau sur la tête pour échapper aux caméras de télévision. « L'après immédiat, l'enterrement, tout ça, c'est vague dans mon esprit… » Elle a l'interdiction de mettre le nez dehors, sauf pour se rendre chez la pédopsychiatre ou à l'une de ses interminables auditions dans les bureaux des enquêteurs. « Je me disais que je devais aider, répondre le mieux possible, sans laisser mes émotions prendre le dessus. C'était ma mission. Je voyais ma famille sombrer. Moi, je devais être forte parce qu'on comptait sur moi. » Ses larmes ne coulent pas, sa douleur est emmurée. Les rendez-vous avec la psy de la police n'y changent rien. « Jusqu'à l'attentat de janvier 2015, je suis restée comme impassible. »

Déposition, médecin légiste, tapissage, c'est-à-dire la fameuse séance d'identification des suspects : très vite, Sandra maîtrise ce jargon de polar. « J'ai compris que j'étais un témoin clé dans cette affaire. » La petite rescapée fournit de précieuses informations à la PJ de Versailles. Inlassablement, elle répond aux questions des policiers, leur fournit des précisions, les aide à dessiner le

portrait-robot du malfrat balafré. Deux semaines après la tuerie d'Athis-Mons, le trio meurtrier est interpellé.

Depuis la première nuit, une femme flic la soutient, la materne. « Elle était là à chaque étape, elle a pris soin de moi jusqu'au procès. » La petite orpheline serre fort sa main le jour où, protégée par un miroir sans tain, elle doit reconnaître le braqueur à la cagoule parmi d'autres hommes alignés en rang d'oignons. « Je l'avais repéré au bar, le soir en arrivant. » Il s'appelle Brahim Titi et le casier judiciaire de cet Algérien de 31 ans est encore vierge. L'individu à la cicatrice, c'est Hakim Bouhassoune, un Français originaire d'Orly, 31 ans lui aussi. Si Sandra n'a pas vu le visage du troisième larron, elle a reconnu sa voix – « Une voix, ça ne s'oublie pas. » À 48 ans, Jean-Claude Bonnal, multirécidiviste du vol à main armée, a déjà passé plus de la moitié de sa vie derrière les barreaux. Le « Chinois » – il est né à Saïgon d'une mère vietnamienne et d'un père, douanier, français – est en liberté conditionnelle depuis dix mois, dans l'attente de son procès pour une attaque à main armée commise trois ans plus tôt. Bonnal et Titi sont impliqués dans un autre carnage, dix jours après le quadruple homicide du Fontenoy. Le 16 octobre 2001, ils ont cambriolé la villa d'un médecin du Plessis-Trévise, dans la banlieue est de Paris, et séquestré parents et enfants. Deux policiers ont été abattus alors qu'ils tentaient d'interpeller les braqueurs.

Pendant ce temps, la famille de Sandra la chouchoute tant qu'elle peut. On ne la laisse jamais seule les premiers mois. On lui fait des cadeaux, on lui organise des activités et des sorties avec ses cousins et cousines. Mais ses oncles (trois du côté de sa mère, un du côté de son père), sa grand-mère paternelle et les grands-parents maternels restés au Portugal s'inquiètent pour elle. « Je voyais bien la perplexité dans leurs yeux. Ils ne comprenaient pas comment je pouvais décrire froidement ce qui s'était passé, comme un film que j'aurais vu à la télé. » Ils ne lui parlent pas, ou si peu de ses parents – « le sujet est vite devenu tabou, on le taisait pour me protéger ». Elle n'en parle pas non plus avec son petit frère, David.

Sandra ne lit pas les articles que la presse consacre au crime, à l'enquête, aux suspects, car on lui cache les journaux. Elle les découvrira plus tard, sur Internet, et chez Céline, la sœur de la jeune serveuse assassinée au Fontenoy, qui les a soigneusement découpés et classés. « J'ai lu beaucoup de choses

débiles, beaucoup d'erreurs et de bêtises qui font vendre. Sur mes parents. Sur moi. On a écrit que j'avais été enfermée dans un placard, par exemple. On m'a attribué des réactions, des comportements qui n'avaient rien à voir avec la réalité. » Certains mots la blessent : il est question de règlement de comptes, de fortes sommes dues par son père.

« Moi aussi, je me suis interrogée là-dessus. Au point de traverser, alors, des moments de révolte vis-à-vis de lui. Aujourd'hui, je sais que tout cela est faux : il avait gagné beaucoup d'argent, et c'est pour cette raison que ce drame est tombé sur nous. »

Le 4 janvier 2006, le procès des affaires d'Athis-Mons et du Plessis-Trévise s'ouvre devant la cour d'assises du Val-de-Marne, à Créteil. L'atmosphère est électrique, lourde de la colère des familles des victimes et des collègues des policiers abattus, empoisonnée par la vindicte des proches des accusés. Sandra est là, vaillante. Prête à raconter, une fois de plus, et à désigner les coupables. « À la fin de mon témoignage, le silence s'est fait. Les jurés pleuraient, tout le monde était bouleversé. » Pas elle. « Ils ont dû se demander comment je faisais pour ne pas verser une larme… » Les journalistes présents sont bluffés par le sang-froid de cette rescapée de 13 ans. Elle s'exprime « avec calme et retenue », écrit *Libération*. Pour *Le Parisien*, « elle ne bafouille pas, sa voix est assurée, son récit limpide, précis ».

L'ado assiste à toutes les audiences des deux procès, celui de Créteil et, deux ans plus tard, celui qui se tient en appel, devant les assises de Paris. On la fait seulement sortir avant la déposition du médecin légiste pour lui épargner la description glaçante de la scène du crime et les conclusions du rapport d'autopsie. Face à ces hommes accusés du massacre de ses parents, elle éprouve « de la colère et du dégoût. » Elle voudrait des réponses aux questions qui la taraudent. Pourquoi s'en sont-ils pris au Fontenoy ? Qui a tiré ? Pourquoi est-elle vivante, elle ? Pourquoi son père a-t-il pris deux balles et les femmes une seule ? Est-ce qu'il s'est battu ? Les braqueurs étaient-ils venus pour tuer ?

Les accusés esquivent, se renvoient la responsabilité des meurtres. Bonnal et Titi, « froids et sereins », regardent les parties civiles sans ciller. Hakim, le seul qu'elle appelle par son prénom, garde la tête baissée. Vis-à-vis de lui, le « gentil », elle ne peut s'empêcher d'éprouver de l'empathie. Comme si un lien s'était noué entre eux ce soir d'octobre. « Longtemps, dit-elle, j'ai pensé qu'il

s'était trouvé au mauvais endroit, au mauvais moment. Je ne voulais pas penser qu'il puisse être un meurtrier. »

L'avocate de Bouhassoune, fine mouche, l'interroge :

« Si vous deviez pardonner à l'un des trois, ce serait lequel ?

– Hakim », répond-elle sans l'ombre d'une hésitation.

Lui n'en démord pas : il est voleur et receleur, pas tueur. D'ailleurs, jure-t-il, il a quitté le bar-restaurant des Alves avant la quadruple exécution. Il l'a découverte le lendemain, en lisant les journaux.

Les jurés se montrent moins cléments que Sandra. Bouhassoune écope de trente ans de prison en appel, et Titi de vingt-cinq ans. Bonnal, quant à lui, est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de vingt-deux ans. La jeune femme ne comprend toujours pas ce verdict : « Pourquoi le seul à avoir avoué est-il condamné plus sévèrement que celui qui a toujours nié ? » Longtemps, elle a voulu aller le voir en prison. Elle avait « besoin de lui poser des questions ». Pourtant, elle n'a osé le dire à personne et, avec le temps, l'envie s'est émoussée. Le regret, malgré tout, est resté.

Aujourd'hui, elle « déteste la justice française, trop molle, trop injuste ». Par deux fois, ces dernières années, Brahim Titi a déposé une demande de libération conditionnelle. Comme la procédure le prévoit, on l'a consultée pour savoir si elle était d'accord. Elle a dit non, par la voix de son défenseur. « Payer un avocat des milliers d'euros pour qu'un criminel purge sa peine de prison jusqu'au bout, c'est aberrant ! Et il y aura sûrement une troisième requête… » S'il finit par sortir, elle redoute de le croiser, même si elle ne vit plus dans l'Essonne. Elle espère que la France ne lui accordera pas de titre de séjour, et qu'il devra rentrer en Algérie. Mais au fond, si les trois hommes retrouvent la liberté, elle préfère ne pas le savoir. Ne plus jamais entendre parler d'eux. Et passer, enfin, à autre chose.

Un psy a expliqué à Sandra que, la nuit du drame, son cerveau s'est mis « en mode auto-défense ». Que ce mécanisme l'a protégée de ses propres émotions. Et que la vidéo du policier abattu le 7 janvier 2015 a « réveillé le traumatisme ». Ces images l'ont brutalement plongée, à 22 ans, dans la nuit noire de la dépression, elle qui a toujours « refusé de se voir comme une victime, qui a toujours assuré ». Elle passe des nuits entières éveillée, lumière allumée. Quand elle parvient à s'endormir, elle fait des cauchemars. « Je rêvais

qu'ils étaient dans la pièce, j'étais assaillie par la colère de leurs familles. » Terrorisée, elle change son nom sur sa page Facebook. « J'ai vécu une descente aux enfers, j'ai cru devenir folle. » Parfois, elle s'enferme dans la salle de bains pour pleurer et hurler « telle une enfant qui fait un caprice ». Elle réclame ses parents, elle exige de les voir. « À ce moment-là, j'ai enfin compris que je ne les reverrai plus. » Son compagnon d'alors, épuisé, impuissant, la convainc d'aller voir un psy, de se confier, enfin, à quelqu'un. Elle essaie, change plusieurs fois de thérapeute parce qu'« aucun ne lui pose de questions », puis finit par arrêter.

À présent, elle va mieux, elle s'est « relevée », sans être « tout à fait sûre d'avoir réglé ses comptes avec le passé ». « Je me sens en paix avec ma vie, mais peut-être ai-je à nouveau enfoui le trauma quelque part pour ne pas inquiéter tout le monde. Est-ce que je vais encore craquer ? Je n'en sais rien… » Si elle accepte de livrer son histoire pour cet ouvrage, c'est dans l'espoir de « mettre un point final à tout ça ». « J'ai envie de me réveiller le matin et de me dire : c'est fini, il n'y a plus d'épée de Damoclès au-dessus de ma tête. »

Au fil des séances de psychothérapie, elle a compris une chose : « J'ai construit ma vie sur ce que les autres attendaient de moi. Moi qui n'ai jamais séché l'école ni fait de conneries. » Le regard porté sur elle par ses oncles et tantes lui était essentiel. Pas question de les décevoir. Il fallait qu'ils puissent se dire : « Sandra s'en est sortie, elle a réussi, elle a pris sa revanche sur la vie. » Pupille de l'État depuis la mort de ses parents, elle s'est pliée jusqu'à sa majorité aux décisions du juge des tutelles, de l'oncle et de la tante chez lesquels elle a grandi et du conseil de famille. C'est ce dernier qui a décidé d'investir les indemnités versées par la justice dans l'achat d'un appartement destiné à la location.

La jeune femme a fait de son mieux : un bon emploi d'éducatrice spécialisée, une belle maison, un compagnon bien sous tous rapports. Pourtant, ses relations avec sa famille ne sont plus au beau fixe depuis longtemps. Elle ne leur en veut pas d'avoir fait le silence autour d'elle. « Personne ne sait comment réagir face à une petite fille dans de telles circonstances… » Mais de sombres histoires d'argent et de jalousie, qu'elle répugne à évoquer, ont semé la discorde parmi les siens. Elle a coupé les ponts avec ses oncles, à l'exception de José, l'un des frères de sa mère. « Mes parents étaient le trait d'union entre leurs frères et belles-sœurs. Après leur mort, tout s'est écroulé. »

Quand elle émerge enfin de la dépression, Sandra veut un enfant. Pour elle. Pour avancer. Une fois enceinte, elle a « un déclic ». Envie de penser à elle-même désormais, pas à ce que les autres attendent d'elle. De faire ses propres choix, quitte à froisser ses proches. « J'ai tout quitté. » Son beau pavillon, son fiancé tellement apprécié de tous et même son boulot. Éducatrice dans le secteur psychiatrique, elle se tourne vers la protection de l'enfance. Offrir son temps et son énergie à des jeunes, abandonnés, paumés ou traumatisés par la vie, lui fait du bien : « Ma porte est toujours ouverte, j'aime réunir les gens, être entourée. »

À sa fille, née au printemps 2018, elle a donné les deux prénoms de sa mère, Louise et Marie. Elle est son centre de gravité, sa priorité, sa « guérison ». L'amour exclusif, inconditionnel, dont Sandra a été privée à 9 ans. « Je souffre encore de ce manque, reconnaît-elle. J'ai l'impression que tout le monde peut se passer de moi… » Elle aimerait tant prononcer ces mots tout simples : « Je vais passer le week-end chez Papa et Maman », « Je vais dîner chez mes parents », « Ma fille joue avec son papi ». Quand elle entend ces phrases dans la bouche d'une amie, elle a l'impression d'avoir porté sa vie à bout de bras toute seule, tout le temps. « J'aimerais me reposer sur quelqu'un. »

Pour la petite Louise, elle s'efforce de laisser toute cette histoire derrière elle, de parler positivement de ses parents. « Pendant longtemps, j'ai pensé qu'ils avaient peut-être gâché notre vie en misant trop sur le travail, qu'ils n'avaient pas passé assez de temps avec mon frère et moi. Maintenant, je me dis qu'ils m'ont aidée à distance. Grâce à eux, j'ai eu de l'argent, je suis propriétaire d'un appartement, j'ai pu voyager. » Dans la chambre de sa fille, elle a accroché plusieurs photos de « Papi et Mamie du ciel ».

Sandra tente aussi de renouer le fil des souvenirs familiaux. Elle aimerait qu'on cesse d'associer Gilles et Marie Alves à la soirée du 6 octobre 2001. Sur le poignet, elle porte, tatoué, le prénom de son frère, derrière l'épaule, les initiales de ses parents. Au creux des reins, elle a fait inscrire *« Pai e Mãe »*, Papa et Maman en portugais, encadrés par deux ailes d'ange.

Elle a attendu presque vingt ans pour ouvrir, enfin, les cartons dans lesquels étaient soigneusement rangées leurs affaires. Elle y a trouvé des centaines de photos prises par sa mère et dix cassettes vidéo. Elle en a visionné une. Une seule, qu'elle regarde « en boucle ». Quarante minutes qui immortalisent le

mariage de ses parents quand elle avait 3 ans, une fête de son école et les débuts à vélo de son petit frère, cornaqué par son père. « Leurs gestes, leurs postures, je m'en souvenais. Mais j'avais oublié leurs voix, et cela me faisait mal. » Les neuf autres vidéos, elle les garde pour plus tard. « Je n'ai pas envie que ça se finisse… »

Ces précieuses images, son frère David, « copie conforme » de son père, ne les a pas encore vues. Sandra attend qu'il en exprime le désir. « Il considère nos tuteurs, qui l'ont élevé à partir de l'âge de 5 ans, comme son père et sa mère. Des nôtres, il n'a aucun souvenir. Je lui en ai beaucoup voulu pour ça. Et aussi, parce qu'il n'a pas vécu ce que j'ai vécu. » Il ne lui a jamais posé de questions sur leurs parents ou sur la nuit du crime. De temps à autre, elle lui envoie des photos sorties des albums familiaux. Elle a aussi rassemblé pour lui quelques objets d'autrefois, dans un carton. « Un jour, je l'espère, il me dira qu'il est prêt à en parler… »

## ALEXANDER

### *« Je ne veux pas qu'on s'apitoie »*

*Les deux amants de sa mère, avec la bénédiction de celle-ci, ont assassiné son père pour de l'argent.*

Comment peut-on grandir sereinement avec l'idée que sa mère a peut-être commandité l'assassinat de son père ? Si Alexander a accepté de nous raconter son histoire, ce n'est pas pour se plaindre. « Je ne veux pas qu'on s'apitoie sur moi », insiste-t-il. Pour clore dignement un passé qui passe mal, il n'a qu'un objectif, énoncé d'un trait : « Qu'on n'oublie pas mon père. »

C'était un homme gentil, Jean-Luc Lemaire. Ses cinq enfants l'aimaient bien et il les adorait. Deux d'entre eux n'étaient pas de lui, il le savait, mais il les avait reconnus. Jardinier à l'hippodrome de Compiègne, dans l'Oise, il avait été contraint de se mettre en congé maladie quand son dos l'avait fait trop souffrir, à force de se pencher sur le sol. Il s'en était remis à un chirurgien, mais l'opération de sa hernie discale avait mal tourné. Depuis quelques mois, il restait donc à la maison, immobilisé par la douleur et les effets des médicaments censés la calmer. Sa femme Isabelle l'avait installé sur un canapé dans la salle de jeux des petits.

Oui, cet homme était vraiment « trop gentil », soupire Alexander, l'aîné de ses enfants. Un jour, en 2006, alors qu'il est encore actif et qu'ils habitent Guiscard, Jean-Luc Lemaire croise à la sortie de l'hypermarché du coin Frédéric Ricaux, un ancien éducateur en galère, une vague connaissance qui lui demande s'il pourrait l'héberger quelques jours. Jean-Luc consulte du regard Isabelle et dit oui. D'accord pour rendre service. Très vite, semble-t-il, Ricaux devient l'amant de la maîtresse de maison, et ne repart plus. Pas même lorsque la famille déménage à Longueil-Annel pour se rapprocher de Compiègne où

Jean-Luc travaille encore à cette époque. Au contraire : le pavillon est plus grand, Ricaux s'y installe.

Deux ans plus tard, le 9 novembre 2008, Alexander a 13 ans, il s'apprête à fêter son anniversaire en compagnie de ses frères et sœurs, de quelques amis, et de ce Ricaux qu'il a appris à détester. Carré dans un autoritarisme grandissant, l'homme a la main leste depuis le déménagement. « Il nous insultait, nous engueulait pour un rien, tirait les cheveux de mes sœurs, nous poursuivait à travers la maison, rapporte Alexander. Il n'y avait pas un jour où il ne nous frappait pas. C'étaient des claques, des coups de pied, des coups de poing. » Lorsqu'il s'entretient avec nous en janvier 2021, son ami Andy, qui l'accompagne, assure qu'Alexander en porte encore à 25 ans la trace sur le dos, un terrible hématome qu'on croirait indélébile.

Petit, l'enfant se rebelle : « Tu n'es pas mon père ! » Comme en écho, il entend Jean-Luc Lemaire s'écrier : « T'as pas à les frapper, c'est pas toi le père. » Mais alors, précise Alexander, « c'était lui qui prenait les coups ». Sa mère aussi tente parfois de s'interposer. Pas facile. Frédéric Ricaux pèse cent quarante kilos pour un mètre quatre-vingt-dix.

Vient ce fameux anniversaire. Le jour de ses 13 ans, Alexander est impatient de voir la fête commencer, les invités arriver. En fin d'après-midi, un coup de téléphone gâche tout. Quelqu'un appelle Ricaux à l'aide pour réparer une voiture qui ne veut pas démarrer. C'est un maçon nommé Alain Lanternier. L'homme se révélera être depuis dix jours un autre amant de sa mère, qui les collectionne. Ricaux demande à Jean-Luc Lemaire de le conduire là-bas en voiture. Les heures passent. « Vu qu'elle n'avait plus de nouvelles, ma mère a annulé le dîner. » Plus tard dans la nuit, Alexander est sidéré d'entendre Ricaux rentrer seul dans la voiture de ce Lanternier qu'il ne connaît pas. Pourquoi son père n'est-il pas avec lui ? Déjà couché, le garçon attend avec anxiété le retour de Jean-Luc Lemaire.

« Mon père n'est jamais rentré », lâche Alexander. Cette phrase-là, on sent qu'il l'a tournée des jours et des jours dans sa tête. « Mon père n'est jamais rentré. » Ni ce soir-là, ni les jours suivants. Le garçon ne peut croire que son père les a abandonnés. Il se pose mille questions, pourquoi cet homme si gentil les laisse-t-il sans nouvelles ? Sa mère Isabelle paraît de plus en plus inquiète. Face aux policiers à qui elle a signalé au bout de vingt-quatre heures la

disparition de son mari, face aux journalistes qui s'y intéressent, elle se tord les mains, les larmes aux yeux, prétend que Jean-Luc est dépressif, suicidaire même.

Comme suspendue à un dénouement qui ne survient pas, l'ambiance à la maison s'est étrangement apaisée. Frédéric Ricaux paraît s'être amendé. « Soudain, il est redevenu presque sympa, voire câlin avec nous, comme à son arrivée dans la famille. Il nous réconfortait quand on pleurait en pensant à notre père. Sans doute pour ne pas éveiller les soupçons. »

Cinq semaines plus tard, le 17 novembre au matin, au moment où Alexander pousse la barrière du jardin pour se rendre au collège, un gendarme surgit. Il lui annonce qu'il n'ira pas à l'école aujourd'hui. Une vingtaine de personnes envahissent la maison, dont des experts scientifiques habillés de blanc comme dans les films. On parque les cinq enfants, très impressionnés, dans une chambre sous la responsabilité d'une femme gendarme. « On nous explique qu'on va nous emmener car Ricaux et ma mère vont être auditionnés et des investigations doivent être menées dans la maison. » Les enfants prennent quelques affaires, disent au revoir à leur mère. Isabelle Lemaire et Frédéric Ricaux sont placés en garde à vue. « À ce moment-là, je n'imagine pas que mon père a été assassiné, précise Alexander. Les gendarmes m'ont juste dit qu'ils avaient besoin d'interroger ma mère et Ricaux. » Mais c'est oppressant. Le garçon sent qu'il se passe quelque chose de grave. Alain Lanternier aussi est mis en garde à vue.

Les enfants ont alors 13, 8, 6, 3 ans et 18 mois. Ils sont provisoirement placés les uns dans leur famille paternelle, les autres dans leur famille maternelle, la petite dernière dans une pouponnière. Alexander est accueilli chez une tante, la sœur de leur mère. Ils se retrouvent donc tous à Guiscard, berceau des deux lignées. Les enfants changent d'école et Alexander de collège. « Là, tout le monde était au courant, c'était plus facile pour moi, assure-t-il. Je n'étais plus obligé de dire n'importe quoi pour répondre à des questions que moi-même je me posais. » Car très vite, des bruits courent, les nouvelles tombent. Dès le lendemain de leur arrestation, Frédéric Ricaux et Alain Lanternier sont mis en examen pour assassinat, et Isabelle Lemaire pour complicité. « D'un coup, tout s'effondre, souffle Alexander. Mais j'ai reçu des centaines de lettres, que de la bienveillance, ça m'a fait du bien. »

Les journaux locaux suivent l'affaire, les reportages à la télévision s'enchaînent. « Ils en parlaient tout le temps. Je lisais le *Courrier picard* ou encore *Le Parisien* quand paraissaient des articles, c'était important pour moi, ma tante ne m'a jamais rien caché, on s'était mis d'accord là-dessus. » Les erreurs des médias, même minuscules, le transpercent : « Par exemple, ils disaient toujours que mon père était relégué dans la cave, ce n'est pas vrai, il était dans la salle de jeux des petits sur un canapé, comme je l'ai dit. Soudain, toute notre vie était jetée en pâture. Je n'en veux pas aux journalistes, ils font leur travail, mais ils ne se demandent pas comment épargner les enfants. » Puis Alexander tient à préciser : « Je n'ai pas été blessé par les médias. C'est grâce à eux que nous étions informés, car on ne nous disait rien, ils savaient tout avant nous. »

Mais peut-on croire ce qui est écrit dans les journaux ? Le garçon doute. Il a du mal à admettre que sa mère ait pu participer à l'assassinat de son mari. Il a surtout du mal à croire qu'un homme aussi inoffensif, aussi tolérant, aussi généreux que son père ait pu être tué. Et d'ailleurs, est-il vraiment mort ? Il n'y a pas de preuve, tant qu'on ne l'a pas retrouvé.

En réalité, les médias ne savent pas tout. Le faisceau d'indices ne laisse guère de place au doute. La conviction des gendarmes est scellée. Dès le lendemain du signalement de la disparition de Jean-Luc Lemaire, ils ont découvert dans la forêt de Compiègne sa voiture calcinée, une trouvaille qui ne colle guère avec la thèse d'un suicide. Puis les frères du disparu sont spontanément venus à la gendarmerie faire part de leurs soupçons. Isabelle et Frédéric Ricaux, qui étaient amants, n'ont-ils pas voulu supprimer un mari devenu gênant ?

Au début, les deux amants, emmêlés dans leurs mensonges, nient toute implication. On les met sur écoute. Les gendarmes apprennent vite qu'Isabelle est accro aux sites de rencontres. 37 000 appels en trois mois. Cette femme, un peu immature, aurait eu jusqu'à huit amants en même temps. La veille de la disparition de son mari, elle aurait appelé des forums de drague plus de 500 fois. Et dans la nuit suivant l'assassinat, contrairement à ce qu'elle a déclaré aux enquêteurs, elle a passé deux heures avec Alain Lanternier dans le camping où il vit, à vingt kilomètres de chez elle.

Enfin, les gendarmes interceptent un coup de téléphone de Ricaux à Isabelle : « Je suis complètement flippé, je crois que j'ai laissé des traces sur la

bagnole de Jean-Luc, à tous les coups il y a mes empreintes. » Voilà la preuve que les enquêteurs attendaient. Le couple est placé en garde à vue. Pendant la perquisition, les gendarmes trouvent un contrat d'assurance-vie au nom du disparu promettant, semble-t-il, une prime allant de 160 000 à 200 000 euros au conjoint survivant, même en cas de suicide. Ils tombent aussi sur le bon de commande d'un coupé 207 cabriolet, de marque Peugeot, à 17 000 euros. Au garage, le vendeur confirme qu'Isabelle Lemaire et Frédéric Ricaux sont venus ensemble choisir l'auto de leurs rêves en précisant qu'ils attendaient une grosse rentrée d'argent.

Les enfants ne connaissent pas encore tous ces détails. Le 29 novembre, Alexander voit s'afficher des titres de journaux effarants : « Jean-Luc Lemaire assassiné par les amants diaboliques ». Diabolique, sa mère ? Le 12 décembre, après quinze jours de recherche sur les indications de Ricaux, le corps de Jean-Luc Lemaire est découvert dans une sablière, en forêt de Compiègne. « On l'a appris par la télé. On partait avec ma tante faire des courses, quand un collègue l'a appelée pour lui présenter ses condoléances. » Alexander est sonné. « J'avais gardé l'espoir qu'on retrouve mon père vivant, j'espérais qu'il était juste parti faire un tour. »

Comment accepter l'innommable : un père assassiné et une mère criminelle ? Pour les enfants, c'est la double peine. « Comme si on avait perdu les deux, on se sentait orphelins. » Ce n'est pas simple non plus d'apprendre que l'homme qu'on hait est l'amant de sa mère. Au début, les plus grands des enfants refusent d'aller la voir au parloir. Ils ne peuvent digérer que, par sa faute dit-on, leur père ne soit plus là. « Ma tante ne voulait pas non plus qu'on y aille, ça devait être compliqué à gérer pour l'aide sociale à l'enfance [ASE] ».

Passé les premières réticences, au bout de quelques mois, les enfants finissent par accepter de rencontrer Isabelle en détention, accompagnés d'une éducatrice de l'ASE. « On voulait avoir des réponses. » La prison de Beauvais impressionne Alexander. « On ne savait pas trop comment agir, on ne savait pas ce qui s'était réellement passé. On entendait ce qui se disait. Mais en même temps, c'est notre mère, on n'avait pas envie de tout croire et nous étions perdus. » Ils y vont une fois par mois, à cinq, ou à deux ou trois, juste une heure. « Elle nous demandait de nos nouvelles, parlait de ce qu'elle faisait en prison. » Jamais ils n'évoquent l'affaire.

Les frères et sœurs aimeraient se retrouver plus souvent tous ensemble, mais ce n'est pas simple à organiser pour l'ASE. Finalement, au bout d'un an environ, tous sont regroupés et placés dans une maison de la Fondation d'Auteuil. Alexander est quand même un peu triste. « On a une très grande famille, je ne comprenais pas qu'on nous envoie dans un foyer, on s'est sentis abandonnés. » Les enfants voient leurs oncles et tantes parfois le week-end ou une partie des vacances, « mais personne ne vient nous rendre visite, je me suis forgé tout seul », souligne-t-il. « Dans ces institutions, on n'a pas la vie des autres. On reçoit des vêtements tous les trois mois, et 27 euros d'argent de poche, mais on nous enlève 3 euros par week-end quand on va en famille. Si on part souvent, il ne reste pas grand-chose. »

Très digne, le garçon ne veut surtout pas dramatiser : « Nous étions deux fratries dans les six chambres de notre maison, glisse-t-il. Il y a pire comme endroit. » Le compagnon d'Alexander, qui assiste à l'entretien, intervient : « C'était l'enfer ». Alexander corrige : « On s'habitue, du coup ça va. J'étais heureux de retrouver mes frères et sœurs. »

Mais lui, le seul grand de la fratrie, supporte mal l'autorité des cadres du foyer qui est un centre fermé : « Ils ne comprenaient pas mon besoin de sortir, de voir des amis. Moi, je ne voulais pas être éduqué par ces gens-là, je regrettais mon père, j'étais bloqué. » On l'emmène voir plusieurs psys successifs. « J'ai refusé d'y retourner. Si j'ai envie de parler, je parle, mais je ne peux pas me confier sur rendez-vous. On ne peut pas me forcer, j'avais prévenu le foyer. J'étais sauvage, d'une timidité absolue. » L'un de ces psys lui pose des questions stupéfiantes. Il demande à Alexander s'il pourrait un jour devenir un tueur comme Ricaux, ou plus tard désirer le tuer pour se venger ! L'accompagnement psy des enfants traumatisés, malgré toutes les bonnes intentions, ne peut se mener qu'avec doigté et respect… « De toute façon, je n'étais pas prêt à me confier. Maintenant, je peux. J'en ai même besoin après douze ans de combat judiciaire. »

La famille Lemaire s'est constituée partie civile après avoir contacté une avocate, Murielle Bellier, avec qui Alexander noue un lien de confiance fort. « J'ai tout de suite senti que c'était quelqu'un de bien. Je l'ai vue deux ou trois fois avant le procès. Elle m'a expliqué comment elle allait défendre la mémoire de mon père. » À elle, il veut bien parler. Aux gendarmes qui l'interrogent et au

juge d'instruction qui le reçoit, il explique que Frédéric Ricaux se prenait pour le chef à la maison, qu'il faisait régner la terreur, et avait même tué leur petit lapin domestique, dans un accès de fureur. Le juge l'écoute attentivement, lui propose des pauses. L'ado lui en est reconnaissant.

Alexander est le seul des enfants à assister au procès qui s'ouvre le 18 juin 2012 devant la cour d'assises de l'Oise, à Beauvais. Il n'a pas 15 ans. « Les éducateurs n'étaient pas pour, mais moi je voulais y aller du matin au soir. Je voulais que Ricaux voie qu'il ne nous avait pas éliminés, qu'on était plus forts que lui. » Il veut aussi vérifier ce qu'on reproche à sa mère. « Je me voilais la face, j'ai mis du temps à me l'avouer. »

L'adolescent apprend au procès des détails terribles, comme l'addiction de sa mère aux sites de rencontres : « C'était choquant, je ne la voyais jamais avec d'autres hommes. Je n'avais même pas compris qu'elle était avec Ricaux. » Il apprend aussi que ces deux-là avaient tenté de recruter, avant Lanternier, un autre amant d'Isabelle pour supprimer le mari encombrant. On le fait sortir lorsque le médecin légiste expose les conditions atroces de l'agonie de son père, visage fracturé, côtes cassées, étranglé par Ricaux, puis enterré vivant dans la sablière, et mort asphyxié dix minutes plus tard.

Frédéric Ricaux est condamné à dix-huit ans de réclusion, Isabelle Lemaire à douze ans et Alain Lanternier à trois ans. Alexander est frustré, perplexe, furieux. « J'attendais des réponses, je ne les ai pas eues. » Ces trois-là se sont renvoyé la balle pendant tout le procès. « Ma mère est restée dans le flou. » Elle a prétendu qu'elle avait peur de Ricaux : « Il menaçait de nous buter, moi et les enfants », a-t-elle déclaré.

Quand, au parloir, avant le procès, Alexander avait rappelé à sa mère à quel point cet homme les maltraitait, elle avait déjà invoqué sa frousse. « Mais je n'ai jamais vu Ricaux lever la main sur elle », remarque-t-il. En grandissant, ses frères, sœurs et lui sont convaincus que la justice est restée indifférente à ce qu'ils ont enduré sous le joug de l'amant de leur mère. Outre les coups, certains ont subi des attouchements. « C'était insupportable de penser qu'on ne nous avait pas crus, insiste Alexander. Nous n'étions pas des menteurs ! »

Soudain, en 2017, neuf ans après l'assassinat de leur père, les enfants sont convoqués par le juge d'instruction. Le parquet a décidé d'enquêter sur les maltraitances dont ils ont été victimes. Un nouveau procès s'ouvre en décembre

2019. Alexander y va, accompagné d'une sœur et d'un frère. « Cette fois encore, je voulais affronter le regard de Ricaux, lui montrer qu'on ne se laissait pas faire. » L'accusé écopera de dix-huit mois de prison ferme. Leur mère est elle aussi sur le banc des prévenus. « Après avoir reconnu qu'il nous frappait tout le temps, elle a été condamnée à douze mois de prison avec sursis pour non-dénonciation. Elle a enfin admis qu'elle ne nous avait pas protégés, c'était bien le minimum. »

Avec ce procès s'est tournée « la dernière page du livre », dit joliment Alexander. Il affirme qu'il ne saura jamais l'exacte vérité, comme s'il ne la connaissait pas. On le devine, il a moins de doutes qu'il n'aimerait en avoir. On perçoit aussi, à sa façon précautionneuse de parler de sa mère, qu'il voudrait sauver quelque chose d'elle, mais sans trahir son père.

Lorsqu'elle est sortie de prison, il l'a revue, en compagnie de ses frères et sœurs. Elle a vite trouvé un nouveau compagnon, et donné naissance à un bébé. Bien sûr, ils lui ont encore posé des questions. « On aimerait comprendre, dit-il. Elle n'est pas prête. » Mais il se fait un devoir de ne pas rompre avec elle. Une fois par mois, il emmène ses quatre frères et sœurs la voir chez elle, à Beauvais. « On parle de petits riens. Très tendre, elle pense à nos anniversaires, elle nous dit qu'elle nous aime, je ne peux pas lui répondre sur le même ton. »

À 18 ans, Alexander a été « lâché dans la nature », dit-il. Il est allé vivre dans un foyer de jeunes travailleurs. Grâce à une bourse étudiante, il a passé un BTS management. Quand nous l'avons rencontré, à 25 ans, employé dans une grande surface, il rêvait d'être un jour à la tête de son propre commerce. Il a quitté l'Oise pour s'installer en Belgique avec son compagnon. « J'avais besoin de m'éloigner de ma région. » Mais il n'a jamais lâché ses frères et sœurs. Régulièrement, il les conduit sur la tombe de leur père. « On ne parle pas de lui, ni de l'affaire, dit-il. Ça discute en silence à l'intérieur de nos têtes. »

Dès la mort de ce père tant aimé, Alexander s'est donné une mission : « Indiquer le droit chemin à mes frères et sœurs. » Un rôle de chef de famille. Il explique : « On n'a pas reçu d'éducation parentale, surtout eux. Je devais leur montrer l'exemple, comme un père. » Alexander ajoute qu'ils s'entendent « super » bien. « Je suis le seul, aujourd'hui, à me souvenir de mon papa. C'est pour ça que je vous parle et que j'ai aussi envie d'écrire un livre. »

Alors, en effet, il parle de la fratrie comme un père : « Ça grandit, dit-il. Les deux derniers en ont marre d'être en foyer, c'est compliqué pour eux. Ils commencent à comprendre leur histoire, j'ai peur de les blesser. La petite veut devenir avocate. » Il les pousse dans leurs études, leur téléphone tous les jours, tente de réparer le mal qu'on leur a fait. « On les pourrit, on les gâte, on leur achète des fringues, j'essaie de leur transmettre ma confiance en moi. » Il les prend chez lui le week-end autant qu'il peut, et les emmène en vacances. « Je suis assez fier d'eux. »

On devine qu'en endossant ce rôle paternel, il exorcise le passé, s'interdit de s'y laisser engluer, s'emploie à prendre le contrôle de leur futur à tous. « Il faut grandir avec cette histoire, on n'a pas le choix. Mais j'espère qu'un jour ça sortira de nos têtes, il faut que nous pensions à nous. »

Il veut rendre hommage à son père, par ce témoignage, puis par la publication future d'un livre coécrit avec son avocate. Pour ensuite, souffle-t-il, « ne plus y penser ».

## STEFANU

### *« Je ne veux pas que ma mère m'enterre »*

*Après l'assassinat de son père, ex-nationaliste corse, en 2012, il a choisi l'exil pour échapper à la vendetta.*

L'hiver, quand la grisaille et le froid engourdissent les rues de Paris, Stefanu Manunta, dit « Sté », dégaine son téléphone portable. Pour se réchauffer le cœur, il fait défiler sur l'écran les photos de son île : de sublimes vues de la côte près d'Ajaccio, entre ciel azur et mer scintillante. La Corse est sa maison, sa patrie, sa douleur.

Son enfance et son adolescence se confondent avec l'histoire sanglante du nationalisme et de ses égarements mafieux. Cet homme de 32 ans au corps affûté, à l'œil perpétuellement aux aguets, en connaît les secrets et les méandres, les règles et les pièges. Son père, l'ancien militant nationaliste Yves Manunta, a été assassiné. Sté a failli l'être. Sa mère, Angèle, peut à peine marcher, le nerf sciatique comprimé par une balle de Kalachnikov. Sa petite sœur, Carla-Serena, a le bras gauche, le flanc et la cuisse couturés de cicatrices. Le morceau de métal fiché dans son corps affole les portiques des aéroports.

Stefanu a quitté son île, ses proches et ses amis un jour de novembre 2013. « Contraint à l'exil » pour ne pas tuer ou être tué. Il ne veut pas mourir sur une terre où, parfois, on abat les fils avant qu'ils puissent laver le sang de leurs pères par le sang. Il refuse de se laisser happer par l'engrenage mortifère de la vendetta, ce « pacte avec le diable ». « Je n'ai pas envie que ma mère m'enterre ou qu'elle me rende visite au parloir pendant vingt ans », résume-t-il. Ni justicier, ni gibier, Stefanu désire « une famille, une vie, un boulot », tout simplement.

Simple, son existence ne l'a jamais été. Parce qu'on ne choisit pas son clan, ni les engagements de ses parents. Parce qu'on ne choisit pas de grandir en côtoyant la *malamorte*, la mort violente. Sté a 7 ans quand son père est la cible d'une première tentative d'assassinat à Ajaccio, en mars 1996. Depuis plusieurs années, une guerre fratricide entre nationalistes corses fait rage. Yves Manunta fait partie de l'ANC, l'Accolta naziunale corsa, ou Alliance nationaliste corse, née en 1989, comme Stefanu, son premier enfant. Quinze hommes sont déjà tombés, victimes des obscures rivalités qui opposent l'ANC et le MPA, Mouvement pour l'autodétermination, à leurs ennemis jurés d'Acuncolta naziunalista.

Yves Manunta est un miraculé. Quatre-vingt-dix-huit balles l'ont visé devant la préfecture dont les caméras de vidéosurveillance ne fonctionnaient pas ce soir de mars 1996. Touché à la tête, aux jambes et au tendon d'Achille, le militant est sauvé par son gilet pare-balles. Il a reconnu le chauffeur de la voiture et les deux hommes qui, au feu rouge, l'ont mitraillé à visage découvert. Mais il refuse de livrer leurs noms. « On ne va pas pleurer chez les flics quand on se fait tirer dessus », assène-t-il alors.

Stefanu se souvient de la photo de son père aperçue au journal télévisé, des mensonges de sa mère – « Papa a eu un accident. » Il se souvient aussi de la perquisition chez eux. Les policiers cherchent l'arme d'Yves Manunta. La nuit de la fusillade, ils ont trouvé sur lui un chargeur, mais son holster était vide. « J'étais enfermé dans ma chambre avec un enquêteur qui m'a demandé de compter jusqu'à mille », raconte Sté. Alors que la police est à l'intérieur, des amis nationalistes de la famille essaient de rentrer dans la maison par le balcon et par la porte d'entrée, dont ils ont réussi à faire sauter le verrou. « Ils croyaient au complot d'État, explique Stefanu, ils voulaient éviter la pose de micros, de caméras ou de fausses preuves. » La scène bouleverse le petit garçon.

Heureusement, sa mère sait, a toujours su, trouver les mots qui apaisent. « Elle a tout fait pour que je ne souffre pas. Grâce à elle, à sa douceur, je n'ai ressenti ni peine, ni tristesse. » Quelques jours plus tard, le journal télévisé diffuse d'autres images brutales : celles des échauffourées entre les CRS et les amis du blessé venus lui rendre visite à l'hôpital de la Miséricorde. Ils s'insurgent contre sa mise en examen dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat d'un militant du camp rival, quelques semaines plus tôt.

À sa sortie, Yves Manunta ne rentre pas chez lui. Trop dangereux. Celui que ses camarades surnomment « Robocop » pour son inépuisable énergie et sa ténacité hors norme s'est mis au vert chez les siens, à Carbuccia. Comme disent les Corses, il est « monté au village ». Là où l'on repère les intrus au premier coup d'œil et où l'on peut circuler le fusil en bandoulière.

Son fils est la star de la cour de récré – « Tout le monde m'entourait, m'interrogeait, me parlait de mon père. » Yves, Papa, son héros. Sté, aujourd'hui encore, défend sa mémoire : « Il n'était pas un assassin, ni une balance. La preuve, ses trois assaillants de 1996 sont toujours en bonne santé. Et libres, alors qu'un hochement de tête, ils le savent, aurait suffi à l'époque pour les envoyer derrière les barreaux. » La rhétorique « natio » fait partie du quotidien du petit garçon, qui apprend le corse en même temps que le français. « J'ai toujours connu mon père là-dedans. Et j'ai grandi au milieu des armes. Mais même dans cet environnement, mes parents m'ont rendu heureux. » Avec le recul, Stefanu les dit irréprochables : « Ils m'ont inculqué le sens du travail, la valeur de l'argent durement gagné, la discipline, la solidarité. »

Créée par Pierre Poggioli, un cousin, l'ANC est un peu sa deuxième famille. Le mouvement, issu du vieux Front de libération nationale corse, constitue la « vitrine légale », selon la formule consacrée, de la faction clandestine Resistenza Corsa dont les soldats combattent la spéculation immobilière et foncière, le trafic de drogue et la mainmise de la mafia italienne sur le sud de l'île. « Ils étaient prêts à prendre le fusil pour défendre leur terre », explique Sté. Il insiste : « Jamais ils n'ont racketté qui que ce soit, jamais il n'y a eu d'enrichissement personnel. Mon père a connu un itinéraire violent, mais il n'a jamais détenu d'intérêts dans des affaires illégales, n'a jamais volé ni détourné quoi que ce soit. Il est mort avec un casier judiciaire vierge. »

Après ces semaines de bruit et de fureur du printemps 1996, plus rien n'est tout à fait comme avant. « Je savais que la mort pouvait frapper à tout moment, que la vie ne tenait pas à grand-chose. » Elle reprend son cours, malgré tout. Deux ans plus tard, Yves ouvre une glacerie à Ajaccio. En 2000, l'année de la naissance de sa fille Carla-Serena, il monte la Société méditerranéenne de sécurité (SMS), avec un ex-militant du MPA, Antoine Nivaggioni. Au fil du temps, les relations s'enveniment entre les deux hommes. Yves Manunta accuse son associé de taper dans la caisse de leur entreprise.

Pire : il le soupçonne de fricoter avec les services de renseignement, bref, d'être une balance. C'est lui, il en est convaincu, qui a fourni aux policiers le tuyau menant à l'arrestation, le 4 juillet 2003, du fugitif Yvan Colonna, soupçonné de l'assassinat, cinq ans plus tôt, du préfet Claude Érignac – il sera condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

Dans ces années-là, une dérive affairiste emporte la Corse, entre extorsion de fonds, machines à sous, marchés publics truqués et commerce de stupéfiants. Les anciens « natios » reconvertis dans le business, les truands de la bande du Petit Bar, leurs amis et affidés, fréquentent les mêmes paillotes d'Ajaccio, se croisent dans les mêmes boîtes de nuit. Les règlements de comptes aux motivations obscures se multiplient. En septembre 2006, le meilleur ami d'Yves, Paul Giacomoni, ex-nationaliste lui aussi et propriétaire d'un piano-bar, est transpercé par une balle de carabine, alors qu'il s'entraîne au tir dans un centre de ball-trap. Son père et son frère avaient été fauchés en juillet 1995, lors des affrontements entre factions rivales. Sa fille, Serena, est une bonne copine de Stefanu, les deux ados vont au lycée ensemble. Il la voit pleurer et se dit : « Ç'aurait pu être Papa. » Celui-ci n'affirmait-il pas que Paul était comme lui, qu'il s'en tirerait toujours ?

« À ce moment-là, je me suis dit que cela n'arrivait pas qu'aux autres, que la menace se rapprochait de nous. » Il se rassure comme il peut. « Yves Manunta, c'est un chat, il a sept vies », rigolent ses amis. Il a déjà trompé la mort plusieurs fois. Quand il était à l'armée, une bagarre avec une clique de Tahitiens lui a occasionné une fracture du crâne. Il voulait s'engager dans les rangs du contingent tricolore de la Force multinationale de sécurité au Liban, il y a renoncé, et voilà qu'un attentat-suicide fauche cinquante-huit parachutistes français à Beyrouth, en octobre 1983. Il a aussi réchappé à un grave accident de voiture. Et aux flingues des tueurs, devant la préfecture d'Ajaccio. Yves parle beaucoup à son fils. Lui raconte « des choses couvertes par la prescription, des choses graves, violentes ». « À sa manière, il me mettait en garde. Il me faisait comprendre qu'il y a des chemins sur lesquels la marche arrière n'est plus possible. » Le gamin l'a compris, la Corse est « une zone criminogène ».

Sté sent l'étau se resserrer. Son père collectionne les ennemis. En 2007, il rompt avec Nivaggioni dont il croit deviner la main derrière l'assassinat de son ami Paul. Désormais à la tête de sa propre entreprise de sécurité privée, il

reproche à son ancien associé de rafler tous les contrats grâce à l'appui d'un certain Francis Pantalacci, alors président de la commission des appels d'offres à la chambre de commerce de Corse-du-Sud. « Il nous pisse dessus sans même faire croire qu'il pleut ! » lâche-t-il.

Stefanu connaît bien les fils Pantalacci : des jumeaux, l'extraverti Dominique, dit « Dume », et Marc, son double en plus sérieux, plus casanier. Ensemble, les trois garçons ont joué à la belote au Café de Paris, regardé la série *Mafiosa* en se donnant du *« Ô fratè ! »*, traîné en boîte à L'Entracte et disputé, sur la plage du Neptune, des matchs de foot arbitrés par Carla-Serena, la petite sœur de Stefanu. Pendant que les grands s'écharpent, les enfants s'amusent. Mais les querelles paternelles vont finir par les rattraper.

Après son bac, Sté travaille dans l'entreprise familiale. Pas de traitement de faveur pour le fiston. Il est vigile dans des grandes surfaces, garde des villas de 22 heures à 6 heures du matin, bosse le week-end. « De bon cœur, assure-t-il. Mon père voulait m'apprendre la vie. Je lui en suis reconnaissant. » Pas question que le gamin « pousse de travers », à l'instar de certains de ses amis. « Beaucoup des garçons avec lesquels je suis allé à l'école ou que j'ai fréquentés ont mal tourné. Ils ont fini en prison ou sont morts. Certains ont été influencés par leur contexte familial, d'autres ont sauté à pieds joints dans le banditisme. C'est triste, mais il y a, en Corse, une fascination malsaine pour les voyous et les repris de justice. » À 20 ans, il ne reconnaît plus les frangins Pantalacci. « Ils sortaient avec le calibre à la ceinture, les problèmes se multipliaient. Des bagarres, partout, à la plage, sur la route avec un dépanneur, en boîte de nuit à Porto-Vecchio. J'ai pris conscience qu'ils pouvaient être dangereux… »

Yves sent que le destin peut basculer à tout moment. Un tireur embusqué. Un commando à moto. Il a peur pour son fils. Et si on s'en prenait à Sté pour l'atteindre, lui ? Si on l'enlevait pour faire pression sur lui ? Ou pire, si on le tuait ? L'assassinat de Thierry Castola, en janvier 2009, le glace. Ce pompier, murmure-t-on, aurait été liquidé parce que les tueurs cherchaient en vain son frère Francis, figure du banditisme insulaire. Stefanu est exfiltré pendant quelques mois chez un cousin germain, du côté d'Aix-en-Provence. Quand il revient, fini les postes en extérieur, à l'air libre, qui feraient de lui une proie

facile. Il travaille au siège de la collectivité territoriale de Corse dont les débats le passionnent.

La tension monte encore d'un cran avec l'ouverture du procès de la SMS à Marseille, en mars 2011. Depuis quatre ans, la police financière décortique un vaste système de malversations et d'abus de biens sociaux orchestré par Nivaggioni, sous l'œil bienveillant de la chambre de commerce et, notamment, de son ami Francis Pantalacci. Le principal accusé n'est pas là pour se défendre : cinq mois plus tôt, il s'est effondré sur un trottoir d'Ajaccio, près du front de mer, victimes de deux tireurs encagoulés qui ont surgi d'une camionnette.

« Toute cette histoire est un gâchis professionnel et, sur le plan amical, une trahison qui a laissé beaucoup de séquelles », déclare à la barre Yves Manunta, lui aussi mis en examen en tant qu'ancien directeur. Son avocat accable Nivaggioni. Le défenseur de celui-ci s'emporte et qualifie Manunta de « dénonciateur. » C'est lui qui aurait provoqué l'enquête ouverte sur la SMS, pas le flair des limiers de Bercy. Plus : il serait impliqué dans un projet d'assassinat contre Francis Pantalacci. Des mots qui claquent comme une condamnation à mort. « Il m'a mis une cible dans le dos », traduit l'objet de sa vindicte. Manunta est relaxé par le tribunal alors que Pantalacci écope, lui, de deux ans de prison, dont un avec sursis.

Entre les deux clans, rien ne va plus. Le procès, âpre et tendu, a laissé des traces. Trop de rancœurs, trop de haines accumulées. Placé sur écoute, un proche des Pantalacci évoque d'ailleurs, en octobre 2011, la nécessité de « sortir » Yves Manunta. En clair, de le liquider. Père et fils reçoivent un message à l'occasion des obsèques du grand-père : il faut qu'ils « mettent le gilet pare-balles ».

Pendant ce temps, les jumeaux sont en détention provisoire, tous deux poursuivis pour une fusillade sanglante dans une boîte de nuit de Porticcio, près d'Ajaccio. Sté essaie de désamorcer le destin. Il écrit aux deux frères, tente de les joindre par téléphone, contacte la compagne de Marc *via* Facebook. Sans succès. « Le silence était de plus en plus pesant, se remémore-t-il. J'avais l'impression qu'une bombe à fragmentation n'allait pas tarder à exploser. » Quelques semaines plus tard, un soir d'automne, un déluge de balles s'abat sur la famille Manunta.

Ce 8 novembre 2011, il est environ 18 h 40 quand Yves gare la Peugeot 308 sur le parking de sa résidence, « Les terrasses de Balestrino », sur les hauteurs d'Ajaccio. Son épouse est assise à son côté, sa fille de 10 ans derrière lui, son cartable près d'elle. Deux tueurs vêtus de noir surgissent de la pénombre et ouvrent le feu à trois mètres de la voiture, dont le côté gauche est perforé par quarante-trois projectiles. Le père de famille, qui ne boucle jamais sa ceinture de sécurité, parvient à s'échapper et à se jeter en contrebas du parking, se tordant les deux chevilles dans sa chute. Angèle Manunta est touchée à l'aine, au ventre, au bras, à la jambe. Deux balles de Kalachnikov déchirent le bras de Carla-Serena. Une autre lui arrache une touffe de cheveux.

À la même heure, Stefanu pose son sac de voyage chez sa petite amie à Corte, au centre de l'île. Son portable sonne. C'est sa mère. « Appelez une ambulance ! À l'aide ! crie-t-elle, étendue sur le bitume. On vient de se faire tirer dessus, j'ai pris des balles partout, la petite aussi est blessée. » Et Papa ? « Entre les voitures quelque part là-bas. » Vivant ou mort, elle n'en sait rien. Dans l'auto du copain qui le ramène à Ajaccio, Sté hurle d'impuissance et d'angoisse. Il fait un temps de chien, le réseau téléphonique est aux abonnés absents. Un voisin finit par le joindre. Sa mère saigne beaucoup, sa sœur va peut-être perdre son bras, mais elles sont en vie toutes les deux. « Et Papa, il est dans quel état ? » l'interroge-t-il. « Il est là, je te le passe. » Autour de la voiture, les techniciens de la police scientifique ramassent trente-huit douilles. « À partir de ce jour-là, tout a changé. J'ai pris conscience qu'ils auraient pu tous mourir. Et j'ai compris que ce n'était pas fini. »

Sur son lit d'hôpital, face aux enquêteurs, Yves Manunta brise la loi du silence. Sa fille a reconnu l'un des assaillants, affirme-t-il. Celui dont le visage n'était pas masqué, c'est Marc, l'un des jumeaux Pantalacci. Son frère Dominique et lui viennent de sortir de prison sous contrôle judiciaire. Dans une interview à Europe 1, quelques jours plus tard, le blessé répète ses accusations. « Ils ont tiré sur mon bébé de 10 ans », lâche-t-il. Et ça le rend fou.

Il n'aura pas le temps de témoigner, lui qui se marrait, quelques jours avant la fusillade, en soufflant ses bougies d'anniversaire : « J'aurais bien strazié (galéré) pour arriver à 50 ans ! » Il meurt huit mois plus tard, froidement abattu par un commando qui lui tire treize balles dans le dos, alors qu'il rentre chez lui au guidon de son scooter T-Max. De l'appartement familial, Stefanu

entend deux rafales, une longue, suivie d'un silence, puis une courte. La première pour désarçonner le chauffeur, décrypte-t-il, la seconde pour lui donner le coup de grâce. « J'ai su tout de suite. Mais j'ai dit à ma mère, pour la rassurer, que ce devait être un volet mécanique. » Il appelle le portable de son père. Pas de réponse. Dans la rue, on lui enjoint de faire demi-tour. Mais il parvient à s'approcher, malgré la police et les pompiers. Assez pour voir le deux-roues au sol et le sang sur la chaussée. Cette fois, Yves Manunta ne portait pas son gilet pare-balles. « La horde de rats est venu à bout du loup solitaire », écrira plus tard son fils.

En Corse, 2012 est une année meurtrière. Deux autres protagonistes du dossier de la SMS tombent à leur tour : Antoine Sollacaro, l'avocat de Francis Pantalacci, exécuté en octobre, puis Jacques Nacer, le président de la chambre de commerce, le mois suivant. Stefanu est convoqué deux fois par les policiers qui enquêtent sur la mort de Maître Sollacaro. « Tous les six mois, j'étais entendu dans tel ou tel dossier d'assassinat ou de tentative. » La *malamorte* rôde autour de lui. Une information judiciaire est ouverte à Marseille contre quatre hommes interpellés à proximité de son domicile. Un jour qu'il a pris rendez-vous à l'agence Europcar la plus proche de son domicile pour restituer une voiture de location, il se ravise au dernier moment. Un pressentiment justifié, lui dit « une connaissance ». Son arrêt de mort était signé.

Il ne circule plus qu'avec un gilet pare-balles et une cagoule sous la visière sombre de son casque de moto. Ou en voiture blindée, avec un brouilleur GPS pour ne pas être repéré. À la maison, il a toujours un talkie-walkie à portée de main, histoire de « s'assurer de l'absence de présence suspecte à l'extérieur ». En 2013, son quotidien est devenu irrespirable, il est grand temps de partir. « C'est ce que mon père aurait dû faire. Mais il était trop têtu pour s'y résoudre. S'en aller, c'était pour lui la défaite et le déshonneur. » Lui assume. D'ailleurs, Yves avait demandé à ses amis de dissuader son fils de le venger, s'il lui arrivait malheur. « Si j'étais resté, j'aurais dû prendre les armes et régler mes comptes », assure Sté.

La Corse, encore et toujours, compte ses morts, et cela lui fend l'âme. Son meilleur ami, Lisandru Plasenzotti, a choisi de suivre, lui aussi, le chemin de l'exil après l'assassinat en septembre 2019 de son cousin, le militant nationaliste et écologiste Maxime Susini. « Un type bien, assure Sté. Il

s'opposait à l'implantation des groupes criminels, au racket et à la drogue. » Sur les murs de l'île, les menaces de mort prennent parfois la forme de tags : « Plasenzotti = Manunta = Chossat ». Ce dernier est un repenti qui a désigné les frères Pantalacci comme commanditaires du meurtre d'Yves Manunta.

En novembre 2016, à l'issue du procès de Marc et Dominique Pantalacci, Stefanu, sa mère et sa sœur sont abasourdis par le verdict. Les frangins, férocement défendus par une brochette de ténors du barreau, dont le futur ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti, sont acquittés par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Carla-Serena a eu beau répéter qu'elle a reconnu Marc le soir de la fusillade, son témoignage n'a pas suffi. Pas plus que les résidus de tir sur les gants des frangins. Ou que le réquisitoire de l'avocat général, qui a demandé la réclusion à perpétuité. Cinq mois plus tôt, déjà, la même cour avait jugé l'un des auteurs présumés de l'assassinat d'Yves Manunta. L'avocat habituel de la famille avait dû être remplacé. Grièvement blessé en octobre 2015 par une rafale d'arme automatique, il a quitté la Corse et raccroché sa robe noire. L'accusé a été condamné, mais seulement pour association de malfaiteurs. Pourtant, Stefanu n'en démord pas, l'homme aurait été « recruté par les Pantalacci. » Le parquet n'a pas fait appel du verdict.

Depuis, les Manunta ne croient plus à la justice d'ici-bas. En juin 2018, quand s'ouvre le procès en appel des frères Pantalacci, à Aix-en-Provence, ils ont déserté le banc des parties civiles. Au deuxième jour d'audience, le président de la cour d'assises donne lecture d'une longue lettre envoyée par Sté à la cour. Dix-sept pages qu'il a mis quinze jours à rédiger – « Cela m'a épuisé ! » Au fil des lignes, il s'applique à démonter l'engrenage qui a broyé son père et mutilé sa mère et sa sœur. Il dit aussi sa douleur et sa rage face à la morgue des Pantalacci, face aux magistrats trop cléments, face à la sauvagerie qui n'épargne plus les enfants. « La Corse est en train de sombrer dans les abysses de la violence », se désespère-t-il. Le procès tourne à la foire d'empoigne entre la défense et l'avocat général. Pour cause d'absence de la principale enquêtrice de l'affaire, il est finalement reporté à une date ultérieure – toujours inconnue en février 2022. Les jumeaux, quant à eux, sont libres.

Sur le continent, Sté a eu du mal à apprivoiser l'exil. La Corse lui manque, terriblement. Son village de Carbuccia, la mer et le maquis. Les fêtes de Noël et les anniversaires en famille. Il pense à sa mère, à cette jambe gauche qui lui fait

souffrir le martyre, à cette balle dans son corps. À Carla-Serena, qui travaille désormais au garage Audi d'Ajaccio et croise si souvent les Pantalacci, au hasard des rues ou à la terrasse des cafés, et qui vit avec, entre les côtes, « un fragment d'un projectile de deux centimètres de longueur calibre 7,62 ou Kalachnikov », selon le rapport du médecin légiste. Il espère qu'elle aussi, un jour, prendra un aller simple pour un avenir plus paisible ailleurs.

En attendant, lui, « l'homme de la maison », enrage de ne pas soutenir au quotidien les deux femmes de sa vie, qui ont dû accepter une protection policière pendant cinq longues années – jusqu'à ce qu'elles en demandent la levée. Il le sait, sa lettre à la cour d'assises d'Aix-en-Provence a carbonisé ses derniers espoirs de retour. Pendant cinq ans, il n'a quasiment pas revu le golfe d'Ajaccio et les îles Sanguinaires. Quand il s'y risque aujourd'hui, c'est en catimini. À chaque fois, il se calfeutre derrière la porte blindée de l'appartement familial, sous la protection des caméras de vidéosurveillance. Pas question d'aller en ville, il ne sort que pour des randonnées dans l'arrière-pays.

Inlassablement, obsessionnellement, Stefanu revient à la triple tentative d'assassinat de novembre 2011. À cette procédure judiciaire dont il a arpenté les moindres recoins. « J'ai du mal à penser à autre chose », soupire-t-il. Aujourd'hui encore, il mime la scène. La voiture qui se gare, les tireurs qui défouraillent et tirent en avançant. Dans son portable, il a toujours les photos de la scène de crime – le blouson ensanglanté de Carla-Serena, la carrosserie de la voiture transformée en passoire par les balles.

Est-ce une sorte de déformation ? Il adore les dossiers judiciaires et se passionne pour la psychologie des criminels. Accro à l'émission « Faites entrer l'accusé », il se souvient des noms, des dates, des faits qui tissent la trame des affaires explorées.

Longtemps, il a peiné à s'inventer un avenir autre que celui, tout tracé, qui l'attendait : en Corse, aux côtés de son père, dans la sécurité. Ces deux-là avaient de beaux projets en Chine, en Afrique, en Roumanie et jusqu'au Nicaragua et au Costa-Rica. Stefanu a décroché en 2014 son diplôme de dirigeant d'entreprise de sécurité et de sûreté. Trop tard. « Je n'ai pas eu le temps de m'interroger sur mes envies, mes compétences », avoue-t-il. Désormais, il a trouvé sa voie « dans la branche surveillance d'une

administration fiscale ». Sur son nouveau métier, qu'il évoque avec passion, Sté refuse d'en dire davantage publiquement. On n'est jamais trop prudent.

## GHISLAINE

***« Ne dis rien à ta mère »***

*Survivante de l'incendie meurtrier de son collège, elle a attendu le décès de sa mère pour sortir du silence, trente-cinq ans plus tard.*

Cette fois, à la fin de l'été 2021, Ghislaine a apporté des papiers. Elle tient à ce que nous voyions écrit noir sur blanc qu'elle est bien l'une des rescapées du terrible incendie. C'est écrit là, sur ce témoignage qu'elle vient de récupérer des mains de Nadine, une autre survivante. Oui, son nom figure parmi quelques autres. « C'est bien la preuve que j'étais là ! insiste-t-elle, je ne suis pas une affabulatrice ! » Comme si on pouvait en douter. Comme si elle-même en doutait, elle qui s'est vu interdire d'en parler lorsqu'elle avait 8 ans et demi, et a obéi à cet ordre jusqu'à l'âge de 43 ans. Et maintenant, lorsqu'elle nous tend ce texte, elle en a 57.

Comment raconter un drame qu'on a subi mais dont, autour de soi, tout le monde semble nier qu'il ait jamais existé ? Quand Ghislaine D. a accepté de nous rencontrer pour ce livre, elle a commencé par jeter pour la première fois sur son ordinateur l'esquisse de son histoire.

« Nous sommes le 6 février 1973, écrit-elle. J'ai 8 ans et demi. Ce soir, je vais assister à un cours de solfège au conservatoire du 19e arrondissement de Paris où je suis inscrite. Devant le collège de la rue Édouard-Pailleron [où se tient ce cours], je retrouve mon amie Jane S. qui est avec moi en classe à l'école du Général-Brunet […]. » Ghislaine ne reverra plus jamais son amie Jane.

Ce soir-là, à 19 h 40, le collège Pailleron part en flammes, telle une gigantesque botte de foin. Après la classe, dans l'entresol de l'établissement, deux élèves énervés ont aspergé une poubelle de deux litres de white-spirit. Ils ne savent pas qu'à cette heure tardive quatre professeurs du conservatoire

donnent exceptionnellement leur cours dans les locaux du collège. Ils ne savent pas que ce bâtiment, construit à la hâte dans les années 1960 pour absorber les générations du baby-boom, va s'effondrer en quelques minutes. Vingt personnes asphyxiées, dont seize enfants, resteront ensevelies dans les décombres.

Dehors, quand les pompiers déboulent, des voisins ont dressé une échelle sur le toit de la cantine. Les passants s'attroupent dans la rue. Des parents s'affolent. Le père de Ghislaine est là, sur le trottoir de la rue Édouard-Pailleron. Lorsque sa fille surgit dans les bras d'un soldat du feu, il la récupère sans mot dire et repousse la proposition du pompier de conduire la petite à l'hôpital pour la faire examiner, vérifier qu'elle ne souffre pas de brûlures ni de gêne respiratoire. Non, M. D. n'a pas le temps. Dans la famille, on n'est pas du genre à s'appesantir sur ses bobos. « Viens, lance-t-il à Ghislaine, on rentre à la maison, il ne faut pas que maman s'inquiète. »

Le père et l'enfant marchent silencieusement jusqu'à la rue de Mouzaïa où ils habitent, de l'autre côté du parc des Buttes-Chaumont, à dix minutes au moins. M. D. ne serre pas dans ses bras la petite fille sous le choc. Il ne lui demande pas ce qui est arrivé, ce qu'elle a ressenti, si elle a eu peur, ni comment elle s'est sortie du brasier. En tout cas, Ghislaine a le souvenir d'être restée seule avec son épouvante. Quand ils arrivent devant l'immeuble, son père la conduit chez la gardienne en lui enjoignant de se nettoyer la figure, barrée de traces de suie, et de se laver les mains, ensanglantées par des coupures superficielles : « Efface tout avant de rentrer », insiste-t-il. Ghislaine s'exécute. « Il y a une chose que mon père n'a pas pu supprimer, c'est l'odeur du feu qui imprégnait mes vêtements et mes cheveux. » Mais le voilà qui précise d'un ton comminatoire : « Tu ne dis rien à ta mère. »

« Maman était malade du cœur, je savais qu'il fallait la ménager, raconte Ghislaine. Alors, je suis rentrée à la maison comme si de rien n'était et j'ai filé dans ma chambre. Apparemment, elle n'avait pas encore regardé les actualités. » Dans la nuit, des policiers sonnent à la porte. Ils rapportent son cartable. La petite fille les entend demander si elle est encore en vie.

Fille unique, Ghislaine a bien compris qu'elle ne doit jamais contrarier sa mère qu'elle adore, de peur d'aggraver sa maladie. Elle obéit sans discuter à son père, un dessinateur industriel au caractère plutôt strict. Elle est si docile qu'elle

n'en parlera jamais à quiconque, ni à sa mère, bien sûr, ni à ses camarades de classe, ni à ses amies, ni même à son mari, et encore moins à sa fille. Pendant trente-cinq ans, elle ne dira mot à quiconque du drame qu'elle a vécu et des images qui la hantent : l'élève qui, ce soir-là, fait irruption dans la classe en criant affolé : « Il y a le feu ! » La prof qui les emmène calmement dans le couloir, où la petite fille se perd, piégée par la densité des fumées. L'errance dans le noir quand l'électricité soudain se coupe. L'apparition d'un garçon plus grand qui l'entraîne dans une autre direction, vers une salle dont ensemble, avec d'autres enfants, ils brisent les carreaux à mains nues. Et tous ces élèves dont elle comprend qu'ils sont restés dans l'incendie, comme la professeure qui périt avec ceux qu'elle croyait sauver en les conduisant vers l'escalier.

Non, elle ne dira rien. Jusqu'à la mort de sa mère. Alors, puisque c'est fini, puisqu'il n'y a plus à la ménager, l'interdit paternel tombe brusquement. À 43 ans, trente-cinq ans après les faits, elle se sent enfin le droit de prendre la parole. Mais elle s'écroule et fait une dépression nerveuse. Car c'est terriblement douloureux. « J'avais assimilé l'événement à quelque chose d'affreux et de honteux, observe-t-elle. Je pensais depuis si longtemps, bien au fond de moi, que c'était mal d'être en vie. »

Le plus surprenant est que personne n'a songé ou voulu évoquer le sujet avec elle. Ni sa famille, donc, ni sa mère, une mère aimante qui, cette nuit-là, avait dû regarder les nouvelles à la télévision. Pas même l'institutrice qui avait deux de ses élèves en cours de musique. À la récréation, le lendemain de l'incendie, c'est la sœur de Jane qui, seule, aborde le sujet d'un ton hargneux : « Pourquoi tu es là et ma sœur est morte ? »

Cette question la gifle. Ghislaine l'enfouit dans un coin de son esprit où, dès lors, elle la ronge. Eh oui, pourquoi est-elle vivante et les autres sont-ils en cendres ? Pourquoi n'a-t-elle pas tenu la main de Jane ? Pourquoi ne l'a-t-elle pas serrée si fort qu'elle aurait échappé à la mort, comme elle ? Pendant des années, un sentiment sourd de culpabilité prospère en douce sous la cuirasse de silence qui enveloppe ses souvenirs de l'incendie.

Enfant, elle se débrouille avec ses blessures secrètes. On ne lui montre aucune photo, aucune image, aucun article sur l'incendie. Mais ça flambe dans sa tête. Dans la cuisine, elle a terriblement peur de craquer une allumette. Quand elle a l'âge de se faire à manger, elle est incapable d'allumer le gaz.

Personne ne semble s'en émouvoir. En classe, les alertes incendie la tétanisent. Lorsque l'alarme sonne, elle fond en larmes. « Personne ne m'a jamais demandé pourquoi. » À son entrée en sixième, on l'inscrit au lycée Henri-Bergson, à quelques dizaines de mètres du collège Pailleron. Son père n'imagine pas que, lorsqu'elle passe chaque matin devant les décombres, elle a la gorge qui se noue et les yeux qui piquent. Tout le monde pense que le silence a gagné, qu'elle a oublié.

« Je n'avais pas oublié, corrige Ghislaine. Il est juste arrivé ce que mes parents avaient sans doute voulu, je ne souffrais pas trop, en tout cas pas clairement, du souvenir de cet incendie qui faisait partie de mon histoire. » Les séquelles sont là, au coin de son inconscient. « Par exemple, je n'ai jamais pu habiter plus haut que le premier étage, pour pouvoir m'évader en cas de feu. » Elle essaie de sourire, en racontant ce qu'elle a longtemps caché, puis elle souffle : « J'avais surtout une peur panique de la mort. Pas de la mienne, j'ai toujours eu le sentiment d'être en sursis. Plutôt de celle des autres. »

En 1986, sa grand-mère décède. Ghislaine a 22 ans et s'effondre. « Sa mort m'a rappelé celles de Pailleron. » Mais la jeune fille continue d'obéir à l'ordre de son père, solidement ancré dans sa tête. Face au médecin, elle évoque son chagrin mais pas l'incendie du collège Édouard-Pailleron. Les antidépresseurs l'aident à se remettre sur pied.

Son existence reprend alors son cours, en apparence sereine. Elle se marie, donne naissance à sa fille, le bonheur de sa vie. Vingt ans plus tard, en 2005, sa mère tombe malade. Cancer de l'utérus. « J'ai commencé à aller mal » se souvient Ghislaine. Elle a alors 41 ans. Jamais elle n'a raconté à son mari qu'elle avait par chance échappé à la mort à 8 ans et demi. Cette fois, elle s'abandonne, en tremblant d'émotion. Son mari téléphone à Françoise Rudetzki, qui, après avoir été grièvement touchée par la bombe de terroristes et choquée par le manque de considération général envers les victimes, a créé SOS Attentats en 1986 pour leur venir en aide. Il explique l'histoire de sa femme. On lui conseille de s'adresser à l'hôpital militaire Percy, à Clamart (Hauts-de-Seine), en pointe sur le traitement des troubles du stress post-traumatique. « Je suis tombée sur un chef de service formidable qui m'a proposé de voir l'ergothérapeute tous les vendredis. J'ai arrêté assez vite, j'allais mieux. »

Mais l'état de sa mère empire. Elle meurt en octobre 2009. Ghislaine a 43 ans. Cette fois, l'ex-petite fille obéissante s'autorise vraiment à craquer. « En décembre, tous les souvenirs de l'incendie de Pailleron sont remontés brutalement, avec une intensité extrême, les images de cauchemar, les cris, l'odeur de roussi, du plastique brûlé… » À l'époque, elle circule à vélo. « Je n'avais plus goût à rien, je cherchais l'accident. » Elle passe au feu rouge en se répétant : « Je veux être renversée, je veux mourir. »

L'une de ses amies, psychologue, prévient le psychiatre de Percy, qui la fait interner un mois. « Cette année-là, se souvient Ghislaine, j'ai été hospitalisée quatre fois pendant un mois. » Son père lui demande si c'est la mort de sa maman qui la rend si malade. « Non, c'est le collège Pailleron qui ressurgit. » Réplique du paternel : « Tu penses encore à ce truc-là ? »

Le médecin diagnostique évidemment une dépression sévère. « C'est alors que j'évoque pour la première fois à haute voix l'incendie du CES Pailleron. » Lors d'une visite de son père à l'hôpital, Ghislaine réclame une autorisation de sortie pour se rendre sur la tombe de sa professeure de musique, Madame Durot, et demande à son père de l'accompagner au cimetière. Il accepte d'aller se recueillir avec elle. Mais ils ne parlent pas. « Tu ne m'as jamais posé de problème, et à 43 ans, c'est là que tu commences ! » se contente un jour de soupirer M. D.

Malgré la prise en charge du psychiatre, envahie par la culpabilité, dégoûtée d'elle-même, Ghislaine a du mal à se nourrir. Elle divorce, retrouve plus tard un compagnon, rencontré à l'hôpital. « Les médicaments m'aident à apaiser ma souffrance, mais bien souvent ils m'assomment. » Technicienne de laboratoire, elle a peur de commettre une erreur professionnelle. Elle a l'impression qu'elle n'arrive plus à assurer le rendement que son travail exige. Le médecin du travail lui prescrit un mi-temps. Les années passent. L'état de Ghislaine ne s'améliore pas vraiment. En 2017, elle se retrouve en invalidité. Elle quitte définitivement son emploi. « Je sais que je ne guérirai pas. Je m'interdis d'être heureuse, les autres enfants sont morts. Et j'ai trop longtemps refoulé mon angoisse. Mon objectif, c'est de parvenir à vivre avec. »

Pourtant, avec les années a surgi, fragile, son « désir de reconstruction », dit-elle. D'abord, elle décide de quitter la région parisienne, qui lui rappelle trop de souvenirs, pour Pornic et la côte atlantique. Et puis, en 2019, elle cherche à

rendre hommage aux enfants, à la concierge et aux trois professeurs décédés dans le drame. Elle sait désormais qu'une association de parents de victimes s'est constituée après l'incendie, qu'une polémique a éclaté au sujet des huit cent soixante-quinze établissements de type Pailleron construits trop vite, au mépris des normes, et qu'un procès a eu lieu en 1977.

Il est démontré à cette occasion que le collège a été édifié à bas coût, avec des matériaux hautement inflammables et des règles de sécurité assouplies par des dérogations. Le bâtiment assemblé comme un Meccano présente en particulier une résistance au feu de quinze minutes, disposition réservée à l'époque à des établissements plus petits. Il fallait absorber l'afflux d'élèves après le passage de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans.

Ghislaine sait aussi que, dans les jours qui ont suivi l'incendie, les pouvoirs publics, histoire de se défausser, ont cherché à braquer les projecteurs sur le gamin pyromane, qui voulait « se venger de la dirlo », et sur son acolyte. Le ministre de l'Intérieur Christian Fouchet stigmatise alors Mai 68 : « Voilà où mènent l'absence d'élévation morale, l'abdication des adultes, le déferlement de la violence et de la pornographie. » Le surlendemain, les bulldozers entrent en action. Les membres de l'association et leurs amis forment une chaîne humaine pour protester contre ce qu'ils considèrent comme des manœuvres pour effacer les preuves de culpabilité. Ils portent plainte contre une dizaine de responsables, y compris le numéro deux de l'Éducation nationale. En 1979, trois hauts fonctionnaires, le constructeur et l'architecte sont condamnés en correctionnelle à des peines de prison avec sursis. Les normes de sécurité des bâtiments scolaires sont renforcées.

Épatée par l'action de ces parents en colère, si contraire à l'attitude de son père, Ghislaine aimerait les rencontrer et surtout retrouver certains des enfants qui ont survécu, comme elle. À la mort de sa mère, elle commence à chercher. Sur Internet, elle ne retrouve pas leurs coordonnées. Dans l'espoir qu'on les lui communique, elle écrit à la mairie du 19e arrondissement de Paris, aux Pompiers de Paris, à Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé. En vain. Elle laisse tomber.

Après des années de thérapie, l'idée de revoir des rescapés la reprend. Elle retourne sur Internet et déniche un ancien article du quotidien *Le Monde* dans lequel est mentionné le nom de Jean-Max Causse, président de l'association.

Elle lui écrit. Il l'appelle. Ils se retrouvent le 6 février 2019 pour l'hommage annuel devant la stèle où sont inscrits les noms des morts de Pailleron. Elle a apporté des fleurs et pense à Jane.

« Une réunion avait lieu ensuite au café à côté, place Armand-Carrel. » Là, elle entend une rescapée dire à quel point elle se sent mal depuis le drame. Quelqu'un l'interrompt : « Ne te plains pas, tu es en vie. » Déçue de cette réaction, Ghislaine revient tout de même le 6 février 2021. Cette fois, elle rencontre Alain Malaval, père d'une autre rescapée, un homme « très attentionné », et lui raconte son histoire, si semblable à celle de sa fille. Elle lui explique surtout qu'elle rêve de retrouver l'ado de 15 ans qui l'a sauvée. « Depuis longtemps, il était là, dit-elle en montrant sa tête. C'est un héros, ce garçon qui, sur l'ordre de la professeure, a eu le courage de rebrousser chemin pour aller chercher les retardataires. »

Alain Malaval, qui ne fait pas partie de l'association de parents puisque son enfant a échappé à la mort mais l'a soutenue avec ardeur, a lui-même porté plainte à titre personnel et dénoncé publiquement les « mensonges d'État ». De retour chez elle, Ghislaine n'en finit pas, crucifiée par le parallèle, de comparer cet homme déterminé avec son propre père. « Grâce à ma thérapie, j'ai compris, dit-elle, que ma pathologie est due en grande partie au silence qu'il m'a imposé. » Il est temps de l'affronter, quarante-huit ans après.

Au printemps 2021, elle décide de nous raconter son histoire pour ce livre, et de parler à M. D. : « Écoute Papa, je voudrais savoir pourquoi tu as décidé de ne rien faire après l'incendie de Pailleron, de ne pas mener de démarches, de ne pas entrer dans l'association… » Son père reste muet. C'est sa belle-mère qui réplique, la femme avec laquelle il s'est mis en couple très vite après la mort de la mère de Ghislaine :

« Mais vous n'avez rien compris, votre père voulait oublier ce truc-là…

– Vous connaissez l'historique de ce truc-là ?

– De toute façon, vous vous complaisez dans votre mal-être. Les Juifs ont souffert, puis tout oublié, alors pourquoi pas vous ? »

Plus un mot sur le sujet ne sera prononcé. Les relations avec ce père rigide, contre lequel pendant si longtemps elle ne s'est jamais rebellée, se tendent. Elle aimerait pouvoir lui pardonner, lui trouver des excuses. Lui aussi a peut-être été traumatisé, en attendant sa fille face au gigantesque brasier. Mais quand elle

essaie de nouveau d'évoquer avec lui son attitude après l'incendie, il la traite de folle, assure-t-elle, et ses médecins de charlatans : « Ils ne servent à rien, tu vois bien, puisque tu parles encore de Pailleron. » Oui, elle en parle. Enfin.

Sous l'emprise affective de ce père qui l'accuse d'inventer une souffrance « sortie de son chapeau » tant d'années après, elle a donc l'obsession de ne pas être prise pour une affabulatrice. Elle a retrouvé la fille d'Alain Malaval qui, aussi émue qu'elle de repenser à ce passé violent, a traversé la France pour la rencontrer et ouvrir avec elle le dossier judiciaire conservé par son père.

Ensemble, les deux femmes ont épluché tous les papiers. Elles sont tombées sur ce témoignage écrit d'une main enfantine en février 1973 par la petite Malaval, où s'égrènent les noms de ses camarades sauvées par le grand Robert F. Et voilà, son nom est là : Ghislaine D.

Ghislaine s'est empressée d'écrire à leur « héros » Robert pour le remercier. Il n'a pas répondu, mais elle comprend très bien ce silence-là. Puis elle a raconté par écrit à sa fille de 26 ans ce passé qu'elle lui avait toujours caché. Comme s'il portait malheur.

## BRYAN

***« Leur montrer que je m'en sors »***

*Victime avec 44 autres enfants d'un réseau pédophile auquel ses parents appartenaient, il s'est arraché à sa famille pour repartir à zéro.*

Bryan fut l'un de ces enfants dont l'histoire a pris le pays entier à la gorge au tournant du millénaire. Quarante-cinq enfants violentés sexuellement, prêtés, vendus par leurs propres parents ou grands-parents pour le plaisir des adultes de 1999 à 2002. Lorsqu'on parlait de ces abus sinistres, on disait « les enfants d'Angers », comme on avait plaint ou stigmatisé quelques mois plus tôt « les enfants d'Outreau ». Mais alors qu'à Outreau l'affaire a donné lieu à de multiples dérapages et controverses, celle d'Angers (Maine-et-Loire) a été conduite avec rigueur et dignité par la justice et les services sociaux. D'où l'intérêt de l'itinéraire de Bryan qui, échappé d'un destin haï, conduit désormais sa vie avec détermination. Sur le bras, il a fait tatouer trois mots : *« Pursuit of happiness »* – à la poursuite du bonheur.

Pris dans l'expression collective « les enfants d'Angers », Bryan n'a jamais eu d'existence publique en tant qu'individu. À l'intention des médias, la justice avait parfois affublé les victimes de pseudonymes et soigneusement garanti leur anonymat, pour les protéger de tout regard insistant, de tout jugement cuisant. Au moment où nous nous entretenons, au printemps 2021, cet homme de 29 ans a décidé de clore ce passé en l'assumant – voilà pourquoi il a accepté de nous raconter son itinéraire – mais aussi en le mettant à distance. Il a fait sa vie à Nantes, rompu avec sa famille d'origine, et surtout changé de nom. Un nouveau pseudonyme, en quelque sorte. Mais celui-là, il l'a choisi. C'est donc Bryan Lebrun que nous avons rencontré, un Bryan plein d'appétit pour

l'avenir, encore dopé par la colère qui l'anime lorsqu'il repense aux débuts fracassés de son existence.

Il avait demandé à changer d'identité dès son adolescence, quelques années après le procès des soixante-cinq hommes et femmes accusés d'avoir été mêlés à ce réseau pédophile d'Angers. « Ça n'a pas abouti, mais c'est devenu une obsession. Ce nom me faisait honte. » Il a relancé les démarches en 2016, et acquis son nouveau patronyme en 2019. « Je n'ai plus envie de porter celui de ma mère biologique, ni celui de mon père, qui cohabitaient sur ma carte d'identité. Je ne veux plus être associé à ces gens toxiques, relié à cette famille qui n'en est pas une. » Et il ajoute : « J'ai maintenant l'impression d'être une autre personne. »

Tout l'enjeu pour Bryan, désormais, est de ne pas se laisser réduire à l'enfant victime d'un réseau pédophile dont ses parents ont été des acteurs. Et pourtant, il lui faut l'endosser, ce passé. « Pourquoi ne pas assumer au grand jour la personne que je suis ? Maintenant, je suis fier de dire que j'ai traversé un drame compliqué et que je m'en sors très bien. »

Outre les agressions pédophiles dont toute la France a parlé, il a vécu dès les premiers mois de son existence une succession de drames privés qui n'ont pas tous tourné au fait-divers médiatique et qui relèvent plutôt de la misère tristement ordinaire. À l'âge de 3 mois et demi, il a été placé avec sa « grande » sœur, comme il dit, de… 16 mois. C'était en 1992. Son géniteur, Philippe C., est alors un alcoolique réputé violent. « Ma mère, Marie-Laure T., elle, a été diagnostiquée schizophrène. » Ni l'un ni l'autre de ses parents biologiques ne sont bien insérés dans la société. Sa mère n'a jamais travaillé, et son père n'a occupé qu'un emploi épisodique de magasinier : « Pour l'essentiel, il ne bossait pas » précise Bryan. Le couple et ses enfants vivent à l'époque des prestations sociales. Si mal qu'on leur retire la garde de leurs bébés.

Les deux enfants sont alors recueillis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et placés dans la même famille. Pendant sept ans, Bryan et sa sœur passent tous leurs week-ends chez leurs parents, qui donnent naissance à un bébé puis à un autre, placés à leur tour. Ils sont donc quatre frères et sœurs unis par la morosité de ces retrouvailles précaires, les samedis et dimanches, dans l'appartement HLM d'un quartier modeste, Grand-Pigeon, à Angers. Bryan adore sa mère à l'époque. Pourtant, il n'a pas très envie d'aller la voir.

En semaine, il est plus heureux. Ses parents d'accueil, couple recomposé, ont à eux deux six garçons plus âgés avec lesquels il s'entend bien. « Je ne manquais de rien, j'étais bien, il y avait des règles, j'étais considéré comme un membre à part entière de la famille, le petit dernier en quelque sorte. Si j'étais resté à plein temps avec mes parents biologiques, je n'aurais pas du tout eu la même existence, ni le même avenir. J'ai vite compris que les liens du cœur sont plus forts que ceux du sang. »

Il ne remerciera jamais assez les assistantes sociales de l'avoir placé là. Mais ça tourne mal en 2000. Il a 8 ans lorsqu'on lui annonce un jour : « Tu changes de famille. » Pourquoi ? « On ne me l'a jamais dit, je ne l'ai jamais su, la famille en question non plus. J'ai consulté mon dossier de l'aide sociale, ce n'est pas stipulé. C'est une question que je me poserai toute ma vie. » Bryan vit extrêmement mal la séparation qu'on lui inflige. « C'était horrible, un traumatisme qu'on ne peut décrire. » Dans son malheur, il a encore de la « chance », dit-il. « La nouvelle famille était gentille, très bien. On m'a accueilli comme un petit garçon qu'on vient d'enlever à ses parents. » Quand Bryan évoque ses « parents de cœur », aujourd'hui encore, c'est du premier couple d'accueil dont il parle, avec chaleur.

Mais il souffre. D'autant plus que ses parents biologiques se sont séparés l'année précédente, renforçant son sentiment de vivre dans un chaos affectif. « Pendant quelque temps, ma génitrice s'est retrouvée dans un foyer pour mères isolées. » Depuis 1999, les quatre enfants ne rencontrent plus qu'alternativement leur mère et leur père, celui-ci en présence d'un éducateur tant on le sait capable de violences. « Au moment de leur rupture, il tapait sur ma mère, mais aussi sur mes sœurs. Une fois, devant mes parents d'accueil, il m'a balancé en l'air à travers la pièce en direction de ma mère, je n'étais qu'un bébé. » Les liens avec les petits de la fratrie se distendent. Ces quatre-là, qui ne se voient qu'à l'occasion des visites organisées par l'ASE, se connaissent très peu. Sa petite sœur et son dernier frère, né en 1998, sont chacun accueillis dans des familles différentes, mais « super ». Quant à son aînée, elle est séparée de Bryan et placée dans un foyer. « Elle faisait des crises épouvantables. Je sais maintenant qu'elle est atteinte de la même maladie que ma génitrice. »

Cette mère, Marie-Laure, attend très vite un petit de son nouveau compagnon, Éric J. Puis un deuxième. Le père, Philippe T., lui, en aura un de

sa compagne. Bryan s'en fiche un peu. Il n'a qu'une obsession : revoir sa première famille d'accueil. Mais on le lui refuse toujours, et il en est meurtri. Depuis la séparation conjugale de ses parents biologiques en 1999, à laquelle s'est ajouté son arrachement à ses parents d'accueil tant aimés, il se retrouve peu à peu ballotté dans une terrible zone de turbulences. Pendant cette enfance mélancolique, à l'insu de tous, et bien sûr des éducateurs de l'aide sociale à l'enfance, lui et ses frères et sœurs deviennent les objets de la perversité des adultes lorsqu'ils retournent chez eux. Sur ces actes innommables, personne ne met de mots. Comme si ça n'existait pas.

Il se souvient juste qu'il était mal, très mal, après son départ de sa première famille d'accueil. « J'avais 10 ans, dit-il, quand les faits ont éclaté au grand jour. » Mais il ne l'apprend que peu à peu. « Lors d'une visite encadrée par l'aide sociale, au début de février 2002, on a attendu ma maman qui ne s'est jamais présentée. J'étais seul avec ma seconde famille d'accueil. On nous a expliqué qu'elle ne viendrait pas, qu'elle avait été mise en garde à vue pour la protéger de son compagnon Éric J. parce qu'il aurait fait du mal à des enfants. » Rien de très clair, ni de très compréhensible.

Les services sociaux accompagnent un à un les quatre enfants. « Mais à mon avis ils ne savaient pas comment gérer la situation, mon éducateur lui-même ne comprenait pas ce qui se passait. »

Quinze jours plus tard, fin février 2002, nouvelle visite « encadrée », cette fois pour rencontrer Philippe, son père biologique. « Lui non plus ne pigeait pas pourquoi ma maman était en garde à vue, se souvient Bryan. Pour des broutilles, sûrement. »

Le 3 mars, rendez-vous avec l'éducatrice et la psychologue. « Elles nous expliquent que mes deux parents biologiques sont en détention provisoire parce qu'ils auraient fait du mal à des enfants, sans préciser quoi. » On ne leur dit rien de plus. « Je ne comprends pas très bien, mais je m'inquiète pour eux. Je n'aimais pas trop mon père, mais ma maman si. J'avais un lien fusionnel avec elle. »

On explique aux enfants qu'ils vont rencontrer une « dame de la police » qui va leur poser des questions. Quelques semaines plus tard, en effet, l'éducateur de l'ASE conduit Bryan au commissariat. « J'ai été reçu dans un bureau, tout était filmé. Au début, je me suis demandé pourquoi on m'avait amené là, dans

un environnement enfantin, je ne saisissais pas ce qui se passait. C'était la brigade des mineurs, une équipe très à l'écoute, vraiment attentionnée. Aujourd'hui, je peux dire qu'ils ont accompli un travail remarquable. »

À son arrivée, les policiers se présentent, rassurent Bryan. On lui montre des albums photos en lui demandant qui il connaît. Il identifie ses parents biologiques, Philippe et sa nouvelle femme, Marie-Laure et son compagnon, Éric, mais aussi leurs amis, un photographe, d'autres gens encore.

« J'étais troublé, perdu, je me demandais pourquoi j'étais filmé, pourquoi on me montrait ces photos où figuraient les gens de ma famille. » Une fois les albums refermés, la policière commence à expliquer à Bryan pourquoi il est là, avec des mots adaptés à un enfant. « Des personnes ont dit que tu as subi des violences sexuelles. »

À ce moment de son récit, Bryan s'arrête. Il explique qu'il a des scrupules à parler à la première personne. « Je préfère dire "on" ou "nous". Il y a quand même eu quarante-cinq victimes, je ne peux pas affirmer que j'ai vécu pire que les autres. On a tous subi des violences et on a tous réagi différemment. Je n'ai pas envie de dire "moi, je", même si ça me concerne de près. » Bryan mêle donc ses souvenirs au singulier à des souvenirs au pluriel en employant le "on". Il dit surtout le vide qu'il ressent lorsqu'il s'agit d'en venir aux actes précis qu'il a subis.

« Je me souviens des interrogatoires menés par des policiers de la brigade des mineurs, très précautionneux. On m'a montré une poupée et demandé d'indiquer sur quelles parties du corps on avait été touchés. Un médecin mandaté par la justice nous a auscultés. Après il y a eu une visite chez un expert psy. » Bryan s'arrête encore : « En fait, j'ai oublié ce que j'ai dit quelques années après. Même l'épisode du médecin, je ne pourrais pas le détailler. Je sais par mon avocate que j'ai parlé, mais je n'ai plus aucun souvenir de mes déclarations aux uns et aux autres. »

Plus tard, vers 15 ou 16 ans, Bryan a trouvé un « très bon » psychologue avec qui il s'est senti en confiance. Il lui a raconté le noir qui s'est installé dans sa mémoire juste après le procès d'assises, comme si son inconscient espérait tourner la page. Peut-être, surtout, depuis qu'il se demande jusqu'à l'obsession si la perversité de ses parents biologiques n'est pas génétique, s'il ne risque pas de devenir un jour comme eux : « Ce psy m'a rassuré sur mon amnésie. Il m'a

dit que je n'ai rien oublié, que c'est parti dans un coin de mon cerveau qui veut occulter mais que ça peut revenir. Alors, il faudra en parler. Et il m'a aidé à construire ma vie d'aujourd'hui. »

Il sait juste par son avocate qu'il a dit oui aux questions qu'on lui a posées. « Oui, le week-end et pendant les vacances, j'ai subi des violences sexuelles de la part de mon père biologique et d'Éric J. Non, ma mère ne m'a pas protégé et ne les en a pas empêchés. Oui, mes parents m'ont prostitué. Mes trois frères et sœurs aussi. Et la fille des voisins. » L'enfant raconte aussi aux policiers qu'il se cachait avec cette petite voisine dans l'espoir d'échapper aux assauts sexuels.

C'est sa mère, Marie-Laure T. qui, en janvier 2002, a déclenché une vague d'interpellations en dénonçant son compagnon, Éric J., qu'elle soupçonnait d'avoir touché, outre ses enfants, une petite fille de 5 ans. Elle est tout de même accusée de proxénétisme aggravé en bande organisée sur ses quatre enfants comme son ex-conjoint, Philippe C., ainsi qu'Éric J., en outre mis en examen pour viols et agressions sexuelles.

Des avocats sont attribués aux enfants victimes. Meriem Baba-Roncière prend en charge Bryan, entre autres. « Je l'ai rencontrée en 2002, ça fait vingt ans que je la connais. C'est une personne remarquable qui a pris le temps de voir les victimes une à une et de bien expliquer la procédure judiciaire, comme elle l'aurait fait pour ses enfants. »

Les premiers temps, Bryan essaie de se raconter que rien de tout cela n'est si grave, « juste des bêtises commises par les adultes ». Il ne connaît pas l'ampleur de l'affaire. Et, comme toutes les victimes d'inceste, il se sent vaguement coupable de causer des ennuis à ses parents. Mais à 12 ans, il fait la connaissance de celle que la justice nomme « l'administrateur ad hoc », en réalité une femme, désignée par l'aide sociale à l'enfance en 2004 pour, croit savoir Bryan, se consacrer exclusivement aux victimes du réseau pédophile d'Angers, qu'elle reçoit tous individuellement. « C'est elle qui, lors du premier rendez-vous, m'a expliqué que cette affaire était très impressionnante, qu'il y avait énormément de victimes, que ce n'était pas facile. »

Cette fois, Bryan perçoit la gravité et l'étendue du désastre. « C'était très choquant. Je me disais : "Ce n'est pas possible !" J'ai alors compris que nous avions tous été leurs jouets, mes frères et sœurs, ma voisine, tous ces enfants que je voyais pendant les week-ends mais avec lesquels on n'avait jamais parlé

de ça. » Le petit garçon atterré découvre que rien de ce qu'il a vécu dans sa famille biologique n'est tout à fait normal et que ses parents sont en prison pour longtemps.

« Claudine, la dame de l'ASE, était une femme chaleureuse et bienveillante qui recevait les enfants les uns après les autres et les renseignait minutieusement sur la procédure judiciaire. Jusqu'au procès, on s'est vus une fois par mois, pour nous préparer à la suite des événements. » Elle explique alors à Bryan comment se déroule un procès d'assises et lui propose d'y assister. « Il ne s'agissait pas de témoigner, mais d'être là. Je le souhaitais, c'était possible ; mais le procès a débuté en juillet 2005, lorsque j'étais en vacances près de Pornic, dans ma troisième famille d'accueil, un couple merveilleux que je considère comme mes grands-parents. J'allais là-bas en vacances et chez eux à côté de Saumur un week-end sur deux. Pour l'autre week-end, j'ai alors enfin obtenu, après deux ans de séparation, le droit d'aller le passer dans ma première famille d'accueil, ces gens que j'aimais tant. » Quand une place se libère, en principe, la famille reprend un nouvel enfant. « Mais eux avaient toujours refusé. Ils me voulaient, moi. »

Bryan sombre dans une tristesse insondable. « J'avais un lien fort avec ma maman biologique. J'ai eu peur de ne plus la revoir pendant des années. Mon père, je m'en fichais. Je savais qu'ils devaient payer s'ils avaient commis des bêtises. C'était logique. Quand tu fais une bêtise, tu es puni. Mais ma maman… »

Le petit garçon réalise que cette bêtise-là est gravissime. Dans son village, où il fréquentait l'école primaire, tout le monde était au courant. Mais au collège de Chemillé où il est entré en sixième, personne ne semble savoir. « En tout cas, personne ne m'en a jamais parlé, ni les élèves ni les profs, c'était beaucoup mieux pour moi. Je ne pouvais pas cacher que j'étais en famille d'accueil, c'est tout. Le reste, je n'en parlais pas, pas même à mes copains. J'avais énormément honte d'avoir vécu un tel drame familial, outre le fait d'avoir une famille pas normale. » Bryan insiste : « Je préfère dire drame familial, c'était abominable… »

La vie du petit garçon prend un tournant pénible. Envahi par l'angoisse et la honte, Bryan devient un enfant difficile, « un élève perturbé et perturbateur », dit-il. Il a des problèmes d'attention, souffre d'insomnies, refuse d'aller à

l'école, se tord de douleur, maux de ventre, maux de tête, « je trouvais toujours un prétexte pour rester à la maison ». Heureusement, il a sa famille d'accueil. « J'étais bien encadré, avec des règles. Si j'avais été en foyer, ç'aurait été plus compliqué, je ne sais pas dans quel état j'en serais sorti. » À ce foyer de secours, le deuxième donc, il en fait voir de toutes les couleurs. « Ils ont subi mes crises de colère, je leur ai mis la maison sens dessus dessous. Il m'est arrivé de tout casser, des vases, des assiettes. En fureur contre le monde entier, j'ai vraiment foutu le bordel. Ce couple et leurs enfants comprenaient la situation, mais ils étaient impuissants face à mes excès. Ce n'est pas évident d'accueillir un gamin avec un passé lourd, et de traverser un procès aussi dramatique. »

Le cas de Bryan est très vite confié à un pédopsychiatre, et deux psychologues successifs – « Ça ne passait pas du tout. » Puis il rencontre régulièrement, « une thérapeute que j'ai gardée quelques années, mais je n'étais pas prêt à parler, je pense ». Après le premier procès, en 2005, il a l'idée de changer de nom pour rompre avec son enfer personnel, ce passé qui lui empoisonne la vie. « L'ASE n'a pas donné suite. » Il n'a que 13 ans. « J'ai pris des médicaments contre l'anxiété, d'autres pour dormir. J'ai énormément grossi. À l'école, à cause de mon poids, on se moquait de moi, on m'insultait, on me harcelait. »

Pendant le premier procès de 2005, « on en a parlé à la télé, mais je n'ai rien regardé ». Sa famille d'accueil, qui le soutient, découpe les articles de presse relatant les débats. « Ils m'ont proposé de les lire, mais ça ne m'intéressait pas. Je ne tenais pas à découvrir les âneries que mes parents biologiques avaient débitées à la barre. Et je pense que les journalistes ont dit n'importe quoi, que les assistantes sociales n'avaient pas fait leur boulot, ou que certains enfants mentaient. Tout cela était faux. La seule chose qui m'intéressait, c'était le résultat du procès. » Claudine, la référente de l'ASE, lui téléphone le soir du verdict pour lui annoncer les condamnations. L'émotion est trop forte. « J'avais besoin que ce soit écrit noir sur blanc. »

Ses parents ne font pas appel. Seul Éric J., conjoint de sa mère au moment des faits, a droit à un second procès devant les assises, en avril 2007. « Comme j'étais victime de cette personne, j'aurais pu y assister, mais franchement je n'en avais pas envie. Je voulais passer à autre chose. À un moment, il faut dire stop. »

L'année suivante, Bryan décide d'arrêter les traitements et de voir un nouveau psy. « J'étais paumé, je ne savais pas qui j'étais, que faire de ma vie, comment m'orienter professionnellement. » Il a 16 ans. Cette fois, il préfère consulter un psychologue choisi par ses soins. Jusqu'alors, c'était l'aide sociale à l'enfance qui décidait. « Je pense que j'ai réussi ma vie grâce à lui. J'ai passé un BEP de service aux personnes. Dès 2009, j'ai commencé travailler et à maigrir. » Il va perdre quarante-deux kilos, toute une graisse dont il s'était enveloppé pour amortir les coups de l'existence. Pendant cinq ans, il bosse dans le commerce, « aux relations clientèle ». Le Covid l'interrompt. Il décide de postuler dans la fonction publique. Il est aujourd'hui assistant administratif.

Le 20 janvier 2011, son dossier de justice lui est remis à son domicile par un huissier. « C'était très important pour moi. Ces papiers montrent que je suis victime, que je ne suis pas le seul, et que je n'ai pas menti. » Il a longtemps pensé qu'on n'allait pas les croire, lui et les autres enfants, à cause d'Outreau.

Dans ce dossier, il y a tout. « J'avais envie de savoir ce qui était reproché à mes parents, on me l'avait dit cinq ans plus tôt mais pas clairement. Là, c'était précis, acté, les faits reconnus par la justice. Il y avait les noms de tous les accusés et des quarante-cinq victimes, les peines auxquelles ils ont été condamnés. » Sa mère Marie-Laure a écopé de dix ans de réclusion. Au début, accompagné d'un éducateur de l'ASE, il va la voir au parloir, au centre pénitentiaire de Rennes. Depuis qu'il a eu 18 ans, il ne l'a revue qu'une fois. « J'ai tourné la page, dit-il. Mes parents n'existent plus pour moi. »

Il ne peut s'empêcher de s'attarder sur les faits, et les incohérences qu'il relève, « trop d'incohérences ». Il est écrit qu'il a subi à partir de 1999 des abus sexuels de la part de son père biologique mais aussi du nouveau compagnon de sa mère, père des deux derniers enfants. « Comment ça a pu commencer à cette date, année du divorce de mes parents ? Éric J. s'est mis en concubinage avec ma mère biologique alors qu'il était un ami de mon père et que c'était un pédophile récidiviste sorti de prison depuis peu ? Je suis sûr qu'elle savait qu'il avait fait du mal à des enfants. »

Il s'est surtout détaché avec détermination d'une famille qui, désormais, lui fait horreur. « Au début, pourtant, je me disais que j'allais leur pardonner, même si j'ai toujours refusé de revoir mon père en prison après sa condamnation. Il a été libéré en 2013, je crois. » Ce dernier a d'ailleurs

interdiction d'approcher Bryan. Avant d'être jugé, Philippe C. lui avait écrit des lettres pour accuser l'ASE d'avoir fomenté un coup monté, et demander pardon à son fils de lui faire subir cette histoire « ridicule ». Bryan n'avait pas été convaincu.

En revanche, quelques mois après le verdict, il a revu sa mère au parloir avec sa sœur aînée et tenté de lui trouver des excuses. « Car je l'aimais », souffle-t-il. Ce jour-là, Marie-Laure leur demande pardon : « Je sais très bien que vous ne me pardonnerez pas parce que c'est impardonnable ce que je vous ai fait. » Elle enchaîne sur cette phrase : « Tu sais, Maman entend des voix qui lui disent de se faire du mal et d'en faire aux autres. » Ce jour-là, Bryan pardonne. « J'avais 13 ans, envie d'avoir une vie normale, d'être un enfant normal. J'espérais que tout pourrait redevenir comme avant. »

Mais Bryan grandit, mesure avec un dégoût croissant la gravité des actes de ses parents biologiques. La colère monte : « Ils m'ont volé mon enfance et mon adolescence. » Quand Marie-Laure sort de prison début 2011, il prend contact avec elle, lui donne rendez-vous et la ramène chez lui. Elle vient de rendre une visite « encadrée » à ses deux dernières filles. Bryan doit lui parler. Il a 18 ans et des problèmes de santé. On lui a diagnostiqué récemment une maladie neuromusculaire d'origine génétique et il a besoin de renseignements sur ses antécédents familiaux. « Elle m'a répondu méchamment qu'elle n'avait pas le temps et que je n'étais pas sa priorité, ça m'a bouleversé. » Après le déjeuner, elle a repris le train pour Rennes. « Je ne l'ai plus jamais revue. Depuis la prison, elle était en couple avec une autre accusée de l'affaire et elles s'étaient pacsées. »

Alors non, il ne leur pardonne pas. « Et je ne leur pardonnerai jamais. Plus j'avance en âge, moins j'admets ce qu'ils ont fait, ce n'est pas humain. » Il clame que jamais il ne pourra s'identifier à eux, des gens capables de décider : « Je vais faire ça à mes enfants ! » Et tourne cette interrogation épuisante dans sa tête : « Comment peut-on faire du mal à des enfants, à ses enfants ? »

Bryan a bien essayé de comprendre, un temps. « Mais à quoi bon ? Ce n'est pas possible, ce ne sera pas possible. Je n'aurai jamais de réponse. Ce sont des gens qui vivent dans la misère, sans repère. Des personnes normales ne font pas ça. » Il a appris que sa mère avait quitté sa compagne pour un homme. « Elle

est voilée et habite Rennes. Mon père biologique vit sur l'île de Ré. » D'un ton amer, il ajoute : « Ils ont la belle vie, ces gens-là. »

Marie-Laure, en 2017, a tenté de prendre contact avec lui. Bryan n'a pas répondu. « De temps en temps, je zyeute les réseaux sociaux pour faire mon curieux et voir s'il ne leur arrive pas de malheur. » Il ne s'inquiète pas pour eux, non. « J'espère qu'il leur arrivera une bricole, un jour. Il faut qu'ils comprennent la douleur qu'ils nous ont fait subir. »

Il se tait, puis ajoute : « Je ne leur souhaite pas de mourir, juste de souffrir. Qu'ils mesurent ce que c'est d'être seul. Je me suis senti si seul. Encore maintenant, je n'ai pas ma propre famille. Les fêtes de fin d'année, c'est compliqué, on ne m'invite pas. »

Bryan avait précisé d'emblée : « Dans ma tête, c'est bien rodé, j'ai deux papas et deux mamans, ceux de mes deux familles d'accueil. » Mais il n'est en contact régulier qu'avec la première. Il passe Noël avec ses copains. « Depuis dix ans, je me suis fabriqué une famille. Mes amis m'ont fait grandir. Je rêve d'avoir des enfants, de bien les élever. Ce n'est pas parce qu'on a été victime de pédophiles qu'on devient pédophile, contrairement à ce qu'avait soutenu une personnalité politique au moment du procès. »

Il s'est mis en couple en 2015 avec un homme dont il est maintenant séparé. « Mes proches ne m'ont pas posé de questions irrespectueuses, ils m'ont protégé. Au début, je ne tenais pas à parler du passé car je ne voulais pas susciter la pitié. Je n'aime pas les postures victimaires. À quoi ça sert de s'apitoyer sur son sort ? » Au contraire, dit-il, après des épreuves pareilles, il faut se relever. « On ne peut pas toujours se cacher derrière son drame, prétendre que sa vie est fichue, que c'est la faute des autres. »

Depuis qu'il a changé de patronyme, Bryan espère s'être rendu imperméable à sa famille d'origine, y compris ses frères et sœurs, « trop différents », dit-il. « La reconstruction, ça m'a coûté un bras – un mois de salaire – et ça a mis trois ans, mais ça valait la peine. Le jour où je me marierai, où j'aurai des enfants, je ne veux pas qu'ils portent le nom de ces cinglés. » Il caresse juste l'espoir, tout au fond de lui, de montrer à ses géniteurs qu'il s'en sort, qu'ils découvrent à quel point il a réussi sa vie. Malgré eux. Malgré tout.

## RAPHAËL

*« Je sens leur énergie en moi »*

*Le tsunami lui a arraché une partie de sa famille, la musique l'a sauvé.*

L'hôtel Magic Lagoon de Khao Lak, au sud de la Thaïlande, portait bien son nom. L'immense piscine aux eaux turquoise serpentait au pied des chambres et des palmiers, à quelques enjambées de la mer d'Andaman et de son sable blanc. Ce matin du 26 décembre 2004, Raphaël, 10 ans, est d'humeur radieuse. Depuis quelques jours, la famille Dargent a posé ses valises dans ce petit paradis pour les vacances de Noël. Le petit garçon s'en donne à cœur joie avec ses frère et sœur – son cadet Matthieu, qui vient juste de souffler ses 7 bougies, et la petite dernière, Iris, 3 ans.

Les Dargent vivent au Japon où Franck, le père, travaille dans la finance et Muriel, la mère, au marketing chez L'Oréal. Là, à Khao Lak, les enfants ont retrouvé avec bonheur leurs grands-parents maternels venus exprès de Paris. La veille, le Père Noël est arrivé en bateau, au milieu des danseuses et des lanternes de papier. Dans quelques jours, Raphaël rentrera chez lui, à Tokyo, où les cadeaux l'attendent au pied du sapin. Il y retrouvera sa classe de CM2 et son amoureuse, Marjolaine. « C'était la fête, il régnait une ambiance géniale », se souvient-il.

Il est 11 h 05 et, sur la plage, l'enfant s'impatiente un peu. Dos à la mer, il observe les allées et venues. Mais que fait le prof de plongée ? Iris est là, à quelques mètres de lui, avec ses brassards colorés, sous la surveillance de leur mère. Pendant ce temps, Matthieu prend un cours de natation à l'hôtel, les grands-parents, Gérard et Martine, se reposent dans leur chambre et Franck est parti acheter une cassette vierge pour son caméscope à la boutique de l'hôtel. Tout à coup, des cris de panique déchirent la quiétude matinale. Raphaël se

retourne et voit une énorme masse d'eau et de boue qui fonce vers le sable. « Comme une immense haie grise hérissée de transats et d'objets divers. » Il n'a pas vraiment peur, la grève est un peu en hauteur, se dit-il, et ce n'est qu'une vague, il ne risque rien. Pourtant, tout le monde se met à courir, lui, sa mère, sa sœur. En quelques secondes, les flots les rattrapent. « Je me suis retrouvé dans une machine à laver, je ne savais plus où était le haut, ni le bas, raconte-t-il. J'ai pensé "c'est rigolo" puis, très vite, "ça fait sacrément mal, tous ces débris dans l'eau" ! » Il boit la tasse, une fois, deux fois, trois fois. Il se dit qu'on va se moquer de lui, qu'il ne veut pas qu'on lui inflige un bouche-à-bouche. Il agrippe un bout de bois qui le ramène à la surface et, à genoux sur sa planche salvatrice, se retrouve miraculeusement au niveau du premier étage de l'hôtel, à 300 mètres de la plage. *« Help ! Help ! »* s'époumone-t-il, emporté par les eaux en furie. « Là, j'ai vu mon père qui hurlait mon nom et me tendait la main. » Il parvient à la saisir. « C'est miraculeux qu'il m'ait tiré de l'eau… »

Éraflé par des morceaux de verre, Raphaël est couvert de sang, il a avalé de la boue, mais il est sain et sauf. À la réception, il voit des blessés, des corps mutilés. Et comprend alors que quelque chose de terrible vient de se passer. Il croit apercevoir son frère, croit entendre sa mère crier : "On est là, on est là !" Mais non. Parti à la recherche du reste de la famille, Franck Dargent revient bredouille. « Dès le premier soir, il m'a dit qu'on allait peut-être rester seuls, lui et moi, que rien, alors, ne serait plus comme avant. »

Pendant plusieurs jours, père et fils écument les camps de rescapés, déchiffrent les milliers de messages, scrutent les innombrables photos punaisées sur les murs. Et s'ils leur avaient laissé un mot, un indice permettant de les retrouver… ? Ils dorment sur des bâches, enroulés dans des couvertures de survie et se nourrissent de bols de riz. Au cinquième camp, le dernier, toujours rien, aucun signe de vie. « C'est alors que Papa a passé un appel à la famille, en France, depuis une cabine téléphonique. Il leur a dit "C'est fini, ils sont tous morts." Et il s'est effondré en larmes. » Raphaël ne se sait plus s'il a pleuré, lui. « Ce qui est sûr, c'est que j'ai su que ça allait être très dur. À 10 ans, on comprend ce que signifie la mort. »

Ce maudit jour de décembre, des vagues hautes comme des immeubles ont déferlé sur les rives de l'océan Indien. De l'Inde à l'Indonésie, du Sri Lanka à la Thaïlande, elles ont englouti en quelques heures près de deux cent trente mille

hommes, femmes et enfants. Quatre-vingt-quinze Français ont perdu la vie, dont quarante-deux au seul Sofitel Magic Lagoon de Khao Lak. Pendant des jours et des jours, les images de rivages dévastés, de rescapés hagards et de linceuls blancs hantent les écrans de télévision du monde entier. À Paris, dans la famille de Raphaël, elles tournent en boucle. Lui, pourtant, n'a pas conscience d'avoir vécu un événement qui a bouleversé la planète. Au printemps, il écrit à Marjolaine, son amoureuse de Tokyo, pour lui expliquer « qu'une grosse vague » l'a empêché de retourner en classe après les vacances de Noël.

Il faudra des mois pour retrouver les corps des milliers de disparus, les identifier et, parfois, retracer leurs derniers instants. Raphaël apprendra que Gérard et Martine, ses grands-parents, sont morts noyés dans leur chambre. Sa mère et sa petite sœur ont été heurtées par une épave. Du sort de son frère, il ne sait rien. Est-ce un fantasme ? Une illusion ? Il lui semble l'avoir aperçu dans les flots, près de la piscine, alors qu'il était accroché à son morceau de bois. Cent fois, mille fois, il s'est répété qu'il aurait dû le prendre par la main. « Enfant, je me disais que j'aurais pu les sauver… » Entre mars et août 2005, il a assisté à deux enterrements au cimetière de Bagneux, au sud de Paris. Peut-être trois, il ne sait plus très bien. Il se souvient juste que c'était « traumatisant », et qu'une fois il a vomi.

Pendant que son père fait la navette entre la France et le Japon, Raphaël s'installe chez son oncle paternel, dans la capitale. Heureux, malgré tout, de vivre avec ses cousins et de suivre des cours par correspondance plutôt que d'aller à l'école. Ce qui le mine, c'est le chagrin dans les yeux des autres. Les larmes de ses proches venus l'accueillir à l'aéroport, au retour de Thaïlande. Celles de sa nounou japonaise lorsqu'il la revoit, quelques mois plus tard. Celles, récemment, de cette amie à laquelle il a confié son histoire.

« Longtemps, j'ai trouvé cela insupportable de voir des gens pleurer, je me disais qu'il ne fallait plus en parler, puisque cela les faisait souffrir. Aujourd'hui encore, je vois bien que le regard des autres sur moi change lorsque je leur raconte ce que j'ai traversé, et c'est éprouvant. Alors, je raconte, certes, mais avec une certaine froideur. Pour que cela reste purement factuel. » Non, il n'a pas peur de la mer, d'ailleurs il fait du surf dans les rouleaux de l'océan Pacifique. Non, il n'est pas plus ébranlé qu'un autre par les catastrophes à

répétition qui ravagent la planète et fauchent les vies. Et oui, s'il retourne un jour en Thaïlande, il fera un détour par Khao Lak.

En août 2005, huit mois après le drame, père et fils emménagent dans leur nouvelle maison de Boulogne-Billancourt et Raphaël fait son entrée en sixième. Son souhait le plus cher est d'être « le plus normal possible ». De se fondre dans la masse. Mais comment y parvenir quand on vous pose invariablement la même question : « C'est vrai que tu n'as pas de maman ? » Ou quand celui qui vient d'éructer « nique ta mère » se confond en excuses, tout penaud.

Raphaël découvre que chacun fait son deuil comme il peut. Sa tante maternelle, dont il est très proche, commande l'écriture d'un livre sur le parcours des siens jusqu'au tsunami, Une si belle histoire – « Elle avait besoin de parler de ses parents et de sa sœur, d'évoquer ses souvenirs. » Raphaël n'a lu que des passages de ce texte réservé à la famille. Pas envie de tout savoir, pas envie de connaître les disputes amoureuses entre ses parents. Il préfère les images et les souvenirs que sa mémoire a choisi d'archiver. Et puis, il y a ces cassettes vidéo qu'il regarde quelquefois, « pas régulièrement ».

Avec son père, il discute un peu, pas beaucoup. « Il évoque parfois ma mère, mon frère ou ma sœur, mais on communique plutôt sur les choses futiles. Au fond, je ne sais pas grand-chose de lui. » Du tsunami et de leur deuil commun, il n'est pas souvent question. « Il y a un an ou deux, je vous aurais dit que cela ne m'a pas manqué. Aujourd'hui, je n'en suis plus aussi sûr. Il m'est plus facile d'en parler avec vous qu'avec lui. »

Dès septembre 2005, Franck Dargent crée une fondation pour apporter une aide sanitaire, sociale et éducative aux populations victimes de catastrophes naturelles ou alimentaires. Il l'a baptisée Rainbow Bridge. Comme le pont tokyoïte qu'il ne se lassait pas de regarder depuis son bureau. Comme les sept couleurs de l'arc-en-ciel – une pour chacun des cinq disparus, une pour lui, une pour son fils. « Une façon pour lui de donner du sens », analyse aujourd'hui Raphaël. Il lui est arrivé d'accompagner son père. « Une fois en Birmanie, deux fois en Inde, dans un orphelinat que la fondation a aidé à construire. » En août 2011, il assiste à l'inauguration d'un nouveau bâtiment de l'association Enfants du Tamil Nadu, créée après le tsunami pour héberger les gamins que le séisme a privé de leurs parents. Sur une photo prise ce jour-là,

on le voit, chemise noire et large sourire, sous un préau tapissé de drapeaux français et indiens.

Quatre ans plus tôt, Franck s'est remarié avec une Japonaise. Ils ont eu un bébé, Octave – un nouveau petit frère pour Raphaël, de seize ans son cadet. « J'ai été très triste à chacun de ces événements. C'est injuste, parce que j'aurais dû être heureux pour mon père, content qu'il fasse de nouveaux projets de vie. Il avait besoin de se reconstruire. Moi, j'étais en train de me construire et, pour ça, je n'avais pas besoin de quelque chose de nouveau. J'avais juste besoin d'un papa. Pour moi, c'était très dur qu'il ait envie d'avoir une autre femme, un autre enfant. » Cette nouvelle famille, il le sent, n'est plus tout à fait la sienne. Il n'en est plus le centre, le noyau dur. Il éprouve un profond sentiment de trahison. Trahison envers le duo de survivants qu'il formait avec son père. Trahison envers sa mère adorée à laquelle il ressemble tant. « Je me disais qu'il ne pouvait pas faire ça à Maman… »

Avec sa belle-mère, à la culture si différente, au tempérament carré, les relations sont fraîches. Son père, quant à lui, travaille tard tous les jours, s'absente souvent pour ses affaires. « C'est le piano qui m'a sauvé. » Ce piano qu'il détestait tant au conservatoire de Tokyo, auquel sa mère l'avait inscrit contre son gré. « Papa a voulu que je continue pour Maman, qui jouait assez bien. Je n'en avais aucune envie. » Son prof, un cousin maternel, lui propose un marché : il arrêtera s'il le veut, mais pas avant de maîtriser un morceau qu'il aime. Ce sera « Feeling Good », du groupe de rock britannique Muse.

« C'est cliché de dire ça, mais j'ai compris que je pouvais exprimer ainsi des émotions auxquelles le langage n'a pas accès. » Il ne lâche plus le clavier, se met à la guitare, découvre la musique électronique et les synthétiseurs. « Cette passion a donné un sens à ma vie. » Il en fera son métier. Aujourd'hui, à 27 ans, il vit à Los Angeles et compose des musiques de films et de documentaires. Sous le nom de PHAR, il a signé la bande-son des deux derniers longs-métrages de Florian Hessique, *L'Instant présent* (2021) et *La Légende*, projeté en ouverture du Festival de Cannes 2018 dans la catégorie « Écrans juniors ». C'est lui, également, qui a concocté la signature musicale du mouvement En Marche pour la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron en 2017.

« On me dit que j'ai une bonne étoile, sourit-il. Comme si quelque chose me tirait vers le haut, me mettait au bon endroit, au bon moment. » Une planche charriée par un torrent d'eau boueuse, par exemple. Ou un coup de chance un jour d'examen. Au lycée, il n'est « pas très bon », mais il décroche son bac avec mention « très bien » grâce à un vingt sur vingt en musique. La veille de l'épreuve, il écoute « Hiroshima », de Krzysztof Penderecki, une composition musicale pour cinquante-deux instruments à cordes dédiée à la mémoire des victimes de la bombe atomique. Bingo : c'est le sujet qu'il tire. En prépa Écoles de commerce, il pointe à la quarantième place sur quarante-deux élèves et ne brille pas en maths. Pourtant, au concours, il décroche dans cette matière un dix-sept sur vingt qui lui permet d'entrer à l'Essec, l'une des meilleures business schools françaises. Au seuil doré du monde des affaires, il est épouvanté par le « vide abyssal » qui s'ouvre devant lui. Vite, il lui faut trouver « quelque chose à faire ». En deuxième année, il se lance dans la composition musicale. Son premier morceau, « *Wave is a Life* » – la vague est une vie –, intègre l'enregistrement d'un poème récité par Matthieu, son frère défunt, dont la petite voix lui vrille le cœur chaque fois qu'il l'écoute. Pour transformer sa passion en métier, il enchaîne sur un master de musique de film à la prestigieuse université de Californie du Sud, au bord du Pacifique. « Je n'avais pas envie de quitter Paris, mes amis, ma copine, mais je n'avais pas de réseau en France et c'est là-bas que cela se passe, au cœur de l'industrie du cinéma. D'ailleurs, depuis que je suis à Los Angeles, j'ai beaucoup de contrats en France ! Et, du coup, les Américains se disent que j'ai du succès et ont envie de travailler avec moi. »

Aujourd'hui, lorsqu'il va au cimetière de Bagneux, c'est une bande-son qui l'accompagne : celle de *Gladiator* de Ridley Scott, l'histoire d'un général romain déchu dont la femme et le fils ont été massacrés par son rival. « Mon père l'écoutait en boucle après le tsunami, il devait s'identifier au héros. Moi, cette musique m'apaise. » Tous les 26 décembre, ses pas le mènent là, dans cette nécropole parisienne, vers la tombe de ces défunts qu'il aimait tant. Pour l'anniversaire de l'un ou de l'autre, parfois. Mais il n'a pas besoin de ces visites pour penser à eux. Chaque jour, depuis dix-sept ans, ils sont avec lui – « Ils continuent de vivre à travers moi, leur amour vit en moi. Au fond, je fais partie à la fois du monde des vivants et de celui des morts. » Chaque soir, il dit « une

sorte de prière » pour eux. « Je suis très croyant, précise-t-il. Croire dans le fait qu'il y a autre chose que nous, c'est pour moi une évidence. Le drame que j'ai vécu me pousse à chercher du sens là où il ne semble pas y en avoir. » Élevé par un père catholique « pratiquant léger » et une mère juive « pas pratiquante », il n'a pas reçu d'éducation religieuse. Pourtant, il aime aller à la messe, « un excellent moment pour penser à autrui ».

Depuis ce funeste Noël 2004, Raphaël a développé une allergie à la futilité. Face au psychologue de l'Institut parisien Montsouris qui le suit, l'enfant confie son malaise face à la superficialité de ses camarades de collège. « J'avais du mal à comprendre pourquoi il était si important de porter certains vêtements plutôt que d'autres, leurs relations codifiées m'échappaient, et je trouvais curieux que certains soient peinés de ne pas avoir eu tel ou tel cadeau qu'ils souhaitaient – alors que, moi, j'avais perdu ma famille. » Devenu adulte, il déplore que la société et les médias fassent la part aussi belle « à ceux qui plaisantent ou parlent de choses légères ». « J'ai besoin de m'entourer de gens avec lesquels je peux avoir des conversations profondes sur la religion, la philosophie, l'art ou la physique quantique. C'est impossible de grandir avec l'histoire qui est la mienne sans s'interroger sur ces sujets. C'est essentiel à la construction de mon identité. »

Malgré le temps qui passe, la culpabilité est toujours là, à fleur de peau et à portée de souvenir. Parce qu'il a survécu, et pas eux. Parce qu'il s'est trop souvent disputé avec son frère, qu'il n'a pas assez dit à sa mère à quel point il l'aimait. Mais il porte aussi en lui la force du survivant, celui auquel le cadeau de la vie a été offert deux fois. « Personne ne m'a jamais dit que je devais faire quelque chose de grand de ma vie et, malgré tout, j'ai l'impression de devoir vivre pour ces cinq personnes. Je sens leur énergie en moi. »

Du film *The Impossible*, sorti en 2012, qui raconte l'histoire vraie d'une famille en vacances dans un hôtel paradisiaque de Khao Lak, il n'a vu que la bande-annonce. « Cela me semblait tellement inspiré de mon vécu que je n'avais pas envie de voir à l'écran ce petit garçon qui me ressemblait. » Il n'a pas non plus visionné les vidéos du raz-de-marée qui pullulent sur YouTube. Lui qui a échappé au déferlement médiatique post-vague meurtrière a « ressenti comme une chance le fait de ne pas être happé par la machine à créer du spectacle ». En 2014, à la demande de son père, il a tout de même accepté de

participer à un documentaire de TF1, *Tsunami… Dix ans pour se reconstruire*, consacré à deux familles endeuillées – dont la sienne. Il est filmé au micro, à la guitare et au piano, avec son groupe de rock. « Je disais qu'à travers la musique, je portais l'héritage de ma mère. Et que mon père était le pilier de mon existence. Je nuancerais aujourd'hui… »

Avant de témoigner pour ce livre, il n'avait jamais raconté son histoire. « J'ai toujours évité d'en parler, car les gens ont vite fait de vous mettre dans la peau d'un héros de film ou d'un personnage de roman. Je n'ai pas choisi ce qui m'est arrivé. J'ai été emporté par une vague et j'en suis sorti vivant, c'est tout. » Même quand il a croisé des rescapées du tsunami, l'une en prépa, l'autre à l'Essec, il a soigneusement évité le sujet. Elles aussi d'ailleurs.

# ÉPILOGUE

Nice, 14 juillet 2016. Ce soir-là, un camion fou fauche quatre-vingt-six vies sur la promenade des Anglais. Des familles venues admirer le feu d'artifice dans la douceur de la nuit. Des gamins barbouillés de barbe à papa, les yeux pleins d'étoiles. Cet attentat terroriste revendiqué par l'organisation État islamique tue dix enfants et en blesse cinquante-cinq. Des milliers d'autres sont physiquement indemnes, mais psychiquement meurtris.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, c'est la première fois qu'une tragédie touche autant de mineurs. « Il n'est pas nécessaire d'être une victime directe pour développer un trouble psychotraumatique, souligne la psychologue clinicienne Karen Sadlier dans son livre *L'État de stress post-traumatique chez l'enfant* (PUF). Être témoin est souvent tout aussi traumatisant. »

Le dispositif de soutien psychologique qui se met en place dès les premières heures est inédit, lui aussi. À l'hôpital Lenval, devant lequel le poids lourd a commencé sa course assassine, les équipes pédopsychiatriques organisent les premiers soins. Très vite, quatre cellules d'urgence médico-psychologique sont ouvertes à Nice, épaulées par les départements voisins et par le service des réservistes de santé. Le 1er janvier 2017, un centre d'évaluation pédiatrique du psycho-traumatisme est créé au CHU Lenval. Cinq ans après l'attentat, trois cents enfants y sont toujours suivis. Certains souffrent de phobies persistantes : peur de l'obscurité, de la foule, des pétards et des feux d'artifice qui les renvoient inexorablement à la nuit du 14 juillet 2016.

Le diagnostic posé par Florence Askenazy, professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et chef de service au CHU Lenval tient en quatre mots : « Troubles du stress post-traumatique » (TSPT). Quatre mots désignant une souffrance psychique engendrée par « un choc subi par un individu avec effroi et un sentiment d'impuissance, lors d'un événement menaçant son

intégrité, sa vie, ou celle d'autrui ». Longtemps ignoré des médecins et des pouvoirs publics, le stress post-traumatique a trouvé son nom après le retour douloureux des vétérans du Vietnam dans les années 1970. Les TSPT ont été inscrits en 1980 au DSM (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux)*, bible de la psychiatrie américaine, qui fait autorité dans le monde. Deux ans avant le plus ancien fait-divers que nous abordons dans ce livre, l'incendie du collège Pailleron. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour sa part, n'a reconnu les TSPT comme maladie qu'en 1992.

On a donc pris conscience aujourd'hui des dégâts produits sur l'enfant témoin ou victime d'un événement traumatisant, attentat, accident collectif, crime familial ou catastrophe naturelle. Le dramaturge Wajdi Mouawad, rescapé à 10 ans de la guerre civile au Liban, le dit très bien : « On s'arrête de grandir à l'âge du traumatisme. Après le corps grandit, mais il reste en nous un enfant qui a arrêté de parler. »

Les études sur le sujet sont encore incomplètes. Faute de recul, on mesure mal les effets à long terme de ces traumatismes. Selon des chercheurs américains, on sait en tout cas que 20 à 50 % des mineurs ayant subi de tels drames présentent un trouble de stress post-traumatique, 50 % en cas de violences sexuelles ou de prise d'otages, 30 % après une catastrophe naturelle. Le psychiatre Gilbert Vila, qui dirige un centre de victimologie pour mineurs à l'hôpital Trousseau (Paris), évoque, outre les réactions de détresse immédiate, un « syndrome de reviviscence » : « Le trauma est constamment remémoré ou "revécu" de façon anxiogène et envahissante, comme en témoigne la présence de souvenirs intenses, de rêves répétitifs, d'impressions ou d'agissements "comme si" l'événement allait se reproduire (sentiment de revivre l'événement, illusions voire hallucinations, épisodes dissociatifs ou flash-backs). » Les experts mentionnent aussi les phénomènes d'évitement des lieux ou du sujet traumatisant – ou au contraire de répétition : l'enfant remet en scène ce qu'il a vécu. Enfin, beaucoup de ces victimes présentent des troubles du sommeil et de l'humeur, un repli sur soi ou de l'agressivité, et parfois des problèmes psychosomatiques.

Les psychanalystes constatent depuis longtemps sur leur divan que des événements traumatisants vécus par des enfants ont des répercussions pénibles

chez les adultes qu'ils deviendront. Mais il a fallu des décennies pour qu'on en tire des leçons sociales et politiques et qu'on s'intéresse aux mineurs eux-mêmes, longtemps traités comme l'ombre de leurs parents. Lorsqu'on écoute les dix ex-enfants des faits-divers dont nous avons raconté les histoires, on constate que seuls les plus jeunes, les cas les plus récents, se sont vu offrir l'assistance d'un psychologue et une écoute attentive, ritualisée, encadrée, de la part des institutions policières et judiciaires.

Longtemps, le silence a été de mise. Pour deux raisons : les enfants étaient censés oublier ce dont on se gardait de leur parler et, d'une manière générale, on ne s'attardait pas sur les états d'âme des victimes, quel que fût leur âge. « L'idée d'aider les victimes à défendre leurs droits est née en France en 1985 avec les lois Badinter puis, peu à peu, de nouveaux textes ont été votés en leur faveur », explique la psychologue Carole Damiani, directrice de l'association Paris Aide aux victimes. Une directive européenne de 2012, transposée en France en 2015, a considérablement renforcé leurs droits, y compris ceux des moins de 18 ans. Mais c'est la Convention internationale des droits de l'enfant qui, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989, a sanctuarisé l'intérêt des mineurs.

La France ratifie le traité en 1990. Désormais, les enfants victimes ont le droit d'être entendus par la justice. Et ils ont droit à un avocat dans les procédures qui les concernent. En 1998, une nouvelle loi s'attaque à la protection de leur parole : l'enregistrement audiovisuel ou sonore des auditions d'enfants par les services de police judiciaire comme par les juges d'instruction devient obligatoire lors des affaires les plus graves, tentatives de meurtre ou de viol. Mais les textes sont plus que mollement appliqués, jusqu'à l'affaire d'Outreau qui fait l'effet d'une bombe dans le milieu judiciaire français.

En 2000, dans une cité HLM du Pas-de-Calais, plusieurs enfants dénoncent les agressions sexuelles et les viols que dix-huit adultes leur auraient fait subir. Après cinq ans de feuilleton judiciaire et deux procès surmédiatisés, la plupart des accusés sont acquittés. Parmi les multiples dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, le recueil de la parole des gamins est pointé du doigt. Ceux d'Outreau ont varié dans leurs déclarations, se sont parfois contredits ou même rétractés. On découvre que, sur une centaine d'auditions des enfants victimes,

sept seulement ont été enregistrées. Et un seul enquêteur était formé au recueil de témoignages des plus petits.

Plusieurs réformes ont été engagées dans les années qui ont suivi pour corriger ces errements. Il devient désormais obligatoire d'enregistrer les auditions des mineurs, avec ou sans leur accord ni celui de leur représentant légal. Le « guide des bonnes pratiques » pour la prise en charge des victimes de moins de 18 ans précise en 2020 que l'enregistrement des auditions, hier réservé aux victimes, peut « également être opportun lorsque le mineur est témoin de faits graves ». Objectif, là encore : réduire le nombre d'interrogatoires, afin d'éviter à l'enfant de remâcher son traumatisme.

Aux services d'investigation et à l'autorité judiciaire de « mettre en place les conditions optimales de la révélation des faits ». Si plusieurs auditions s'avèrent nécessaires, sélectionner un seul interlocuteur. Si possible, confier les enquêtes aux services spécialisés, telles les brigades de protection de la famille. Les policiers de ces unités sont techniquement et psychologiquement formés à l'écoute des enfants. Comme leurs homologues gendarmes. Quant aux magistrats, ils peuvent s'inscrire à des séminaires taillés sur mesure. Toutes ces formations sont précieuses, mais limitées. Recommandation du ministère de la Justice : « Le plus important, quelle que soit la technique utilisée, est de respecter le rythme du mineur, ne pas l'assaillir de questions, lui laisser le temps de réfléchir à ses réponses et accepter, parfois, que des silences se prolongent. »

On se penche désormais sur le cadre de l'audition, censé mettre en confiance l'enfant. Depuis une dizaine d'années, la gendarmerie nationale s'est dotée de deux cent vingt-neuf salles réservées aux plus jeunes, qui portent le nom de Mélanie, la première petite victime entendue dans ces conditions. Dans ces pièces au décor pastel, regorgeant de jouets, des micros et des caméras enregistrent les paroles du mineur ainsi que ses mimiques et attitudes, qui en disent parfois davantage que les mots. La police nationale a suivi l'exemple, ouvrant à son tour trente espaces Mélanie – vingt de plus étaient en projet en 2021.

La prise de conscience est générale. Certaines structures rivalisent d'inventivité pour accueillir et libérer la parole de l'enfant, désormais sacralisée. Au tribunal judiciaire de Cahors, dans le Lot, les petites victimes peuvent compter depuis 2019 sur le soutien d'un labrador noir baptisé LOL. La

présence de ce chien dit « d'assistance judiciaire » (CAJ) le premier de France, apaise et rassure les enfants. Les résultats probants de cette expérimentation ont incité les juridictions de Strasbourg, Nevers, Carcassonne et Nîmes à se doter, elles aussi, d'auxiliaires de justice à quatre pattes.

Lorsque la confrontation entre le mineur et l'adulte mis en cause est nécessaire, il faut l'organiser « de manière à limiter le traumatisme », précise le guide élaboré place Vendôme. En bannissant tout contact visuel, par exemple, ou en ayant recours à la visioconférence. Au tribunal d'Angers, dans le Maine-et-Loire, une salle d'audition protégée a été aménagée pour permettre aux uns et aux autres de se voir par écran interposé. De même, lors du procès, l'enfant ne témoigne plus à la barre, mais dans une salle équipée d'une caméra. Pour l'épauler, le parquet peut aussi saisir une association d'aide aux victimes, comme le prévoit la loi. Ce devrait être systématique, préconise le ministère. On se demande alors pourquoi ça ne l'est pas.

En réalité, comme le soulignent certains avocats, les enfants restent soumis de façon morcelée aux interrogatoires d'une multitude d'intervenants – le psy, le policier, le juge, l'éducateur, l'assistante sociale – qui ne communiquent pas suffisamment entre eux et tiennent chacun à leur faire raconter de A à Z leur pénible histoire, souvent déjà enregistrée. Si certains enfants regrettent de ne pas avoir été entendus, d'autres le sont donc mal ou trop. « J'ai vu des juges d'instruction interroger parfois pendant une heure ou deux des petites filles, perchées sur une chaise, dont les pieds ne touchaient pas le sol, s'indigne Murielle Bellier, c'était surréaliste ! » Elle est de ces avocats qui plaident pour la pluridisciplinarité des approches face aux enfants et l'échange des informations entre intervenants : « Nous sommes tenus au secret, c'est ce qui bloque. Quand on travaille ensemble, c'est bien plus efficace. On est au bord de la légalité, mais c'est au nom de l'intérêt de l'enfant. »

Cette pluridisciplinarité est de règle dans les unités d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED) organisées dans les centres hospitaliers pour accueillir les enfants victimes de violence ou de maltraitance. Là, ils sont pris en charge à la fois par des soignants, des psychologues et des enquêteurs. L'attention prodiguée dans un double souci, à la fois thérapeutique et judiciaire, permet à l'enfant de se faire reconnaître comme victime et de poser des mots sur son traumatisme et l'angoisse pathogène qu'il suscite. Rien de

tout cela n'a été offert à Sylvie, rescapée de l'accident de car de l'autoroute A6, en juillet 1982, ni à Ghislaine, qui a survécu à l'incendie meurtrier du collège Pailleron en 1973. Au moins les enfants dévastés par de semblables drames ne sont-ils plus aujourd'hui laissés livrés à eux-mêmes.

Les UAPED, qui se multiplient – une centaine prévue pour 2022 – vont même plus loin : elles reprennent contact avec les parents après l'audition pour s'assurer de la mise en place des suivis nécessaires. « Mais le plus gros blocage vient souvent justement des parents », souligne la psy Carole Damiani. Lors des attentats du Bataclan en 2015, certains ont contacté, affolés, les associations d'aide aux victimes : « Comment je le dis à mon fils de 4 ans ? » Pourtant, au lendemain des drames, beaucoup redoutent de livrer leurs petits à la prise en charge de spécialistes : « Mon gamin en a assez subi comme ça, on ne va pas en rajouter. »

Parfois, les traumatismes surgissent à l'intérieur même des familles. S'ils sont « perpétrés intentionnellement », ce sont les plus néfastes aux enfants, assure la psychologue Karen Sadlier. Et les plus compliqués à gérer, en particulier quand le silence s'impose. « Vous n'êtes plus seuls, on vous croit », a lancé la commission Inceste en adjurant au début de l'automne 2021 les victimes de sortir du non-dit. La plate-forme téléphonique a, dès le premier jour, reçu des centaines d'appels. Dans ces cas de violences en famille, d'autres adultes prennent le relais des géniteurs, qu'il s'agisse des grands-parents, des familles d'accueil ou des éducateurs. Mais tous ne sont pas équipés affectivement et matériellement pour entourer et structurer des enfants en détresse. L'aide sociale à l'enfance, selon les départements, selon les équipes, tantôt accomplit un travail remarquable, tantôt se révèle cruellement défaillante.

Hors des cas de maltraitance dans l'intimité du foyer, la famille joue pourtant un rôle majeur face à un enfant qu'elle peut sécuriser après un événement traumatisant. D'autant plus que beaucoup de petits ou d'ados, secoués par des catastrophes, n'ont affaire directement ni à la police, ni à la justice, ni aux interventions de psys en urgence, et ne sont donc pas concernés par les filets extra-familiaux mis en place par les pouvoirs publics. C'est, parmi les itinéraires que nous avons retracés, le cas de Julien dont la sœur a disparu lorsqu'il avait 11 ans ou de Raphaël, rescapé à 10 ans d'un tsunami à l'autre bout du monde. « La famille peut influencer la réaction de l'enfant par sa

propre réaction », observe Karen Sadlier, qui souligne aussi qu'une cohésion familiale « élevée » peut prévenir le développement de symptômes.

Tout ce qui donne un sens au traumatisme subi permet à l'enfant ou à l'adolescent de l'endurer, de l'accepter, de le dépasser et de construire l'avenir. Mais il n'y a pas de recette magique. Et il ne suffit pas d'avoir une avocate exceptionnelle, de tomber sur un gendarme parfait, de bénéficier d'un psy subtil, d'être épaulé par des proches compréhensifs pour que le traumatisme se volatilise comme par enchantement. L'idéal est de bénéficier de tous ces atouts conjugués. Et pourtant, même abandonnés à leur chagrin solitaire, certains enfants ont superbement repris en main leur destin, à force de volonté, de courage et de dignité, comme en témoignent beaucoup de ceux qui ont accepté de participer à ce livre.

Encore faut-il trouver son chemin entre le besoin intense d'être reconnu comme victime et la tentation de s'enraciner dans ce statut, ce risque de « survictimisation » pointée par certains psys, encouragée par une époque qui héroïse les malheureux. Lorsqu'on est écrasé enfant par une tragédie au superlatif, la souffrance ou la frayeur qu'on éprouve sont renforcées par le sentiment de vivre un événement hors du commun, comme si la fatalité avait choisi son heure et sa victime : « Pourquoi moi ? » Les médias, loin d'aider à dédramatiser ce qui est arrivé, font caisse de résonance. Ils en rajoutent, déforment, simplifient, de quoi imprimer dans le public ou le voisinage des images fausses ou caricaturales.

Les enfants ne sont pas toujours exposés directement à ce que disent d'eux les journalistes à la télé ou dans la presse. Ils le sont dans ces foyers où les écrans sont perpétuellement allumés. Les plus grands sont parfois soulagés d'avoir des informations que les institutions omettent souvent de leur communiquer. Mais, le lendemain, tous peuvent lire dans les regards de ceux qu'ils croisent, aussi bienveillants soient-ils, une pitié, une gêne, voire un mépris, plus traumatisants encore. Plus grave, il arrive que certains écoliers se voient discrètement harcelés par les plus irresponsables des journalistes, qui espèrent leur arracher des lambeaux de scoops.

Se posent deux questions complexes :

1. Comment protéger les enfants de la curiosité boulimique des journalistes sans empêcher ces derniers d'effectuer leur travail d'information ?

2. Comment rendre compte des faits-divers mettant en scène des enfants sans risquer d'aggraver leur traumatisme ? Longtemps, on a fait la politique de l'autruche sur ce sujet. Mais les dérapages suscités par la concurrence féroce entre les chaînes d'information en continu, les sites web et les médias traditionnels ont ouvert des controverses utiles. En France comme partout en Europe.

En décembre 2004, alors que le tsunami a dévasté les rivages de l'Asie et broyé des centaines de milliers de vies, le quotidien populaire suédois *Aftonbladet*, le plus lu dans le pays, affiche le visage grand format d'un enfant de 2 ans, surmonté de ces quelques mots : « Personne n'a pu sauver Charlie ». Le journal précise en sous-titre : « Le fils a disparu. La famille a abandonné tout espoir. » Lena Nyberg, médiatrice chargée de protéger les droits des mineurs en Suède, condamne alors vertement cette personnalisation du drame : « Les enfants ayant survécu à ces événements terribles sont déjà tellement traumatisés que toute exposition démesurée dans les médias ne peut qu'aggraver leur situation. »

En France, en mai 2013, un homme se suicide d'une balle dans la tête dans le hall d'une école primaire parisienne, sous les yeux d'une classe de CP qui se rendait au réfectoire au même moment. Plusieurs chaînes de télévision diffusent le témoignage d'élèves traumatisés par l'événement, sans avoir flouté leur visage. Le ministre de l'Éducation Vincent Peillon saisit le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Car la loi, au nom du respect de l'anonymat des mineurs, interdit toute diffusion d'images d'enfants mineurs sans le consentement de leurs parents. En l'occurrence, l'affaire est discutée. Certains étaient présents et auraient tacitement donné leur accord, mais pas dans les conditions rendues obligatoires par les textes.

Les codes de déontologie et autres règles professionnelles ont longtemps été muets sur la question de la protection des enfants. Même le simple respect de la vie privée – entré dans la loi française en 1970 – n'a fait son apparition qu'en 1971 dans la Charte de Munich qui précise les dix devoirs du journaliste européen. Le premier texte de référence de la profession, la Déclaration de Bordeaux, adoptée lors du congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) de 1954, se contentait de stipuler que le professionnel

« n'utilisera que des moyens équitables pour obtenir des informations, des photographies et des documents ».

Au tournant du siècle dernier, la question émerge pourtant, dans la foulée de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, qui stipule qu'aucun mineur « ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation » et que chaque garçon ou fille « a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes ». En 1998, les organisations de journalistes de soixante-dix pays se retrouvent à Recife, au Brésil, pour la première Conférence mondiale sur les droits de l'enfant et les médias. Toutes s'engagent sur quelques principes : préserver l'anonymat des mineurs, user de « méthodes honnêtes » pour obtenir leurs images, avec le consentement des intéressés ou d'un adulte responsable, bien peser les conséquences de la publication des informations sur les enfants.

Depuis, les initiatives se sont multipliées. En 2012, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Solidarité et de la Cohésion sociale, a souhaité définir des principes éthiques, déontologiques et pédagogiques sur ce sujet. La charte « Protection de l'enfant dans les médias », rédigée par un groupe de travail composé d'associations, des pouvoirs publics et de professionnels de la presse écrite et audiovisuelle, décline une série d'engagements. Ne pas publier d'articles ou diffuser des programmes qui pourraient porter préjudice aux enfants concernés. Ne jamais divulguer l'identité d'un jeune « en situation difficile » et, « lorsqu'il existe un risque de stigmatisation après diffusion ou parution », ne pas réduire la présentation de l'enfant aux difficultés qu'il rencontre – maladie, violence, problème familial – ni à ses stéréotypes. Bref, éviter le « sensationnel », car le droit à l'information n'autorise pas tout. Vœux pieux, en l'absence de sanctions, lorsque ces règles ne sont pas respectées.

La jurisprudence se charge parfois d'assouplir la raideur de l'interdit et de venir au secours du droit à l'information : un cliché pris quelques minutes après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, le 21 septembre 2001, a été publié dans la presse alors qu'il représentait une mère blessée, assise sur la chaussée avec ses deux enfants également accidentés. Le juge a considéré que la photo litigieuse illustrait « utilement » et « pertinemment » l'actualité relatée, sans porter atteinte à la « dignité des victimes », autre principe sacralisé par la loi.

Le coup le plus dur porté à la protection des enfants en cas de drame l'a été par l'apparition et la prolifération des réseaux sociaux. Immédiatement alertés par l'Éducation nationale du meurtre d'un élève par un condisciple dans un lycée en 2017, les psychologues de Paris Aide aux victimes n'ont pas eu le temps de s'éterniser sur leurs interrogations : « Comment l'annoncer aux enfants ? » Ces derniers savaient déjà tout *via* leurs applis favorites, y compris les fausses informations tordant la réalité des faits.

Les lois existantes offrent un bouclier assez pauvre face à la banalisation du web, hormis l'approximatif droit au respect de la vie privée, stipulé par l'article 9 du Code civil et le droit à l'image. L'article 226-1 du Code pénal prévoit que toute personne ayant diffusé ou publié des photos ou des vidéos montrant quelqu'un, quel soit son âge, sans son consentement, dans un lieu privé, encourt une peine de un an de prison et une amende de 45 000 euros. Munis de ces textes, les enfants devenus majeurs pourront un jour se retourner même contre leurs propres parents et leur réclamer devant les tribunaux des dommages et intérêts si ces derniers ont attenté à leurs droits à l'image et à leur vie privée dans les limites de la loi. Voilà qui concerne une multitude d'enfants, y compris, mais pas seulement, les victimes directes ou collatérales de grands faits-divers.

*Tous droits de traduction, d'adaptation*
*et de reproduction réservés pour tous pays.*

© Éditions Michel Lafon, 2022
118, avenue Achille-Peretti - CS 70024
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex
www.michel-lafon.com

ISBN : 9782749950457

Ce document numérique a été réalisé par *PressProd*